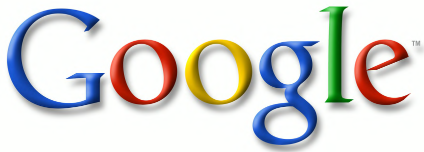
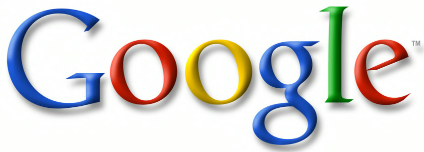
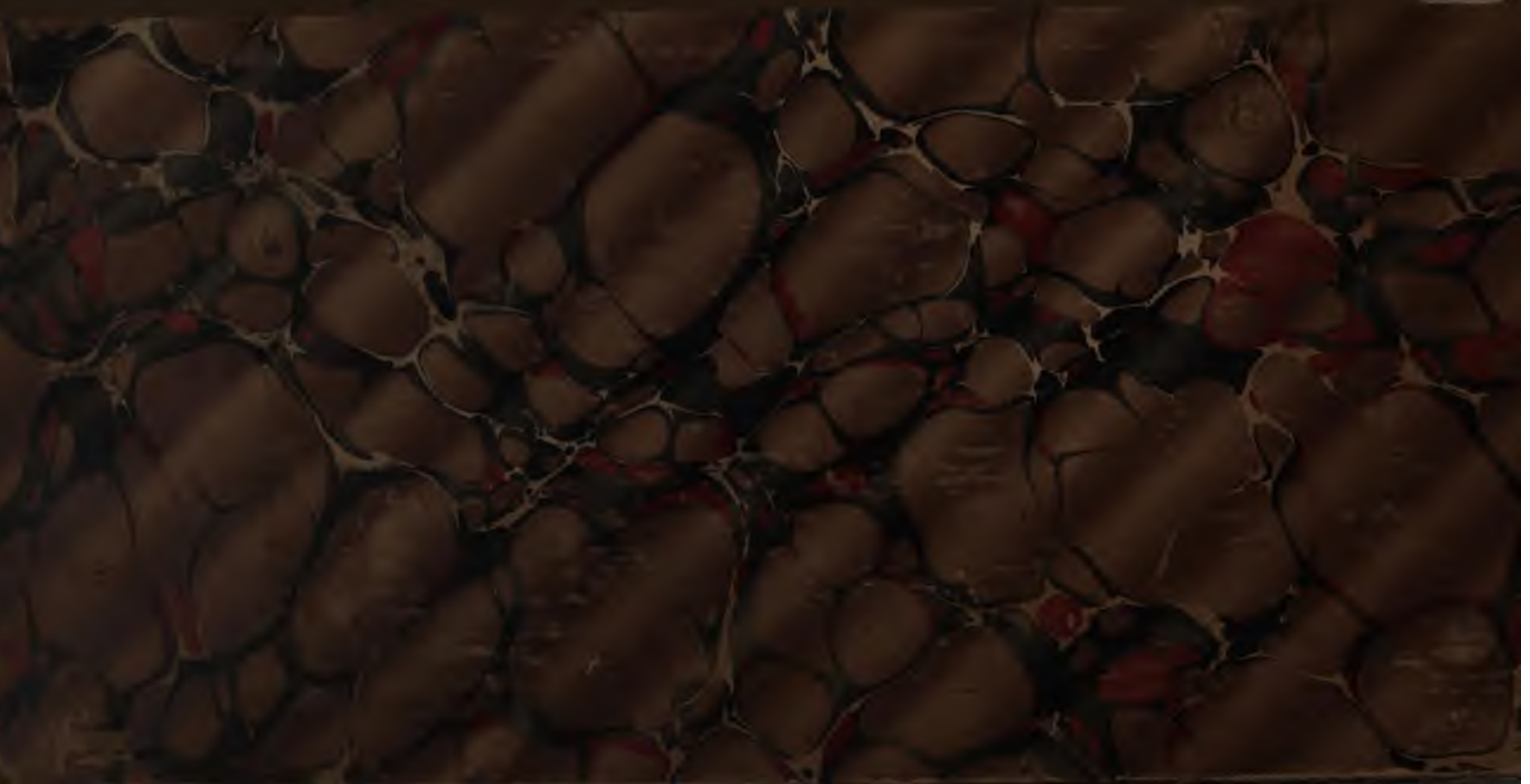
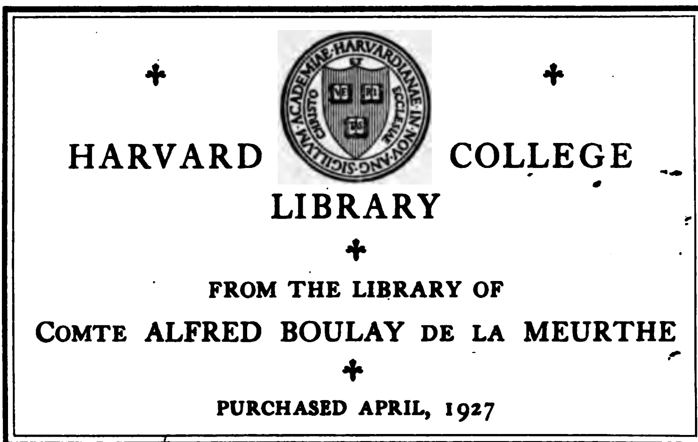

Google





Mabille · Histoire de la Réforme au
Pays de Montbéliard · 1875


HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927

HISTOIRE SUCCINCTE

DE

LA RÉFORME

AU PAYS DE MONTBÉLIARD

HISTOIRE SUCCINCTE

DE

LA RÉFORME

AU

PAYS DE MONTBÉLIARD

PAR

F. MABILLE

DE CHAGEY (HAUTE-SAONE)

DIEU SEUL EST MON APPUI.
(Devise des armes de la ville de Montbéliard.)

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE GENÈVE POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

GENÈVE

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

1873

A LA MÉMOIRE BÉNIE

DE MON GRAND-PÈRE, DE MON PÈRE

ET

DE MON FRÈRE

(MORT AU SIÉGE DE BELFORT)

F. MABILLE.

A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE

DE MONSIEUR MUNIÈR

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE GENÈVE

A MES PARENTS

A MES PROFESSEURS

DE STRASBOURG ET DE GENÈVE

A MES AMIS

F. MABILLE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE GENÈVE

M. OLTRAMARE, doyen de la Faculté.

MM. CHASTEL,	
OLTRAMARE,	
BOUVIER,	Professeurs.
COUGNARD,	
SEGOND,	

SOURCES CONSULTÉES

---

1. *Précis historique de la Réformation et des églises protestantes dans l'ancien comté de Montbéliard* et ses dépendances (Paris, 1841).
2. *Éphémérides du comté de Montbéliard,* par M. Duvernoy (vol. in-8°. Besançon, 1832).
3. *Jean Calvin et son époque,* par M. Goguel de Sainte-Suzanne (Toulouse, 1863).
4. *Le château de Montbéliard,* par le même auteur (Paris, 1866).
5. *Hommes connus dans le monde savant,* en France ou à l'étranger, par le même auteur (Paris, 1864).
6. *Histoire de Guillaume Farel,* avec quelques-unes de ses lettres et de celles de Pierre Toussaint, par le même auteur (Montbéliard, 1871).
7. *Erasmi Epistolæ,* par Ed. Leclerc.
8. *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française,* éditée par L. Herminjard (Genève et Paris, 1866).
9. *La France protestante,* par MM. Haag (Paris, 1855 et 1859).
10. *Histoire de la Réformation du XVI*e *siècle,* par Merle d'Aubigné (Paris, 1841).
11. *Histoire de la Réforme en Europe au temps de Calvin,* par le même auteur (Paris, 1863).
12. *Histoire des protestants de France,* par De Felice.
13. *Écrivains de la Réforme,* par Sayous.
14. *Histoire de la Réformation de la Suisse,* par Ruchat.
15. *Histoire des Suisses à l'époque de la Réformation,* par Hottinger (Paris, 1833).
16. *Histoire de la Réforme et du Refuge dans le pays de Neuchâtel,* par Godet (Neuchâtel, 1859).
17. *Histoire des Réfugiés protestants de France,* par Weiss (Paris 1853).

18. *Farel, Froment, Viret*, par Ch. Chenevière.
19. *Summaire de G. Farel*, édité par Baum (Genève, 1867).
20. *Vie de Farel*, par MM. Henri et Junod.
21. *Vie de Farel*, par Kirsckhofer.
22. *Das Leben Oecolampades und die Reformation der Kirche zu Basel*, par Herzog (Bâle, 1843).
23. *Beschreibung von Wurtemberg*, par Memminger (Stuggard, 1823).
24. *Histoire ecclésiastique*, de Barth.
25. *Histoire littéraire*, de Descharrières.
26. *La Situation ecclésiastique*, journal nouvellement fondé par quelques pasteurs libéraux du pays de Montbéliard, au sujet de la Réorganisation de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France (Montb., années 1871 et 1872).
27. *Cartulaire neufchâtelois*, manuscrit.
28. Plusieurs *manuscrits* de feu MM. Wetzel, architecte de Montbéliard, et Tuefferd, pasteur de Bethoncourt.

Enfin plusieurs *détails inédits* sur l'histoire du protestantisme dans le pays de Montbéliard, de M. Beurlin, ancien pasteur d'Etobon (Haute-Saône).

INTRODUCTION

Exposé succinct de l'histoire du Comté de Montbéliard jusqu'à son entrée dans la maison de Wurtemberg en 1397.

DIEU SEUL EST MON APPUI.
(Devise des armes de la ville de Montbéliard.)

Le territoire du pays de Montbéliard était déjà habité dès les temps les plus reculés, ainsi qu'on peut le constater par les nombreux restes d'antiquités galliques qu'il renferme. Il faisait partie de la province des Gaules nommée *Séquanie.* Il passa sous la domination des Romains en l'an 58 avant Jésus-Christ, époque de la conquête de cette province des Gaules par Jules César [1], et resta sous cette domination jusqu'à l'invasion des Bourguignons dans l'orient des Gaules vers l'an 408.

Ceux-ci ne se trouvèrent solidement établis dans la Séquanie que 40 ou 50 ans après y être entrés, à la suite de la défaite d'Attila, roi des Huns, en 451, et de la mort tragique d'Aétius, général romain en 454. Le royaume qu'ils fondèrent porta dès lors

[1] On trouve dans beaucoup de lieux du pays de Montbéliard, et surtout à Mandeure, des restes de fondations de bâtiments romains, de voies romaines, de camps romains, attestant tous d'une manière évidente que ce pays faisait partie du grand empire romain.

le nom de *royaume de Bourgogne* dont le dernier roi fut Gondomar II. A la mort du prince, qui fut défait par les fils de Clovis en 534, son royaume passa dans *les états des Rois Francs de la race mérovingienne.* C'est sous le gouvernement de ces rois que la religion chrétienne fut établie dans la contrée de Montbéliard. Elle avait déjà été prêchée dans la Séquanie, dont cette contrée dépendait, vers l'an 180 par *Ferréol* et *Ferjeux*, qui y avaient été envoyés par *Irénée*, évêque de Lyon; mais les violentes persécutions qui suivirent peuvent être expliquées en ce sens que la plupart des habitants étaient restés attachés au paganisme, et que les invasions des peuples barbares l'avaient replongée tout entière ou presque tout entière dans les ténèbres de l'idolâtrie. Vers l'an 590, *Columban*, moine irlandais, accompagné de plusieurs ecclésiastiques de son pays, vint prêcher l'Évangile dans la province appelée depuis *Franche-Comté*, et y fit un grand nombre de conversions, principalement parmi les habitants des villes. Quant aux habitants de la campagne, ils restèrent encore attachés au culte païen jusqu'au VIIme ou VIIIme siècle. Alors disparut entièrement ce culte qui d'ailleurs avait été proscrit par les lois de l'État, et le christianisme fut universellement reçu.

Le pays de Montbéliard, après être resté sous la domination des rois francs de la première race jusqu'en 751, passa sous celles des *monarques carlovingiens,* dont le chef fut Pépin le Bref, maire du palais. Il fut compris dans le vaste empire de Charlemagne, qui, par la mort de son frère Carloman, devint maître de toute la monarchie française, et qui se fit couronner empereur à Rome en 800. Il fut placé dès l'an 814 sous le sceptre de son fils l'empereur Louis dit le Débonnaire, et dès l'an 840 sous celui de l'empereur Lothaire I, fils du dernier prince. Cet état de chose fut confirmé par le traité de Verdun de l'an 843. Le même pays de Montbéliard entra en 855, avec la Franche-Comté et l'Alsace, dans la composition du royaume de Lorraine, que le roi Lothaire II reçut en partage dans la succession de son père l'empereur Lothaire I.

Il est certain qu'à l'époque où vivait le roi Lothaire II de Lorraine, au milieu du IXme siècle, et même déjà dans le VIIIme siècle, la contrée de Montbéliard, qui portait alors le nom

d'*Elsgau*, était administrée par des *comtes* placés sous l'autorité des monarques carlovingiens; ces comtes n'étaient que de simples magistrats civils et militaires. En ce temps-là le régime féodal avait déjà pris sa première consistance; mais il n'était pas encore question de l'hérédité des domaines et des titres.

La première mention de Montbéliard se trouve dans la *Vie de saint Valbert*, abbé de Luxeuil, mort en 665, écrite par Adson, l'un de ses successeurs, vers 950. Quoique cette vie de St. Valbert soit remplie de fables, c'est dans tous les cas dans cet ouvrage que se trouve la première mention authentique de Montbéliard (*castrum Montembiliardæ*), déjà connu, est-il dit, dans les temps antérieurs. On voit dans l'ouvrage en question qu'Alonay, abbé de Luxeuil (vivant vers l'an 890), prédécesseur immédiat du dit Adson, transporta dans les environs de Montbéliard les reliques de St. Valbert, qui rendirent la santé à un habitant notable de Montbéliard du nom d'Utton, atteint de paralysie.

Le roi Lothaire II de Lorraine étant mort sur la fin de 869, ses deux oncles Charles le Chauve, roi de France, et Louis le Germanique, roi d'Allemagne ou Germanie, s'approprièrent ses États et se les partagèrent en 870. La contrée de Montbéliard avec une partie de la Franche-Comté entra dans le lot de Louis, et fit par conséquent partie de l'Allemagne. Elle tomba en 876 dans les mains de Charles le Gros, un des fils de Louis le Germanique. Ce prince, couronné empereur d'Occident à Rome en 880, réunit sur sa tête, par la mort de ses frères Carloman, roi de Bavière, et Louis de Germanie, et par celle de Carloman, roi de France, à peu près tous les États de Charlemagne; mais trop faible pour manier longtemps les rênes d'un gouvernement si étendu, il fut déposé par ses sujets en 888, et ses États furent partagés entre différents princes. Alors l'Allemagne, définitivement séparée de la France, appela pour son souverain Arnoul, fils naturel de Carloman, roi de Bavière, qui prit le titre d'empereur d'Occident. La contrée de Montbéliard, définitivement rattachée à l'Allemagne à cette époque, continua d'en faire partie jusqu'en 1793.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, les charges de comte, comme celles de duc, possédées par les premiers seigneurs, n'étaient pas transmissibles à leurs enfants par droit d'hérédité; ce n'étaient que

de simples commissions provisoires. Plus tard, sur la fin du IXme siècle, particulièrement sous le règne de l'empereur Charles le Gros, les seigneurs profitèrent de l'anarchie générale pour accroître leur autorité, pour rendre leurs domaines et leurs titres non-seulement irrévocables pour eux-mêmes, mais encore héréditaires dans leurs familles; on donna le nom de fief à ce nouveau genre de possession. Les comtes qui gouvernaient la contrée de Montbéliard, à l'instar des autres grands vassaux de cette époque, se rendirent indépendants dans leurs terres, et ils purent exercer tous les droits de souveraineté, sous la condition toutefois de prêter foi et hommage aux empereurs d'Allemagne; ils ne prirent le nom de *comtes de Montbéliard* qu'à la fin du Xme siècle ou dans le commencement du XIme. On prétend que les premiers comtes de Montbéliard descendaient de la famille d'Atticon, duc d'Alsace, mort vers 666, mais cela n'est pas très-certain.

La race de ces comtes s'éteignit vers l'an 1163, dans la personne de Thierry II. Le comté de Montbéliard passa alors entre les mains des sires de Montfaucon, dont l'un, Richard II, avait épousé Sophie, fille aînée et héritière de Thierry. En 1282 *Renaud de Bourgogne* devint comte de Montbéliard, par son mariage avec Guillemette de Neufchâtel-outre-Joux, arrière-petite-fille et héritière de Thierry III, comte de Montbéliard. C'est à Renaud que les habitants de Montbéliard durent leurs franchises municipales; au mois de mai 1283 il leur octroya, du consentement de sa femme, *une charte de commune* qui changea bientôt entièrement la situation. L'exemple donné par Renaud fut bientôt suivi par plusieurs autres seigneurs, de telle sorte que sous l'influence bienfaisante de la liberté octroyée, la population du comté s'accrut d'une manière rapide et le développement de la population eut pour corollaire le développement de l'industrie et de la richesse. Les localités [1], débarrassées d'une partie des

[1] *Ordre chronologique de l'affranchissement des communes:* Auxonne, 1229; Salins, 1249; Faverney, 1260; Dole, 1274; Arbois, 1282; Montbéliard, 1283; Porrentruy, 1283; Luxeuil, 1291; Lons-le-Saulnier, 1293; Saint-Hippolyte, 1298; Matthay, 1306; Blamont et Lisle-sur-le-Doubs, 1308; Saint-Claude, 1310; Belvoir, 1314; Gray, 1324; Clervaux, 1334;

entraves que la tyrannie seigneuriale multipliait sous leurs pas, purent alors marcher plus librement dans la voie des améliorations.

Le pays de Montbéliard revint en 1332 à la *maison de Montfaucon* par le mariage de Montfaucon avec Agnès de Montbéliard, fille du dit Renaud de Bourgogne. Enfin il appartint dès 1397 à la *maison de Wurtemberg* par le mariage d'*Eberhardt de Wurtemberg* avec *Henriette*, comtesse de Montbéliard. Dès lors et jusqu'en 1793 les princes de cette dynastie n'ont cessé de présider, et souvent avec bonheur, aux destinées de notre pays, qui leur doit entre autres l'inappréciable bienfait de la Réformation religieuse [1]. Rechercher les origines de la Réforme dans le pays de Montbéliard, retracer les causes des changements et des révolutions religieuses qui s'y sont opérés, examiner toutes les phases sanglantes ou pacifiques qui en ont marqué les progrès et les reculs depuis son origine jusqu'à nos jours, c'est-à-dire de 1524 jusqu'en 1872, tel sera donc le but de notre travail.

Clémont, 1338, Granges, 1343 et 1356; Gy, 1347; Héricourt, 1347, etc. Quant à Etobon, il eut aussi ses franchises communales très-importantes vers l'an 1350.

[1] Nous nous faisons un devoir de remercier ici publiquement toutes les personnes qui, soit par les documents qu'elles nous ont communiqués, soit par les directions et les conseils qu'elles nous ont donnés, ont beaucoup facilité notre tâche. Nous tenons particulièrement à rendre cet hommage de reconnaissance à Monsieur *Chastel*, Professeur à la Faculté de théologie de Genève, et surtout à Monsieur *Beurlin,* ancien pasteur d'Etobon (Haute-Saône), auquel nous sommes redevables d'une foule de détails inédits qui nous ont été d'un grand secours, spécialement pour notre Introduction.

PREMIÈRE PARTIE

Etablissement de la Réforme dans le pays de Montbéliard. Ministère de Farel dans ce pays.

CHAPITRE I

État des Églises du pays de Montbéliard avant la Réformation. Nécessité d'une Réforme dans ce pays. Farel, sa jeunesse, sa vocation au saint Ministère.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé? Cette plainte poussée par Jérémie au temps de la décadence d'Israël, s'appliquait alors dans toute sa force à l'état de l'église chrétienne, comparé à celui du christianisme à son berceau. On a tracé mille fois le tableau de la corruption de l'église avant la Réformation. Les écrivains catholiques eux-mêmes, jusqu'au moment où la lutte contre le protestantisme les engagea à changer de langage, n'eurent pas de couleurs assez sombres pour dépeindre ces temps de funeste mémoire. Pour nous, nous nous bornerons à relever dans notre travail les traits les plus saillants de la dépravation de l'église à cette époque, en nous attachant à ceux qui signalèrent plus spécialement l'église de notre pays.

Dans les temps antérieurs à la Réformation religieuse du XVIme siècle, la religion était défigurée par une foule d'erreurs et de superstitions. Le culte en esprit et en vérité, qui fait le caractère des vrais adorateurs, avait fait place aux superstitions les plus grossières et au matérialisme religieux le plus dégradant.

La doctrine, si simple dans ses sources, s'était tellement altérée par les traditions humaines, souvent préférées aux saintes Écritures, qu'elle n'était plus reconnaissable. Le gouvernement ecclésiastique, si humble à son origine, avait dégénéré en une véritable tyrannie. Bien loin d'être dirigée par des pasteurs zélés et fidèles, « instruisant et enseignant le peuple avec intelligence et sagesse par la pure et simple parole de Dieu [1], » l'église dépérissait sous les vices et les exigences mondaines du clergé qui voulait passer pour le seul organe du saint et du juste. Enfin les principes de la vraie morale évangélique étaient inconnus. Les prêtres eux-mêmes négligeaient les vertus les plus simples et les plus importantes, et donnaient l'exemple du désordre. Il n'était pas rare de voir les prêtres fréquenter les cabarets, jouer aux cartes, chanter des chansons déshonnêtes, prendre part aux danses publiques et couronner leurs orgies par des querelles et des blasphèmes [2]. La plupart des prêtres voués au célibat, se dédommageaient de la privation d'une épouse en vivant dans un concubinage public; plusieurs d'entre eux ne rougissaient pas d'entretenir plusieurs maîtresses et de reconnaître publiquement les enfants naturels qui pouvaient naître de pareilles liaisons, en leur transmettant leurs biens soit par des donations entre vifs, soit par des testaments, comme l'attestent du reste une multitude de titres des archives de la principauté de Montbéliard du XIVme, du XVme et du XVIme siècle. Ainsi donc la corruption avait pénétré jusque dans les lieux qui auraient dû servir d'asile à la piété et à la vertu.

Tout cet état de choses provenait en grande partie de ce que l'instruction était presque entièrement nulle dans le comté. « Il n'y avait d'école ouverte dans aucun village, la seule établie

[1] Sommaire de G. Farel, ch. xxxv.

[2] « Ils sont tous quasi bestes et asnes qui ne savent à grand peine décliner leur nom; les uns sont paillards publics, les autres ivrognes et gourmands, joueurs de cartes et dez ; les autres jureurs et blasphémateurs du nom de Dieu; les autres notés d'homicide et lesquels tous ne cherchent que la lippée et laine des pauvres brebis. » Extrait d'un mémoire d'une enquête faite le 6 sept. 1552 par le conseil de régence sur les *Vie et comportement* des prêtres dans le comté de Montbéliard.

Les curés, avant la Réformation, jouissaient de droits curiaux très-

dans la ville déjà existante en 1260, était sous la direction du chapitre de *Saint-Maimbœuf*[1], et les devoirs les plus essentiels exigés des élèves consistaient à apprendre le chant ecclésiastique et à assister les prêtres dans les cérémonies d'inhumation. Dans la ville, les deux tiers au moins des habitants ignoraient jusqu'aux éléments de la lecture et de l'écriture, qui étaient tout à fait inconnus parmi ceux de la campagne[2]. » Le clergé lui-même, pour qui l'Évangile était lettre morte, loin d'instruire le peuple, le repaissait de fables, de légendes et de contes à faire rire. Les curés ne prêchaient que fort rarement, ou plutôt jamais, abandonnant leurs chaires à quelque dominicain ou quelque cordelier qui était en passage ou qu'on faisait venir du chef-lieu du diocèse. On rougit de honte quand on songe que la plupart du temps ceux qui faisaient alors l'office des prédicateurs, c'étaient surtout les comédiens, les joueurs de foire. Les saints mystères de la mort et de la résurrection de Jésus, bannis des chaires, étaient représentés en spectacle public sur les tréteaux. Chaque année, dans les semaines de Noël et de Pâques des comédiens jouaient devant tout le peuple les scènes de la naissance, de la mort et de la résurrection du Seigneur, comme cela se fait encore aujourd'hui en Espagne. Du reste on faisait de nombreux pèlerinages ; on allait adorer quelque image, baiser quelque relique, quelque vieux os, quelque vieux mouchoir ayant appartenu à un saint ou à une sainte, invoquer le ciel dans un lieu réputé plus saint qu'un autre ; mais on n'en revenait ja-

étendus; leur traitement provenait, en partie, des dîmes qu'ils percevaient pour la récolte des grains, en partie des revenus de parcelles de terre affectées à leurs églises, et en partie d'un casuel varié et abondant réglé d'après certains tarifs. Outre les *biens curiaux*, dont la jouissance appartenait aux prêtres, il y avait, dans chaque paroisse, *des biens de fabrique*, dont les revenus étaient consacrés à l'entretien et aux réparations des édifices publics (Détails provenant de M. Beurlin).

[1] M. Goguel, pasteur, dans un article sur Saint-Maimbœuf, soutient que l'on doit dire, d'après une charte de 1149, *Saint-Maimbode*, et non *Saint-Maimbeuf*. Mais nous avons préféré employer dans toute notre thèse l'expression Saint-Maimbœuf, comme étant celle qui a été le plus employée jusqu'à ce jour par les écrivains.

[2] Précis historique de la Réformation dans l'ancien comté de Montbéliard. — Intr. p. 14.

mais sans avoir payé bien cher des billets magiques bénis par le prêtre [1].

Telle était donc la situation de l'église avant la Réformation du XVI[me] siècle, telle était la dépravation de ses membres. Mais heureusement pour elle la foi et l'amour du bien n'étaient pas entièrement éteints dans toutes les âmes. Tous les esprits cultivés, tous les hommes sérieux, grâce au mouvement produit par la renaissance, se prenaient à réfléchir sur la cause de ces maux et en cherchaient le remède. De toute part, en Allemagne surtout, se faisaient entendre des voix qui demandaient une réforme de l'église tant dans son chef que dans ses membres. Déjà les trompettes avaient sonné le Réveil; les soldats se couvraient de leur armure et se groupaient pour multiplier leurs coups; les principaux méditaient la marche du combat; le mot d'ordre « Jésus, sa Parole et sa grâce » (plus puissant que ne l'est au moment de la bataille le bruit des instruments militaires) remplissait les cœurs d'un même enthousiasme, et tout se préparait en Allemagne, en France et en Suisse pour une campagne mémorable que devaient signaler de nombreuses défaites, mais aussi de nombreuses et plus grandes victoires.

Par sa position géographique, le pays de Montbéliard ne pouvait rester étranger à ce réveil. Il était impossible qu'il ne ressentît la commotion de cette étincelle électrique. D'ailleurs les mêmes besoins qui avaient préparé la voie à une réforme dans les pays voisins, s'y faisaient aussi vivement sentir.

A cette époque le comté de Montbéliard venait de passer entre les mains d'un jeune prince, le duc *Ulric de Wurtemberg* qui, par sa violence et sa cruauté, s'était attiré la haine de ses sujets, s'était vu dépossédé de ses États en 1519 par la ligue de Souabe et s'était réfugié dans le Montbéliard, la seule des pos-

[1] C'est ainsi qu'à *Sochaux* il y avait une croix miraculeuse qui attirait de nombreux pèlerins et qui était la source d'abondantes aumônes. A *Chenebier*, il y avait aussi une croix miraculeuse au XV[e] siècle et dans la première moitié du XVI[e]; les prêtres des environs recommandaient souvent à leurs paroissiens d'aller adorer et baiser la croix de Chenebier, prétendant qu'elle avait la vertu de chasser les diables, et ils ne manquaient pas de leur dire aussi de faire d'abondantes offrandes. (Notices de M. Beurlin.)

sessions qui lui restât. Mais son malheur devait lui être salutaire. Le désir et le besoin de se ménager l'appui des cantons helvétiques pour recouvrer la possession de son duché héréditaire donnant lieu pour lui à de fréquents voyages à Bâle, Soleure, Lucerne et Zurich, il fit dans ces villes la connaissance des réformateurs, se mit en correspondance avec Zwingli, se lia d'amitié avec le vieux et pieux Œcolampade et finit en un mot par goûter l'Évangile [1]. Aussi, dès qu'il se sentit bien établi à Montbéliard, un peu rassuré pour l'avenir, se mit-il à favoriser de toutes ses forces la propagation des doctrines évangéliques dans son comté déjà fort disposé à le recevoir, nous avons vu pourquoi. C'est dans cette intention qu'il appela en 1524 auprès de lui, en qualité de son aumônier de cour, *Jean Gayling*, disciple de Luther, né à Ilsfeld, en Wurtemberg, qui prépara encore plus les cœurs à la réforme. Mais la langue maternelle de ce prédicateur était un grand obstacle à l'influence de sa prédication au milieu de notre population toute française. Ulric donc, pour répondre aux vœux de presque tous les habitants du comté qui réclamaient un prédicateur français, envoya lettre sur lettre à Zwingli et à Œcolampade pour leur demander un docteur de langue française. C'est à ce dernier réformateur, à Œcolampade de Bâle, que nous sommes redevables d'avoir reçu chez nous le prédicateur qui par sa parole pleine de chaleur et de vérité, eut, comme nous le verrons dans la suite, une influence décisive pour l'avenir religieux de notre pays; nous voulons parler de *Guillaume Farel.*

Né dans les environs de Gap, en Dauphiné, en 1489, d'une famille noble et riche, Guillaume Farel, jeune encore, montra les meilleures dispositions. Il fut élevé dans les pratiques de la dévotion la plus scrupuleuse, ce dont il se plaignit amèrement plus d'une fois dans la suite, quand la lumière de la Parole de Dieu

[1] Avant de protéger Farel dans ses prédications publiques à Montbéliard, le duc Ulrich penchait déjà pour les opinions de Luther, comme on le voit par la lettre qu'il adressa à Bernard de Kirschfeld le 23 janvier 1524, où il appelle Luther un vrai docteur chrétien du saint Évangile; il s'y attacha encore plus après qu'il eut assisté au colloque de Marbourg, en 1529.

l'eut tiré de ces ténèbres. Malgré une nourriture aussi malsaine, une vraie piété accompagnée d'une ardente soif de vie et de lumière ne tarda pas à se développer dans l'âme avide de ce jeune homme.

Destiné d'abord à la carrière des armes, il obtint pourtant de son père la permission d'étudier, ce qu'il fit avec beaucoup de succès, d'abord à Gap, sous des maîtres fort ineptes, comme il le dit lui-même, puis à Paris, où il fit la connaissance de plusieurs hommes distingués de la Sorbonne et où il se lia d'une amitié sincère avec son maître, Le Fèvre d'Étaples, qui venait de se convertir au pur Évangile. La parole du maître devint bien vite assez puissante pour convaincre le disciple « que sur terre tout est autrement en vie et en doctrine que ne le porte la sainte Écriture [1]. » Dès son arrivée à Paris, Farel se mit à étudier la Bible avec son maître, et, après une longue et pénible lutte, la vérité finit par triompher et la Bible par vaincre. Jésus, Jésus lui-même apparut à son âme dans toute sa beauté et comme le seul être adorable. « Alors, dit-il, la papauté fut entièrement renversée; je commençai à la détester comme diabolique, et la Parole eut le premier lieu en mon cœur. » Farel était donc entièrement changé; il comprenait alors que « Dieu avait voulu qu'il vécût parmi les moines afin qu'il pût manifester au monde les souillures de ces sépulcres blanchis, » et c'est à quoi il se voua désormais en prenant la ferme résolution de consacrer à jamais sa vie au triomphe de la Parole de Dieu.

Mais la lumière qu'il venait d'allumer avec son maître Le Fèvre émut le clergé et l'université, qui se mirent aussitôt à les poursuivre de leurs tracasseries. Dénoncés alors au Parlement avec d'autres amis de la Réforme, nos réformateurs quittent Paris bien malgré eux, il est vrai, et vont chercher un asile auprès de l'évêque de Meaux, Briçonnet, partisan lui-même des nouvelles idées, qui leur permit de poursuivre leur but dans son propre diocèse. Mais là encore la persécution les poursuit, et Farel, semblable au chasseur qui s'enhardit à attaquer le lion dans son antre, retourne à Paris et s'y élève énergiquement contre les erreurs de Rome. Puis traqué bientôt de toutes parts,

[1] Sayous, *Écrivains de la Réformation*, p. 6.

il s'enfuit et s'en vient porter l'Évangile à sa famille, en Dauphiné, où, malgré le bruit qui lui parvient de toutes parts que des bûchers s'allument à Meaux et à Paris, il poursuit sans relâche le but qu'il a juré d'atteindre et convertit plusieurs hommes distingués qui rendirent, dans la suite, de grands services à la Réforme. Enfin, devenu l'objet de la haine et des investigations du pouvoir et soupirant après une activité plus libre d'entraves, il prend le chemin de l'exil, se rend à Strasbourg, puis dans la Suisse française, et arrive, au commencement de 1524, à Bâle, où Œcolampade l'accueille fraternellement à sa table frugale et où il se fait promptement connaître comme un intrépide disciple de la Parole de Dieu, « assez fort, » de l'aveu de tous ses auditeurs, « pour perdre à lui seul toute la Sorbonne [1]. »

Mais la persécution ne l'a pas perdu de vue. L'évêque de Bâle le contraint d'abandonner sa ville épiscopale, et notre réformateur, toujours confiant en Celui pour lequel il est persécuté, regagne de nouveau Strasbourg où il passe quelques mois dans l'intimité de Bucer et de Capiton. Choupard, dans sa Vie msc. de Farel, affirme qu'il alla, à peu près à cette époque, visiter Luther à Wittemberg, accompagné d'*Anemond de Coct*, son ami et son soutien dans l'exil. Mais il est plus probable que c'est alors qu'Œcolampade lui aurait fait connaître la demande du duc Ulrich et lui aurait donné l'avis qu'une porte s'ouvrait pour lui dans le Montbéliard pour s'adonner librement à la prédication de la Parole de Dieu.

Quoi qu'il en soit, comme Farel n'était point entré régulièrement dans le ministère de la Parole, il ne se jeta point de lui-même et légèrement dans cette vocation, au moment où elle lui fut offerte. « Regardant ma petitesse, dit-il, je n'eusse osé prêcher, attendant que notre Seigneur envoyât des personnages plus propres [2]. » Dieu lui adressa alors une triple vocation. Il ne fut pas plutôt à Bâle, qu'Œcolampade, touché des besoins de la France, le conjura de s'y consacrer : « Voyez, lui disait-il, comment Jésus est peu connu de tous ceux de la langue française. Ne leur donnerez-vous pas quelque instruction en langue vul-

[1] Merle d'Aubigné, t. III, p. 584.
[2] Sommaire de Farel. Épil.

gaire, pour mieux entendre la sainte Écriture [1]. En même temps, le peuple de Montbéliard l'appelait; le prince du pays consentait à cet appel [2]. Cette triple vocation n'était-elle pas de Dieu ?..... « Je ne pensai pas, dit-il, qu'il me fût licite de résister. Selon Dieu, j'obéis [3]. » Caché dans la maison d'Œcolampade, luttant contre la responsabilité qui lui était offerte, et pourtant obligé de se rendre à une manifestation aussi claire de la volonté divine, Farel accepta cette charge. Œcolampade l'y consacra en invoquant le nom du Seigneur [4] et en adressant à son ami des conseils pleins de sagesse. « Plus vous êtes porté à la violence, lui dit-il, plus vous devez vous exercer à la douceur; modérez votre courage de lion par la modestie de la colombe [5]. » Toute l'âme de Farel répondit à cet appel.

Il partit donc sur-le-champ, accompagné de Jean du Mesnil, de Paris, et de Guillaume du Moulin, d'autres disent d'Anemond de Coct, et arriva à Montbéliard au mois de juin 1524, selon le Précis historique de la Réformation dans le comté de Montbéliard. Pendant son séjour dans cette ville (de juin 1524 au printemps de 1525), il eut pour collaborateur, dans l'œuvre difficile qu'il venait d'entreprendre, d'abord Jean Gayling, le chapelain du duc, puis le chevalier Nicolas d'Esch, de Metz, et Boniface Wolfhardt, qui l'aida fort peu de temps.

[1] Sommaire de Farel.

[2] Étant requis et demandé du peuple et du consentement du prince (Ibid.)

[3] Ibid.

[4] Avec l'invocation du nom de Dieu (Ibid).

[5] Leoninem magnanimitatem columbinæ modestia frangas. — Herminjard, 117. Oecolampade à Farel, 3 août 1524.

CHAPITRE II

Ministère de Farel à Montbéliard (juin 1524-printemps 1525).

Farel se mit à l'œuvre avec l'ardeur impétueuse qu'il apportait dans toutes ses actions. Il se trouvait placé à un avant-poste et son champ d'action était des plus vastes. Derrière lui, Bâle et Strasbourg l'appuyaient de leurs conseils et de leurs imprimeries; devant lui s'étendaient ces provinces de la Franche-Comté, de la Bourgogne, de la Lorraine, du Lyonnais et du reste de la France, où des hommes de Dieu commençaient à lutter contre l'erreur au milieu de profondes ténèbres.

Farel se mit donc à annoncer le Christ et à exhorter les fidèles à ne point se laisser détourner des saintes Écritures par les menaces ou par la ruse. Faisant, longtemps avant Calvin, l'œuvre que ce réformateur devait accomplir sur une échelle plus vaste, il était, à Montbéliard, comme est, sur une hauteur, un général, dont la vue perçante embrasse tout le champ de bataille, qui excite ceux qui sont aux prises avec l'ennemi, qui rallume ceux que l'impétuosité de l'attaque a dispersés et qui enflamme par son courage ceux qui demeurent en arrière [1]. «Sa voix de tonnerre faisait trembler, » nous dit Ancillon, son biographe, qui nous le dépeint comme un homme petit, de pauvre apparence, ayant la figure commune, le front étroit, le teint pâle et brûlé du soleil, l'œil de feu, la bouche parlante. Sa parole simple, grave, entraînait les masses. En l'entendant, « on ne sentait pas, comme dit Calvin, quelques légères pointes et piqûres, mais on était navré, percé jusqu'au fond, et l'hypocrisie était mise dehors de ses cachettes merveilleuses et plus qu'entortillées qu'elle

[1] C'est la comparaison dont se sert un ami de Farel pendant son séjour à Montbéliard... Strenuum et oculatum imperatorem, qui iis etiam animum facias qui in acie versantur (Rossanus Farella. Macuscrit de conclavage de Neufch., 2 sept. 1524).

a dans les cœurs des hommes. » Il saisissait toutes les occasions de démolir pièce à pièce le catholicisme dans l'esprit de ses auditeurs ; il détruisait les interprétations fausses sur lesquelles l'erreur s'était longtemps appuyée, il insistait sur la simplicité de l'Évangile débarrassé de tout entourage humain, il faisait jaillir la vérité, l'intérêt et la conviction de ce livre à la méditation duquel il conviait tous ses frères. On comprend l'autorité et l'énergie d'une telle prédication : « Vous ne vouliez pas de moi, » leur dit-il, « autant vous pouviez dire : Nous ne voulons ni de Dieu, ni de Jésus-Christ, puisque c'est sur la parole de Dieu que je m'appuie, puisque c'est à l'Évangile de Jésus-Christ que je vous renvoie constamment. » Puis, s'adressant à leur imagination et à leur cœur : «Et moi aussi,» leur dit-il, « j'ai cru à toutes ces choses, j'ai rendu un culte aux saints et à la Vierge, je me suis prosterné devant leurs images, j'ai adoré l'hostie, et, quand j'ai lu la Bible, croyant y rencontrer toutes ces pratiques, je ne les y ai vu que condamnées. C'est pourquoi j'ai tout abandonné, j'ai voulu prêcher le pur Évangile de Jésus-Christ ; ma vie a été errante ; chassé de lieu en lieu, j'ai dû me réfugier auprès de vous, heureux de vous porter cette bonne nouvelle, de ne pas cacher sous le boisseau la lumière que je pouvais allumer comme un fanal sur vos montagnes. Venez donc à moi, vous tous qui êtes altérés, je vous conduirai aux eaux, à la vie, à la Parole éternelle[1]. »

Elle trouvait de l'écho cette parole ainsi prêchée ; le peuple ébahi s'en retournait pensif dans ses demeures ; ce premier germe d'examen jeté dans toutes les intelligences s'y fécondait peu à peu et produisait de beaux fruits dont les amis du Réformateur des contrées voisines se réjouissaient à juste titre. « Au milieu de la tristesse que me fait éprouver le peu de succès de mes prédications, » lui écrivait Œcolampade, « je suis heureux que vous ayez trouvé un champ si fertile, où la moisson lève si promptement[2] ; mais je ne serai véritablement heureux que lors-

[1] Chenevière. — Farel, Froment et Viret, p. 46.

[2] Tam brevi seges provexit (Herminjard. Accol. à Farel. Bâle, 2 août 1524), indique que Farel n'était à Montbéliard que depuis fort peu de temps.

que les fruits seront véritablement mûrs et que notre espérance ne sera pas trompée. Appliquez-vous donc à former non des savants, mais des hommes bien instruits de la vérité, enseignés de Dieu. Il est facile de faire entrer quelques dogmes dans les oreilles des auditeurs, mais changer le cœur, c'est là une œuvre divine (animum autem immutare divinum opus est). Ce qu'il nous faut pour nous accommoder aux caractères divers, c'est la douceur, la patience, la charité, la foi surtout, et une prudence formée sur celle de Christ [1]. » C'est aussi pour le féliciter, pour se réjouir avec lui, pour lui recommander également le calme et la patience que Pierre Toussaint, réfugié à Bâle auprès d'Erasme, lui envoyait le même jour par l'entremise du chevalier de Coct les recommandations suivantes: « Je vous exhorte, lui disait-il, au nom du Christ, à ne pas vous détourner de la voie dans laquelle vous êtes entré, mais d'y persister au contraire avec une courageuse confiance en Dieu. Je me réjouis d'apprendre que le duc et la cour sont bien disposés à votre égard. Néanmoins prenez bien garde; c'est une grande cause que celle que vous soutenez; elle ne veut pas être souillée par des conseils d'hommes. Les puissants nous promettent leur faveur, leur secours, des monts d'or...... Mais se confier en ces choses, c'est déserter Jésus-Christ et marcher dans les ténèbres [2]. »

Le chevalier de Coct, le porteur de la lettre trouva, en arrivant à Montbéliard, la ville dans une grande agitation. Plusieurs des grands, effrayés, disaient dédaigneusement en parlant de Farel: « Que nous veut ce pauvre hère? Plût à Dieu qu'il ne fût jamais venu ? Il ne peut rester ici, car il nous perdrait tous avec lui. » C'est que la plupart de ces seigneurs étaient des gens faibles, timides, qui craignaient les moqueries, les sarcasmes, les persécutions qu'ils auraient sans doute à supporter si jamais les succès du Réformateur venaient à attirer l'attention d'un Charles-Quint ou d'un Ferdinand. Mais c'était surtout le clergé qui résistait à Farel. Le gardien des Franciscains de Besançon était accouru à Montbéliard et avait formé un plan de défense avec

[1] Herminjard. Lettre (Id.).

[2] Pollicentur illi montes aureos, ad hæc favorem, auxilium, atque alia id genus a quibus si pendemas, jam a Christo defecimus et in tenebris ambulamus (Herminjard. Pierre Toussaint à Farel. Bâle, 2 août 1524).

le clergé du lieu. Or, Farel ne refusait jamais une lutte quand elle lui était offerte, et cela arrivait souvent. Un jour, par exemple, il était occupé à célébrer dans son église le service divin et il avait parmi ses auditeurs plusieurs catholiques accourus pour l'entendre par curiosité ou par d'autres motifs. Au moment où il commence à parler contre la messe, un de ces catholiques zélés, le père gardien des Franciscains, l'interrompt brusquement, s'adresse au peuple, déclame avec violence contre la prédication de Farel et la représente comme contraire à l'Évangile. Le Réformateur irrité répond vivement à cette apostrophe. Alors le père franciscain se rend dans une autre église, entraîne le peuple avec lui et lui déclare que Farel ment à la vérité et au christianisme. Le débat est porté devant le prince. Farel demande à se justifier d'après l'Écriture Sainte, assurant que si on lui prouve la fausseté de ses paroles, il se soumettra à tous les châtiments qu'on voudra lui infliger. Le duc ordonne alors au moine de prouver ses attaques ou de se rétracter publiquement. Le prêtre confondu choisit ce dernier moyen et un rapport officiel de toute cette affaire est publié et envoyé par Ulrich aux gouverneurs de Besançon [1].

Mais des actes de cette sorte étaient faits pour effrayer les amis de la Réforme. Craignant que Farel ne se fût laissé emporter trop loin par son zèle, Œcolampade s'empresse de lui rappeler ce qu'il lui avait promis à Bâle avant de partir, et de lui donner de nouveaux avertissements en le suppliant de nouveau de modérer son noble enthousiasme : « Le récit que je viens de lire, lui écrivait-il, du tumulte excité dimanche dernier à Montbéliard, me fait espérer que votre prédication portera des fruits. Mais les amis de l'Évangile craignent ici que votre zèle ne vous rende trop entreprenant. Vous n'avez certainement pas oublié les recommandations que je vous fis avant votre départ de Bâle, ni votre promesse de vous exercer à la douceur. Les hommes aiment la persuasion et non la contrainte, *duci non trahi volunt homines*. Imitez donc Jésus-Christ dont la mansuétude se montre jusque dans sa polémique contre les Pharisiens. Soyez, en un

[1] Herminjard. Ulric aux gouverneurs de Besançon. Montbéliard, 20 août 1524.

mot, un médecin et non un bourreau à l'égard des ouailles qui vous ont été confiées [1] ! »

Dans cette occasion Farel avait été provoqué; mais parfois aussi il se laissait aller à la pétulance naturelle de son caractère. Ce fut surtout après cette attaque que son courage s'enflamma encore d'avantage. Croyant pouvoir dès lors démasquer ces prêtres intéressés, il tira le glaive de la Parole et en frappa des coups vigoureux. Semblable à Jésus, il se crut assez autorisé pour chasser du temple les vendeurs et les changeurs et renverser leurs tables. Ainsi un frère Saint-Antoine étant, selon sa coutume, venu un jour à Montbéliard avec des reliques et les ayant, du haut de la chaire, fait proposer à la foi des fidèles, Farel se sent révolté par cette pratique superstitieuse; il se rend au temple et prêche avec feu contre ces antechrists qui apparaissent sous des formes agréables, et qui, dans le fond, ravagent la terre, détruisent la foi des hommes et dévorent les maisons des veuves. A l'ouïe de ce fait, Œcolampade, craignant pour Farel, le gourmande aussitôt : « Je ne puis, lui écrit-il, que blâmer les torrents d'injures que vous répandez contre les prêtres. Ils n'ont pas tous embrassé par de mauvais motifs ce ministère souillé. Vous avez été envoyé pour annoncer la bonne nouvelle, non pour maudire. Faites pour les autres ce que Jésus-Christ ferait pour vous s'il était encore de ce monde, et apprenez de lui à être doux et humble. *Evangelizatum, non maledictum missus es..... et fac quæ Christus in te vivens faceret, a quo discas mititatem ac humilitatem* [2]. » Farel cependant ne s'en tient pas là. Accompagné de Jean Gayling, chapelain d'Ulric, il court au palais, demande une audience au duc et sollicite la discontinuation de cette profanation odieuse. Il lui représente avec force que ces mômeries attentent à l'honneur de Dieu, sont un sacrilége pour les âmes et enlèvent au peuple le fruit de ses sueurs [3]. Le duc, convaincu, défend au moine de continuer son trafic avant de l'avoir appuyé sur l'autorité de l'Écriture, et Farel et Gayling conti-

[1] Herminjard. Œcolampade à Farel, 3 août 1524.
[2] Herminjard. Œcolampade à Farel, Bâle, 12 août 1524.
[3] Herminjard. Farel et Gayling au duc de Wurtemberg. Montbéliard, 11 nov. 1524.

nuent librement dans la ville le cours de leur enseignement évangélique.

Malgré les occupations pressantes qui remplissent ainsi ses journées à Montbéliard, malgré la fatigue qui doit en résulter pour lui, Farel étend son activité en dehors des murs de la ville. Il parcourt les campagnes, réunit les paysans et leur prêche la Réforme; partout où ses efforts sont couronnés de quelque succès, il établit des écoles afin d'en mieux assurer la durée, devinant et réalisant ainsi par son instinct sublime le grand principe de l'éducation publique moderne, le seul moyen efficace, selon nous, pour faire triompher la vérité. Aussi les résultats de cette nouvelle méthode ne se font pas longtemps attendre. Partout, écrit un contemporain et ami de Farel, on voit pulluler des hommes qui emploient leurs travaux, leur vie entière, à répandre aussi loin que possible le règne de Jésus-Christ [1]. Les résultats de cette prédication deviennent même si grands que le bruit s'en répand en Bourgogne et que cette contrée s'en émeut, à ce que nous assure Érasme, dont nous ne pouvons récuser ici le témoignage [2]. Les amis de l'Évangile bénissent le Seigneur de ce que la Sainte Parole brille chaque jour dans toute la Gaule d'un plus grand éclat [3], et les adversaires de la Réforme en sont eux-mêmes fort effrayés. « La faction, écrit Érasme à l'évêque de Rochester, s'étend chaque jour davantage et se propage dans la Savoie, dans la Lorraine et dans la France..... [4] »

Ce fut surtout à Besançon, où l'affaire du gardien avait causé un grand retentissement, que l'émoi fut le plus grand. Déjà en août 1524 l'archevêque avait assemblé un concile provincial pour obvier, comme il le disait, *au maudit hérétique*. Une excommunication fut alors lancée par le prélat contre tous ceux des habitants de Montbéliard qui étaient *ses complices et ses adhé-*

[1] Suppullulare qui omnes conatus adferant, quo possit Christi regnum quam latissime latere (Manuscrit de Neufchâtel, 2 août 1524).

[2] Tumultuatur et Burgundia nobis proxima, per Phelierum quemdam Gallum qui e Gallia profugus (Erasmi épist. p. 809).

[3] Quod in Galliis omnibus sacrosanctum Dei verbum in dies magis ac magis elucescat.

[4] Factio crescit in dies latius, propagata in Sabaudiam, Lothoringiam, Franciam...... (Erasm. ép., p. 809).

rents. Des mesures plus violentes encore suivirent de près ces actes de colère, atteignirent surtout au chef-lieu du diocèse, quiconque ne demeurerait pas indifférent au nouveau réveil religieux et s'étendirent à Belfort, où Farel chercha vainement à convertir les habitants à l'Évangile ; le clergé et les magistrats repoussèrent à l'envi ses tentatives et lui interdirent même l'entrée de leur ville *sous peine de la hart en cas de désobéissance*[1].

Malgré toutes ces rigueurs Farel n'en continua pas moins ses rudes attaques contre les moines qu'il détestait et les images qui n'étaient à ses yeux que des idoles ; son cœur s'aigrissait en lui-même quand il considérait que la majorité du peuple de Montbéliard restait toujours entièrement adonnée au culte de ces images. Le seul but de ses efforts étant de faire vivre la Parole dans les âmes, il chercha à la répandre dans le pays par tous les moyens possibles. Le Nouveau Testament venait d'être traduit en français par Le Fèvre et publié à Meaux chez Collin (1526). Farel en fit venir immédiatement plusieurs exemplaires et les répandit dans le pays de Montbéliard avec d'autres livres religieux, tels que la traduction de l'explication de l'Oraison dominicale par Luther « 4 deniers de Bâle l'exemplaire » écrivait l'imprimeur Vaugris dont les presses étaient constamment occupées à l'impression de ces livres français. Farel lui-même, à l'instigation de son ami Œcolampade et du duc Ulric, composa plusieurs ouvrages en français, dont le principal est sans contredit son premier, c'est-à-dire son *Summaire ou Briève déclaration d'aucuns lieux fort nécessaires à un chacun chrétien pour mettre sa confiance en Dieu et à aider son prochain*. Cet ouvrage, qu'il composa de 1524 à 1525 et auquel il donna lui-même le nom de *petit livret*, renferme 43 chapitres et forme le plus ancien exposé en langue française des principaux points de la doctrine chrétienne. C'est l'exposé succinct du christianisme simple, pratique, évangélique, sous la forme populaire, tel que Farel l'avait conçu, avant qu'il fût dominé par le génie théologique et dialectique de Calvin et par la nouvelle scolastique augustinienne qui vint obscurcir trop tôt la clarté vivifiante des premières heures du grand jour de la Réforme.

[1] Descharrières. Hist. littéraire.

De nouvelles luttes avec le clergé devaient bientôt arracher Farel à cette activité littéraire. Dans le mois de novembre 1524, *les commis et députés à la matière de la foi dans le comté de Bourgogne* avaient réclamé les bons offices de la diète helvétique réunie à Lucerne, afin qu'elle intervînt auprès du duc de Wurtemberg, pour éloigner, disaient-ils, *les faux prêcheurs qui sont à Montbéliard.* Une lettre de la diète avait donc été adressée à Ulric sollicitant vivement l'expulsion des deux prédicants [1], mais le duc avait encore réussi cette fois-là à éluder la demande. Nous allons voir qu'il ne devait plus en être ainsi.

On se rappelle qu'Ulric avait été dépossédé de ses États par la ligue de Souabe en 1519 et qu'il avait dû se réfugier dans le Montbéliard, la seule de ses possessions qui lui restât. Il est facile de comprendre que ce prince n'avait jamais perdu l'espoir, bien légitime du reste, de recouvrer son duché héréditaire et nous avons vu que dans ce but il avait cherché à se faire des alliés et avait recherché l'amitié des Suisses [2]. Comme ceux des cantons sur l'appui desquels il comptait davantage étaient les plus opposés à toute réforme religieuse, la nécessité l'obligea enfin de prêter l'oreille à leurs instances réitérées. Gayling fut donc congédié (déc. 1524) et se retira à Heidelberg [3].

Mais l'archevêque ne se contenta pas de ce demi-succès. Il agit de nouveau auprès de la diète helvétique, qui cette fois se montra plus sévère et, par une lettre envoyée au duc Ulric, exigea de lui le renvoi immédiat de l'autre prêcheur, le menaçant de la défection des autres cantons, s'il ne faisait droit à ses réclamations. « Nous avons invité, dit la lettre en parlant d'Eberhardt de Reischach, député du duc Ulric à la diète, ce dernier à informer S. A. que..... s'il se produisait quelque tentative de troubler ou de soulever nos ressortissants *à propos de la secte luthérienne* (ce dont toutefois nous ne pouvons soupçonner S. A.), nos magistrats se verraient contraints d'agir à cette occasion de telle sorte que S. A. s'apercevrait, au grand regret de nos

[1] Recès des diètes. Archives fédérales, 8 nov. 1524.

[2] Au mois de janvier 1524, il avait vendu à l'État de Soleure sa seigneurie de Blamont pour se procurer de l'argent.

[3] Herminjard. Anemond à Farel, 17 déc. 1524.

supérieurs, de leur sérieux déplaisir de.... [1] » Le duc, à bout de ressources, fit alors une réponse soumise et la communiqua au Réformateur. Celui-ci, plus occupé du bien de son église que soucieux de ses dangers personnels, ne cessa point ses prédications. Il eût sans aucun doute prolongé son séjour et accru le nombre de ses sectateurs, si un événement imprévu ne fût venu bouleverser tous ses plans et ne l'eût contraint à abandonner les lieux qu'il avait le premier éclairés au pur flambeau de l'Évangile. Voici le fait tel que le rapporte la tradition.

Vers la fin de février 1525, le jour de la fête de St.-Antoine, Farel marchait le long de la petite rivière qui traverse la ville, au pied du rocher élevé sur lequel est bâtie la citadelle, quand sur le pont il rencontre une procession qui chantait; deux prêtres en tête portaient l'image du saint. Son cœur bouillonne. Il ne se possède plus. Le cœur élevé du lion l'emporte en ce moment sur la modestie de la colombe. Il saisit des mains des prêtres la châsse qui renfermait le saint et la jette du pont dans la rivière, en criant au peuple : « Pauvres idolâtres, ne lairrez-vous (laisserez-vous) jamais votre idolâtrie? » Il allait périr victime de sa hardiesse et suivre dans le torrent le saint qu'il avait osé y précipiter, quand le bruit se répand dans la foule qu'un gouffre vient de s'ouvrir dans la rivière et d'engloutir l'image sacrée. Une terreur panique dispersa la procession et Farel put mettre ses jours en liberté [2].

Cette tradition a été contestée, cependant elle nous paraît réunir toutes les probabilités en sa faveur. Elle s'accorde en effet avec ce que nous connaissons du caractère de Farel; c'est bien là son impétuosité habituelle; nous le trouvons caractérisé par ce mouvement élevé quoiqu'irréfléchi; il a éprouvé le besoin de montrer au peuple par une action ostensible, la vanité de son idole et le ridicule de son adoration. D'ailleurs comment expliquer autrement le brusque départ de Farel après cet événement? Pourquoi quitter une ville au moment où il va y recueillir le fruit de ses travaux? L'incertitude du lieu où il doit aller ne prouve-t-elle pas qu'il y eut contrainte et précipitation dans son

[1] Herminjard. La diète à Ulric, 16 déc. 1524.
[2] Goguel. Vie de Farel. p. 12.

départ ? Nous ne croyons pas qu'on puisse expliquer cette expulsion exclusivement par la volonté des Suisses, puisque, comme nous l'avons vu, Farel ne songeait guère à obéir aux ordres du prince avant que survînt l'événement et surtout puisqu'il fut immédiatement remplacé par Pierre Toussaint; or, ce qui déplaisait aux Suisses, ce ne pouvait être la personne de Farel, c'était son œuvre et ses doctrines, c'était la proximité de ce foyer de réforme, qui exposait ainsi leur territoire à la contagion de l'exemple.

Quoi qu'il en soit. depuis ce ce dernier événement, Farel ne peut plus, sans grand danger pour sa personne, continuer à évangéliser Montbéliard. C'est lui qui a créé cette église, c'est lui qui a mis en terre la précieuse semence, il laisse donc à d'autres le soin de l'arroser et ses prières s'élèvent à Dieu poûr qu'il y donne l'accroissement. Il quitte enfin son troupeau au commencement du printemps 1525, en lui donnant sa bénédiction et se rend à Strasbourg où l'attend une des plus grandes joies qu'il lui ait été donné de goûter pendant sa vie, celle de voir arriver son vieil ami Le Fèvre dont la persécution l'avait séparé depuis près de trois ans et qui avait quitté Meaux après la chute de Briçonnet. Mais leur intimité ne devait pas être de longue durée; Farel, obéissant aux ordres de son vieux maître et confiant en Celui qui ne l'a jamais abandonné, quitte de nouveau Strasbourg pour aller évangéliser les pays où la Providence voudra bien le conduire, traverse l'Alsace, visite les réformateurs de Mulhouse, rentre dans Bâle pour en sortir bientôt, fait une courte apparition à Montbéliard et part ensuite pour la Suisse romande où il va consacrer le reste de sa vie à l'avancement du règne de Dieu.

Ainsi il n'avait pas fallu une année entière à Farel pour changer du tout au tout la situation du comté de Montbéliard.

Malgré la courte durée de son séjour dans notre pays, grâce à son zèle toujours fervent, à son éloquence mâle et entraînante, à sa persévérance qui alla quelquefois au delà des bornes convenables, grâce aussi et surtout à la sainteté de la cause qu'il défendait, il avait réussi à graver dans les âmes les préceptes sublimes de la Parole de Dieu et à en assurer le triomphe pour un prochain avenir. Il était tellement assuré que la semence qu'il venait de jeter dans ce sol, dont trente ans après l'avoir quitté

il parlait encore avec respect et amour, viendrait un jour à complète maturité, qu'en quittant Montbéliard il citait déjà cette ville comme le modèle des pays protestants, et nous verrons que la suite devait justifier (jusqu'à un certain point) ses prévisions. Car, si parmi les nouveaux convertis il y en eut d'assez faibles pour retomber dans l'erreur au moindre souffle de l'adversité, nous verrons aussi, à l'honneur de l'Église de Montbéliard, qu'il resta toujours, du moins, un groupe de fidèles disciples pour conserver pure et intacte la doctrine de leur maître. C'est que ce maître avait dû leur communiquer sa foi simple et vivante, son intrépidité de cœur, son énergie de volonté et ses convictions fortes et puissantes. Il ne faudra donc pas s'étonner si, comme nous le verrons dans la deuxième partie de notre travail, nous retrouvons de temps en temps ces mêmes qualités chez les hommes pieux et vaillants qui lui succédèrent et qui surent, comme lui, résister avec courage aussi bien aux attaques des catholiques qu'à l'oppression intolérante de leurs princes, quand ces derniers cherchèrent à implanter de force sur notre sol la religion luthérienne qu'ils apportaient de l'étranger.

DEUXIÈME PARTIE

Le Luthéranisme est introduit dans le pays de Montbéliard et y triomphe de la Réforme de Farel.

CHAPITRE I

Nouvelles destinées du comté de Montbéliard.— Administration du comte Georges. — Arrivée de P. Toussaint à Montbéliard ; commencement de son ministère dans cette ville.

C'est un beau trait de la Réformation que la catholicité qu'elle manifeste. Les Allemands viennent en Suisse, les Français vont en Allemagne ; plus tard, des hommes de l'Angleterre et de l'Écosse se rendent sur le continent et des docteurs du continent dans la Grande-Bretagne. Les réformations des divers pays naissent presque toutes indépendantes les unes des autres, mais à peine sont-elles nées qu'elles se tendent la main. C'est d'après ce principe que nous allons voir la religion venir d'Allemagne, s'établir dans le pays de Montbéliard et prendre bientôt après définitivement le dessus sur la religion zwinglienne apportée dans ce pays par Farel.

Le départ de Farel de Montbéliard devait nécessairement ralentir les progrès de la Réformation dans ce pays et donner à la réaction catholique l'espoir de mettre bientôt un terme à l'hérésie que ce réformateur y avait introduite.

C'est pour arriver à ce but que nous voyons alors les moines de Belchamp, les chanoines de Saint-Maimbœuf, le clergé supé-

rieur, les autorités de Bourgogne, l'empereur Charles-Quint lui-même se liguer tous ensemble dans un même et commun effort pour abuser les consciences timides ou demeurées indécises, répandre au loin la terreur, arrêter les progrès de la Réforme et porter, en un mot, si possible, le dernier coup à leur ennemi commun qu'ils appelaient *hérésie luthérique.* Enfin, pour surcroît de malheur, le duc Ulric, toujours préoccupé du dessein de recouvrer son duché héréditaire par la voie des armes, et ne se croyant plus en sûreté dans le voisinage de ces puissants adversaires qui lui tendaient des embûches jusqu'aux avenues de son château, venait de céder, en 1526, le comté de Montbéliard à son frère *Georges* [1], qui ne s'était pas encore déclaré pour la Réforme. A peine ce prince avait-il pris possession de son comté que l'arrivée à Montbéliard d'un disciple de Munzer surexcita de nouveau le zèle de la réaction, entièrement résolue, cette fois, à faire disparaître à tout prix du pays toute trace d'hérésie. C'est dans ce but que les chanoines de Saint-Maimbœuf s'adressèrent à l'archevêque de Besançon pour obtenir le renouvellement de l'excommunication déjà prononcée l'année précédente contre les fauteurs de l'hérésie luthérique. L'archevêque se hâta de répondre à cette demande, et la mesure parut produire l'effet qu'on en espérait, car, deux ans à peine s'étaient écoulés que, à la demande même du chapitre et de celle de plusieurs notables de Montbéliard, ce prélat crut pouvoir lever l'interdit qu'il avait lancé sur toute la population de la ville en 1527.

Cependant le comte Georges, qui penchait pour la Réforme, venait d'appeler auprès de lui un prédicateur allemand, *Jean-Baptiste Piscator (Fischer)*, recommandé par Œcolampade *comme un homme aussi savant que pieux.* Au mois de juin 1530, il avait assisté en personne à la diète d'Augsbourg, où il avait puisé de nouveaux encouragements à marcher de plus en plus dans la voie des nouvelles idées, sans cependant signer la confession de foi qui y fut présentée. Mais ayant rendu, nous ne savons pour quels motifs, son comté à son frère Ulric, en 1524, celui-ci, afin de se procurer les moyens de rentrer par la force des armes

[1] Voir note A, à la fin.

dans son duché de Wurtemberg, par un acte du 23 mars 1533 [1], vendit, sous la condition de rachat, à François Ier, roi de France, le comté de Montbéliard et les seigneuries d'Étobon et de Blamont, pour la somme de 125,000 couronnes [2], à l'aide de laquelle il parvint à rentrer dans son duché, à la suite de la mémorable journée de *Laufen* (13 mai 1534). Alors François Ier, qui avait fait occuper le pays de Montbéliard en juin 1534, fit, par un acte du 25 avril 1535, rétrocession à Ulric du comté de Montbéliard, qui passa de nouveau entre les mains du prince Georges, par ordre du duc Ulric. Ce dernier, en cédant le comté, avait stipulé à son frère de prendre sans délai les mesures nécessaires pour arriver enfin au complet établissement de la Réforme dans le pays de Montbéliard.

C'est dans le but de faire avancer et de consolider l'œuvre commencée par Farel que le comte Georges appela, en 1535, à Montbéliard, une des figures les plus aimables parmi les personnages secondaires de la Réformation, nous voulons parler de *Pierre*, fils de *Richard Toussaint*, ancien chanoine de Metz, qui avait été, en 1528, prédicateur de la reine de Navarre, sœur de François Ier. C'était un homme d'un esprit éclairé et libéral, plein de zèle, de foi et de piété. Comme la plupart des réformateurs français, il avait plutôt à cœur d'exhorter les âmes à marcher, par une vie paisible et pure, dans le chemin de la vérité, que de perdre son temps en discussions et disputes qui ne font qu'aigrir les hommes entre eux. « Plût à Dieu, disait-il, que je puisse acheter la paix et l'union en Jésus-Christ de tout mon sang, lequel ne vaut guère [3]. » Quoiqu'on lui ait reproché, peut-être non sans raison, de n'avoir pas toujours su conserver ces sentiments, il faut pourtant reconnaître que les idées de paix et d'union que ce prédicateur apporta dans sa charge de surintendant des Églises de Montbéliard, servirent plusieurs fois à apai-

[1] Le 23 mars 1533 correspond en style actuel au 23 mars 1534, parce que, anciennement, dans le pays de Montbéliard comme dans la plus grande partie de la France, l'année commençait à Pâques. On ne prit le 1er janvier pour le commencement ne l'année que vers l'an 1564.

[2] 125,000 couronnes équivalent à 322,500 livres tournois ou à environ 315,000 francs, la livre tournois valant environ 0 fr. 98 cent.

[3] Manuscrit du conclave de Neuchâtel, 25 décembre 1536.

ser les dissensions nombreuses qui s'élevèrent souvent dans les églises de Montbéliard pendant le long espace[1] de temps qu'il fut à leur tête.

Au moment de sa vocation (1535) Toussaint était alors dans toute la vigueur de l'âge; il avait 36 ans. Il était donc propre à rendre de grands services dans la place de surintendant des églises du comté de Montbéliard qui lui fut confiée. Dès son arrivée il déploya dans l'œuvre qu'il entreprit de consolider une ardeur qui ne s'est jamais démentie. Un mémoire qu'il rédigea vers ce temps, dans le but d'exposer ses idées sur *les choses qui seraient nécessaires à une bonne et sainte réformation*, contient des vues très-saines à côté d'autres où l'on retrouve le rigorisme calviniste dans ses prétentions les plus exagérées. Toussaint y expose la nécessité d'abolir sans délai les erreurs et les superstitions de l'église romaine, d'entendre avec assiduité la prédication de la parole divine, de punir ceux qui profanent le jour du repos, etc., etc. Il demande qu'on exerce une constante vigilance sur la doctrine et la conduite des pasteurs et sur celle de toute la communauté, condamne toute espèce de désordre et provoque l'institution, dans chaque paroisse, de surveillants ou *anciens d'église* (Actes des apôtres) qui, indépendamment de la distribution des aumônes, seraient chargés du maintien de la discipline et des bonnes mœurs. Ces mesures, suivies bientôt d'autres aussi indispensables et aussi sages, comme celle de la rédaction d'une liturgie, qui fut revue en 1554, celle de l'organisation régulière du culte protestant en langue française, dans le temple Saint-Martin, produisirent des effets salutaires que ne purent arrêter ni les mensonges de *Pierre Caroli*, homme faux et hypocrite, venu à Montbéliard dans l'espoir de supplanter Toussaint, mais qui échoua dans son projet et rentra bientôt après dans le giron de l'Église romaine, ni les menées de l'archevêque, ni même enfin les menaces réitérées de la cour du parlement de Bourgogne, séant à Dôle (au nom de l'empereur). C'est que l'Évangile s'était rapidement propagé dans toute la ville et même dans tout le pays; une partie notable de la population le professait ouver-

[1] Toussaint dirigea les églises de Montbéliard pendant près de 40 ans, de 1535 à 1573.

tement et témoignait hautement sa répugnance pour les cérémonies de l'église romaine.

Les succès de la Réforme devinrent tels que le comte Georges se crut assez fort pour publier, le 17 novembre 1538, un *édit* qui portait *abolition de la messe* dans la ville de Montbéliard. Cette disposition fut exécutée sur-le-champ; dans toute la ville et sur son territoire on abattit les croix et les saints et on dispersa leurs reliques; celles de Saint-Maimbœuf eurent le même sort. Les treize prébendes et vingt-sept chapelles de l'église collégiale qui avaient toutes aussi des revenus particuliers et des collecteurs, disparurent bientôt. On ne voulut plus de la *moinerie*, comme dit Rabelais, ce moine et curé qui vivait en France à peu près à la même époque et qui était si bien placé pour connaître lui-même tous les abus du clergé. Quant aux habitants des villages du Comté et à ceux des seigneuries adjointes ils paraissent pour la plupart n'avoir pas encore été assez préparés en 1538 pour accueillir la Réformation.

Malheureusement le prince Georges, suivant en cela les principes du temps sur le libre échange en matière religieuse, alla plus loin encore, et, par un édit publié le 6 août 1539 au nom de son frère Ulric, non-seulement ratifia toutes les déclarations faites précédemment pour l'abolition du catholicisme à Montbéliard, mais défendit aux habitants de cette ville de se rendre dans les villages voisins pour y entendre la messe et les sermons des curés. Mais disons, à l'honneur de la tolérance de nos pères, que les bourgeois de Montbéliard protestèrent énergiquement contre cette contrainte excessive, « s'arrêtant à leurs franchises (comme l'écrit Toussaint), en en ayant plus grand soin que de la vie éternelle. » Ils menacèrent même d'en appeler au chef de l'Empire, insinuant à la population que sous le voile ou le prétexte de l'Évangile on voulait la priver de ses franchises municipales, et la réduire en servitude. Nous allons voir que ces bourgeois et Toussaint à leur tête, eurent bientôt à réclamer pour eux-mêmes la liberté de leur foi contre une contrainte exercée sur des protestants par un gouvernement protestant.

CHAPITRE II

Organisation des églises. — Administration du duc Cristophe. — Ordonnance ecclésiastique ; luttes intestines qu'elle soulève. — Interim. — Traité de Passau.

Après l'abolition de la messe, le gouvernement, de concert avec Toussaint, s'occupa avec une infatigable activité de l'organisation des églises dans notre pays [1]. Il y avait déjà plus de deux ans que le catholicisme était aboli dans la ville, lorsqu'un arrêté du gouvernement du 1er avril 1540 [2] vint l'abolir également dans les villages du comté de Montbéliard et dans les seigneuries d'Étobon et de Blamont et nomma les premiers pasteurs évangéliques. Dès lors les curés, vicaires et chapelains furent renvoyés de toutes les paroisses sans la moindre opposition des paroissiens et remplacés par des pasteurs et prédicateurs évangéliques. Il n'y eut d'abord que treize places de pasteurs [3] pour le comté et les seigneuries, outre celles de la ville de Montbéliard, mais en 1542 on en établit deux de plus. A la tête de chacune de ces paroisses rurales on plaça des pasteurs qui venaient presque tous de France et très-peu de la Suisse. Ces pasteurs furent salariés [4] au moyen des revenus des biens mobiliers et immobiliers qui avaient appartenu au clergé catholique congédié (tous les habitants ayant renoncé au catholicisme) et furent privés de tout casuel. Ils durent aussi remplir les fonctions de chantre et même celles d'instituteur dans leurs paroisses jusqu'au commencement du XVIIme siècle, époque à laquelle on nomma des instituteurs particuliers. On sait qu'avant la Réformation il n'y avait d'école que dans la ville de Montbéliard, et la seule qui existait alors servait pour tout le pays. Les habi-

[1] Voir note B.

[2] D'après l'ancien style, et d'après le nouveau 1er avril 1541. Voir plus haut la notice sur la manière de compter les années.

[3] Voir note G.

[4] Voir note C.

tants de la campagne étaient plongés dans la plus grande ignorance. Dès que les pasteurs eurent commencé à leur apprendre à lire et à écrire, on répandit parmi eux beaucoup d'exemplaires du Nouveau Testament, et il en résulta pour eux les plus grands avantages.

Pour aider Toussaint dans cette entreprise de réorganisation, on lui donna comme collaborateur, en 1539, *Nicolas de la Garenne*, qui mourut en 1549 à Blamont, et en 1541, *Jean Yther* qui, comme tous ses successeurs, porta le titre de *diacre*. Toussaint lui-même devint alors, ce qu'il fut jusqu'à sa mort, l'âme et le chef de cette église, sans avoir toutefois jamais porté le titre de *surintendant*, accordé depuis à ceux qui lui ont succédé dans l'inspection du ministère ecclésiastique. Malgré les menées hostiles de ses adversaires le triomphe de la Réforme paraissait être complet parmi nous, lorsqu'une mésintelligence qui éclata en 1542 entre les deux frères vint de nouveau en arrêter les progrès. Le duc Ulric retira la même année à son frère Georges l'administration du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Etobon et de Blamont et la remit à son fils unique, *Christophe*[1], qui venait de quitter le service de François Ier, roi de France, et qui prit immédiatement possession de son poste. Ce prince, frappé à la Diète d'Augsbourg de la fidélité et du courage des protestants, embrassa de bonne heure le pur Évangile, à la propagation duquel il déploya dans la suite un zèle religieux qui l'entraîna bien souvent hors des bornes de la prudence et de la tolérance. Nous allons voir, en effet, que, dès son arrivée à Montbéliard, de graves dissentiments surgirent soit entre le corps pastoral et le prince, soit entre les ministres et les fidèles. Pour bien comprendre l'effet que ces dissensions produisirent dans le pays de Montbéliard, il n'est besoin que de se rappeler les funestes conséquences qu'elles entraînèrent en Allemagne et en Suisse. Mais nous ne saurions entrer dans de longs développements sur les différends qui éclatèrent alors à peu près à la même époque entre les réformateurs de ces deux pays, sur la manière d'entendre ces sacrements et en particulier la sainte Cène, car alors nous sortirions des limites de notre travail. Qu'il

[1] Voir note A.

nous suffise de savoir, pour ce qui regarde notre église, que la plupart des chrétiens du comté de Montbéliard prirent, dans ces luttes, presque toujours fait et cause pour leurs frères de la Suisse, avec lesquels leurs relations devinrent chaque année toujours plus étroites. D'un côté, fortement attaché dès sa jeunesse aux opinions du Réformateur de l'Allemagne, profondément convaincu de l'excellence de sa croyance, et de l'autre, désireux d'accroître la prospérité des églises de Montbéliard, Christophe voulut leur imposer l'ordonnance ecclésiastique de Wurtemberg, de 1536, qu'il avait fait traduire en latin en 1542 et qu'il rendit obligatoire pour le comté de Montbéliard et des seigneuries d'Étobon et de Blamont en 1543. Elle convenait peut-être très-bien aux chapelains du prince, adhérents dévots de la Confession d'Augsbourg, mais elle froissait tous les autres ministres et toute la population dans leur attachement aux doctrines et aux institutions de l'église helvétique. Les pauvres ministres, dans leur embarras, en référèrent à leurs maîtres vénérés. La Classe de Neuchâtel ou le corps dirigeant l'église de cette ville, qui entretenait d'intimes relations avec Montbéliard, fut vivement préoccupé de cette affaire et chercha à y donner une prompte et heureuse solution. Elle pria *Viret*, *Solar* et *Zébédée* de se réunir pour s'occuper de cette église. Sur ces entrefaites Toussaint se rendit lui-même à Neuchâtel[1], afin de conférer avec Farel. Ces théologiens rédigèrent ensemble plusieurs articles *articuli neocomenses*, divisés en deux catégories, l'une indiquant les points que l'on pourrait adopter, l'autre ceux que l'on devait rejeter. Puis Farel, au nom de la Classe, écrivit, le 6 mai 1544, aux pasteurs de Montbéliard pour les exhorter à user de patience et de modération, et à s'attacher inviolablement à la pureté de l'Évangile. Quelque temps auparavant, Calvin lui-même, consulté à ce sujet, leur avait conseillé, dans une lettre du 7 octobre 1543, de céder sur les détails, mais de « résister sur le reste jusqu'à effusion de sang. » On n'alla pas jusqu'à cette extrémité; on se contenta de rejeter la confession de foi des pasteurs et leurs réclamations sur divers abus, et d'exiler Toussaint qui avait été brutalement excommunié par le fougueux chape-

[1] Vie de Farel, par Junod, p. 236.

lain *Engelmann*. Douloureusement affecté de cette mesure, Toussaint, sur l'avis de quelques-uns de ses amis, se retira de lui-même à Bâle le 19 avril 1545.

A peine arrivé dans cette ville, il adressa au duc Ulric comme dernier espoir, de pressantes recommandations en faveur de sa chère église et lui rendit un compte exact des motifs qui l'avaient contraint à s'en séparer. Le duc, qui connaissait mieux que son fils la salutaire influence de Toussaint se porta médiateur du différend et finit par l'apaiser. Par rescrit général du 29 novembre 1545, il confirma l'abolition des fêtes de la vierge Marie et des saints et Apôtres, déjà supprimées depuis plusieurs années, et défendit de les rétablir dans le comté de Montbéliard et les seigneuries d'Étobon et de Blamont; il abolit la sonnerie qui avait lieu dans ces jours de fête, la réservant pour les sermons, les prières ordinaires et les enterrements; il ordonna aux ministres de baptiser les enfants, d'administrer la Ste-Cène 6 fois par an, et dans les endroits moins populeux au moins 3 ou 4 fois. Il se réserva à lui et à ses officiers les plus savants le jugement sur la doctrine des ministres, enjoignit aux maires, aux jurés et à tous les magistrats de fréquenter assidûment les sermons et les communions ; enfin le duc Ulric voulut que les catéchismes publiés fussent fréquentés assidûment par la jeunesse du pays. En même temps, il condamna sévèrement l'intolérance d'Engelmann et conseilla à son fils d'agir avec plus de modération. Dès lors Toussaint, n'ayant plus de motif pour prolonger son absence, vint reprendre le 1er janvier 1546, l'exercice de toutes ses fonctions qu'il exerça avec tant de zèle et de douceur que la paix se rétablit pendant quelque temps dans l'église. Mais un événement devait bientôt la troubler de nouveau.

L'empereur Charles-Quint, arrivé alors à l'apogée de sa grandeur, venait d'établir dans tous ses États et dans les États de tous ces petits princes d'Allemagne qui, de peur d'être renversés, écoutaient servilement ses ordres, l'*Intérim d'Augsbourg*, ce formulaire de foi et de discipline religieuse composé, comme son nom l'indique du reste, à Augsbourg, par des théologiens de la réaction catholique, qui contenait toutes les doctrines essentielles de l'église de Rome et remettait les prêtres catholiques en possession de leurs bénéfices et de leurs églises. Le duc Ulric

de Wurtemberg, afin de ne pas tomber en disgrâce auprès de Charles-Quint, ordonna à son fils Christophe de l'introduire dans le comté; mais disons à l'honneur de ce prince que, dans cette circonstance, il montra un véritable attachement à la religion protestante, en refusant catégoriquement de mettre à exécution les ordres de son père. Néanmoins Ulric les fit alors exécuter lui-même et l'Intérim fut introduit de vive force dans le Comté de Montbéliard. Il fut publié dans l'église de Saint-Maimbœuf ou du château de Montbéliard pour tout le comté de Montbéliard, le 16 septembre 1548; vers la fin du même mois, dans l'église d'Étobon pour toute la seigneurie d'Étobon et dans celle de Blamont pour toute la seigneurie de Blamont. Néanmoins l'Interim ne fut réellement établi dans le Comté de Montbéliard et les deux seigneuries d'Étobon et de Blamont que dans la deuxième moitié de janvier 1549. Tous les pasteurs évangéliques, qui ne voulurent pas prêter les mains à cette restauration des cérémonies catholiques furent alors congédiés et remplacés par des prêtres qui rétablirent le culte catholique dans toutes les églises du pays.

Toussaint, qui seul avait été excepté de la mesure prise contre les ministres, ne voulut point s'exposer au soupçon d'apostasie. « Craignant que par lui ou ses prédications le pays ne fût en danger, » il préféra partager l'exil de ses frères, plutôt que d'être cause du mal de personne. » Il se disposait donc à quitter le pays avec ses collègues, lorsqu'une lettre de Bucer, appuyée par une autre de Calvin, le fit changer de résolution et le décida à rester à son poste. Dans son *Histoire de la Réforme en Alsace*, M. Röhrich prétend qu'il reprit ses fonctions, mais sous le titre de *catéchiste*. Or, nous croyons que M. Röhrich se trompe ici, car Toussaint demeura toujours pasteur titulaire de l'église St-Martin, même après la promulgation de l'Intérim à Montbéliard et le rétablissement du culte catholique dans l'église du château et autres édifices du culte de Montbéliard. Le *Précis de la Réformation dans le Comté de Montbéliard* nous apprend, il est vrai que, par arrêté du gouvernement de Montbéliard du 23 mars 1549, des pasteurs évangéliques, d'abord au nombre de six, puis au nombre de sept, furent institués sous le nom de catéchistes pour pourvoir aux besoins religieux des habitants des

villages du Comté de Montbéliard et de ceux des seigneuries d'Étobon et de Blamont, mais nous ne voyons pas figurer Toussaint parmi eux. Au reste, cet état de choses ne devait durer que fort peu de temps ; le traité de Passau (2 août 1552) permit bientôt au duc Christophe de faire disparaître dans le Comté jusqu'aux dernières traces de l'Intérim. Dans les premiers jours d'octobre 1552 l'Intérim de Charles-Quint fut aboli ; tous les prêtres catholiques furent renvoyés, et les pasteurs évangéliques rappelés dans les paroisses [1]. Les temples furent de nouveau appropriés au culte protestant, après qu'on en eut ôté les images, les autels et tous les ornements qu'on y avait replacés pendant l'Intérim.

Ces mesures d'intolérance qui ne peuvent guère s'expliquer qu'en se reportant au temps où elles furent prises, marquent le triomphe complet de la Réformation dans le pays de Montbéliard, car, depuis lors, elle n'eut plus à redouter le retour de la réaction catholique. Il ne restait plus à la Réforme qu'à réunir tous ses partisans dans un même esprit de paix et de concorde ; et c'est ce qu'elle allait faire, grâce à une décision que le duc Christophe devait bientôt prendre, grâce aussi et surtout à la tendance toujours plus accentuée vers l'unité religieuse dont les princes, qui se succédèrent au pouvoir, se montrèrent toujours animés depuis.

CHAPITRE III

Administration du Comte Georges. — Ordonnance ecclésiastique ; luttes intestines qu'elle soulève.

Devenu duc de Wurtemberg par la mort de son père Ulric, décédé à Tubingue le 6 novembre 1550, Christophe, préoccupé du désir de perpétuer sa dynastie et de consolider par elle les

[1] L'ordre de supprimer la messe avec l'Intérim arriva à Montbéliard le 5 oct. 1552. Il fut communiqué aux curés le 6 oct. ; les églises furent dépouillées de leurs images et les curés renvoyés le 7 oct. (Notices de M. Beurlin).

principes de la Réforme dans ses États héréditaires, céda à son oncle Georges [1], en toute souveraineté le comté de Montbéliard et les seigneuries qui en dépendaient. Georges comptait déjà 35 ans lorsqu'il vint prendre possession du comté en août 1553.

C'était un prince au cœur noble, plus ami de la paix que des vaines disputes, comme on le voit par les louables efforts qu'il fit pour amener une entente entre les théologiens luthériens et calvinistes. Protecteur éclairé des lettres, il fit achever en 1554 l'école latine, appelée plus tard gymnase, fonda la bibliothèque publique vers 1554, et légua au Séminaire de Tubingue, par un codicile du 4 avril 1557, la somme de 10,000 florins, destinés à l'entretien de dix jeunes gens de ses États, qui se consacreraient à la carrière ecclésiastique. Des mesures aussi sages ne méritent certainement que des éloges, mais nous n'approuverons pas celles que le comte prit pour faire disparaître de ses États les dernières traces du catholicisme (mand. du 5 octobre 1556), ni surtout celles qu'il prit à l'égard des calvinistes de son ressort.

Quoique fermement attaché aux opinions sacramentaires, Georges désirait avant tout que les églises de son comté fussent unies avec celles des États de son neveu, le duc Christophe de Wurtemberg, et ne voyait qu'avec déplaisir les relations que la plupart de nos pasteurs entretenaient avec la Suisse. Ceux-ci, au contraire, bien loin de vouloir briser ces anciennes relations que cimentaient de vieilles amitiés, cherchaient à les rendre toujours plus fortes et plus fréquentes. Quelques-uns même d'entre eux, gardiens jaloux de leur foi, allèrent jusqu'à vouloir séparer les églises de Montbéliard de celles de Wurtemberg pour les unir aux églises de la Suisse. Ils tinrent des conventicules à Exincourt, à Blamont et en d'autres lieux, n'observèrent plus, dans l'exercice du culte, les rites établis, et usant d'imprudentes rigueurs, se permirent d'exclure de la sainte Cène tous ceux qui ne partageaient pas leurs doctrines. Toussaint leur donna d'abord de paternels avertissements; mais, n'ayant point été écouté, il crut pouvoir agir sévèrement, et, en 1555, sur l'ordre du comte, il destitua quatre d'entre eux, ceux de Blamont, de Désandans, de Saint-Julien et de Valenti-

[1] Voir note A.

gney, qui ne voulurent pas se soumettre aux règlements établis. Ceux-ci se réfugièrent alors à Neufchâtel pour se plaindre de la mesure rigoureuse qui venait de les frapper. Viret voulait envoyer Farel et Blaarer pour vider le différend, mais, sur leur refus, la Classe renvoya les destitués en les chargeant d'une pétition pour le comte. Georges, qui aimait la paix par-dessus tout, les reçut assez bien et leur promit de revenir sur la décision dès que Toussaint, qui était parti pour l'Allemagne, serait de retour. Mais l'affaire traînant en longueur et les destitués, qui n'avaient pas été réinstallés, remplissant le pays de leurs plaintes, le comte, pour en finir une bonne fois avec eux, rejeta l'affaire sur les pasteurs et justifia Toussaint, qui s'était, selon lui, conformé à la discipline wurtembergeoise.

Toutes ces mesures, il est vrai, n'en causaient pas moins une vive peine au comte, comme on peut le voir par deux lettres qu'il adressa au pasteur *Erbe*, de Riquevir, en 1553, lettres dans lesquelles il exprime le vif désir qu'il a de voir les deux communions évangéliques se réunir bientôt entre elles sur les points controversés. C'est dans ce but qu'il écrivit aux docteurs *Sulcer* et *Bullinger*, et qu'il se rendit lui-même avec Toussaint à Francfort (juin 1557), pour en conférer avec les princes allemands protestants et les théologiens. Mais on ne put s'entendre ni à Francfort ni à Worms, où les docteurs *Flacius* et *Schneff*, luthériens exaltés, ne voulurent faire aucune concession en faveur de l'union. Dès lors la lutte, bien engagée sur tous les points, ne devait plus finir qu'avec le complet triomphe de l'un des deux partis. Le comte Georges ne devait, il est vrai, pas voir la fin de la discorde dans son comté, puisqu'il mourut dans un voyage à Deux-Ponts, le 17 juillet 1558, laissant son fils unique *Frédéric*[1], encore au berceau, sous la tutelle de *Christophe*, duc de Wurtemberg, son neveu, de *Wolfgang*, duc de Deux-Ponts, son beau-frère, et de *Philippe*, comte de Hanau-Lichtemberg, son ami. Les habitants de Montbéliard allaient bientôt apprendre à regretter ce prince qui, malgré ses caprices théologiques, avait consacré sa vie au bien-être général et à la prospérité de nos églises.

[1] Voir note A.

CHAPITRE IV

Administration des tuteurs du jeune Frédéric. — Continuation des luttes religieuses. — Mort de Toussaint. — Expulsion des réfugiés français de la Saint-Barthélemy. — Luttes intestines soulevées par le fanatisme du surintendant Efferhen.

La terrible leçon qu'ils venaient de recevoir ne rendit pas les protestants plus sages. Zélés partisans de la Confession d'Augsbourg, les princes tuteurs voulurent l'introduire dans les États de leur pupille. En conséquence ils envoyèrent, pour visiter les églises de Montbéliard, en mai 1559, deux commissaires théologiens, *Eberhardt Bidenbach*, de Stuttgard, et *Flinsbach*, de Deux-Ponts, qui, frappés de l'insuffisance des écrits dogmatiques dans ce pays, firent venir pour chaque paroisse un exemplaire de la Bible, un autre de chacune des Confessions d'Augsbourg, de Saxe et de Wurtemberg, et les Loci Communes ou abrégé des doctrines chrétiennes de Mélanchthon. Ces mesures en annonçaient de plus fortes encore, comme celle de la défense qui fut faite aux pasteurs de correspondre avec les pasteurs de la Suisse et de céder leurs chaires à des prédicateurs étrangers sans la permission de la régence. Cette dernière mesure surexcita surtout les passions, et l'orage aurait sans nul doute éclaté sans Toussaint, qui, grâce à sa prudence et à sa sagesse, sut encore cette fois-ci retenir les esprits dans de justes bornes. Mais, lorsqu'en 1560 les princes publièrent leur *ordonnance ecclésiastique* [1], qui était destinée à établir dans les églises du comté une parfaite uniformité liturgique, comme cette ordonnance modifiait en plusieurs points le culte public, son application rencontra une si forte opposition, que les tuteurs du jeune Frédéric jugèrent prudent de se rendre eux-mêmes à Montbéliard (juin 1562), où ils ne parvinrent à maintenir la paix religieuse qu'en suspendant l'exécution de ceux des articles de l'ordonnance qui avaient provoqué le plus d'opposition. Nous

[1] Voir Note D.

croyons qu'il est bon de signaler ici, en passant, la fondation d'un établissement de bienfaisance qui, même au milieu de ces temps si orageux et si pleins de dissensions intestines, ne pouvait manquer d'avoir l'assentiment de tous les partis religieux, nous voulons parler de l'établissement dans chaque paroisse *d'une boîte des pauvres ou caisse d'aumônes*. C'est, en effet, en 1564 que, par ordre du gouvernement de Montbéliard, fut établi dans chacune des paroisses du comté une boîte des pauvres ou caisse d'aumônes ; les recettes se composaient des aumônes des personnes charitables, des legs et dons faits par testament ou autrement, ainsi que du produit des amendes que les consistoires de paroisse étaient alors en droit d'exiger des pécheurs scandaleux. Les boîtes des pauvres furent confiées d'abord à la garde des maires de villages, puis, dès le XVIII[e] siècle, à celle des anciens d'églises de la paroisse. Les fonds restant en caisse après le soulagement des pauvres étaient placés à intérêt. Les comptes des recettes et dépenses étaient vérifiés par les consistoires de paroisse présidés par le pasteur.

Les trois seigneuries d'Héricourt, de Châtelot et de Clémont étant devenues en 1561 une dépendance des États de Montbéliard, dont elles avaient été anciennement détachées pour passer d'abord entre les mains du *roi Ferdinand*, puis entre celles de l'usurpateur Claude François de Rye, de la maison de Neufchâtel, auquel elles avaient été reprises par la force, le gouvernement de Montbéliard aurait cru manquer à son premier devoir s'il avait consenti à maintenir dans ces contrées la religion catholique qui y était professée, plutôt que d'y substituer, avec les doctrines de l'Évangile, le culte qui était exercé dans les autres terres du comte Frédéric. Il usa, il est vrai, de beaucoup de prudence; plusieurs pasteurs du comté de Montbéliard furent chargés, dès le mois d'août 1562, de préparer les esprits en allant faire de bonnes prédications dans certaines églises de ces trois seigneuries. Dès le mois de juin 1563, *Jean Larcher*, originaire de Bordeaux, ancien pasteur à Bienne et à Berne, fut établi pasteur évangélique à Héricourt, avec la mission de faire de fréquents services religieux dans la seigneurie de Châtelot. En arrivant à ce poste, il le trouva dans un état déplorable; mais, grâce à ses soins et à son zèle, grâce aussi à l'empresse-

ment que les habitants de ces terres, malgré les menaces du clergé, mirent à répondre à ses appels, les progrès de la Réforme se firent bientôt tellement sentir, que les princes tuteurs crurent pouvoir abolir définitivement, en août 1565, le catholicisme dans les trois seigneuries d'Héricourt, de Châtelot et de Clémont. La difficulté de se procurer des prédicateurs évangéliques français les força à réduire à huit les places de pasteurs pour tout le ressort des trois seigneuries. Les princes tuteurs donnèrent enfin tous leurs soins à l'organisation, dans toutes les terres du comte, des églises et des écoles qu'ils recommandèrent surtout au pasteur comme étant « la source de toute sage discipline. »

Malgré toutes ces sages mesures, les discussions religieuses ne pouvaient tarder à se faire de nouveau jour. Les princes avaient beau décréter la foi de leurs sujets et prendre, pour maintenir leur orthodoxie, des mesures préservatrices, le pays restait toujours infecté [1] des doctrines réformées qui lui étaient inoculées d'un côté par les réfugiés huguenots français toujours plus nombreux [2], de l'autre par un bon nombre de nos ministres eux-mêmes qui, comme eux, osaient encore rester attachés aux doctrines calvinistes, et dont plusieurs, d'ailleurs, venaient encore de la Suisse française où ils avaient fait leurs études sous l'influence de Farel. Il fallut, en 1563, pour l'exemple, en destituer cinq, savoir : le diacre *Matthieu Wattel*, de Montbéliard, et les pasteurs *Benoît Pascal*, de Vandoncourt, *Jean Biney*, de Valentigney, *Renaut Angon*, de Saint-Julien, et *Jean Tiersaut*, de Dampierre-les-Bois. Quant aux simples réfugiés, on leur fit promettre de nouveau, en 1568, de ne point tenir d'assemblées particulières et d'observer toutes les lois et ordonnances du comté. Enfin, comme toutes ces mesures de rigueur ne semblaient pas suffisantes, le gouvernement crut devoir agir de nouveau et en destitua encore quatre autres en 1569, savoir : *André Flamand*,

[1] Situation eccl., janv. 1872.

[2] D'après les Éphémérides du comté de Montbéliard, en 1574, on ne comptait dans la ville même de Montbéliard pas moins de 290 de ces réfugiés dont la retraite était advenue « non pour actes par eulx commis méritants notes d'infamies ou repréhension, ains (mais) pour vivre en liberté de leur conscience selon la vraie religion tenue à Montbéliard. »

pasteur de Brevilliers; *Jean Tavignon*, de Chagey; *Antoine Duc*, de Vians, et *Pierre Henriot*, de Valentigney.

Une fois engagé dans cette voie de violence, le conseil de régence ne devait plus s'arrêter, comme nous allons le voir. Pierre Toussaint avait un fils, *Daniel*, qui, après avoir étudié à Tubingue et prêché quelque temps à Montbéliard, était devenu ministre à Orléans. La persécution et un horrible massacre dont les catholiques de cette ville se rendirent coupables, l'en chassèrent en 1570; il revint auprès de son vieux père, qu'il soulagea dans la prédication française en qualité de second pasteur de Saint-Martin. Bientôt après, accusé d'hérésie, le Consistoire supérieur de Stuttgard le cita dans cette ville pour rendre compte de ses hérésies et pour s'instruire dans la pure doctrine luthérienne. Le jeune théologien refusa de comparaître devant de tels juges. MM. Haag nous ont conservé un très-beau fragment de la lettre qu'il écrivit à cette occasion, et dont nous donnons ici la traduction: « J'ai, dit-il, pour me refuser à ce voyage de Stuttgard, une autre raison encore, non moins grave (les autres étaient le devoir d'aller rejoindre ses fidèles d'Orléans et le désir de s'acquitter envers des amis qui l'avaient délivré de prison par une rançon d'argent). A parler franchement, j'ai appris à connaître, dans les églises de France, une foi, une piété, une religion, quelquelque peu différente. Là-bas, point de ces controverses, de ces railleries, de ces écrits pleins de fiel; voici dix ans que les églises de France n'ont répandu, en guise d'encre, que leur sang, dont elles ont scellé l'enseignement de l'Évangile. Aussi ne puis-je assez m'étonner que ces Messieurs les théologiens de Stuttgard leur soient hostiles au point de me tenir pour très-suspect de ce seul chef que j'ai enseigné quelques années l'Évangile en ces contrées. Je ne comprends pas qu'ils leur endossent, ainsi qu'à moi, des erreurs schismatiques et impies, tandis que, sur tous les points de la foi et de la religion, nous professons avec tant d'illustres églises d'Allemagne et des autres pays, la doctrine des prophètes et des apôtres, telle qu'elle est exposée dans la Confession d'Augsbourg et développée ailleurs par son auteur [1]. »

[1] Introduction faite par la *Situation ecclésiastique*, de l'extrait de la lettre de Toussaint tel que le donnent MM. Haag dans leur *France protestante*, t. IX, p. 402).

Le surintendant *Cancerinus* répondit à cette lettre où, selon *Nicéron*, « la politique avait eu plus de part que la vérité, » en faisant brutalement destituer Daniel Toussaint, au mois d'août 1571, en compagnie de deux autres ministres, *Georges Yung*, le pasteur de l'église allemande de Montbéliard, et *Jean Thélusson*, pasteur à Blamont.

Après eux, ce fut le tour de Pierre Toussaint lui-même qui, après trente-six ans de bons et loyaux services, fut mis à la retraite et remplacé, comme surintendant (en vertu d'un rescrit des princes tuteurs du comte Frédéric de Montbéliard, du 20 septembre 1571), par un zélateur de la pire espèce, *Henri Efferhen*, natif du Wurtemberg, docteur en théologie, qui contribua plus à aigrir les esprits qu'à les porter à la réconciliation. Cependant le magistrat de Montbéliard se rangeant parmi les opposants, et la querelle, bien loin de cesser, ne faisant que s'envenimer davantage, le conseil de régence, après avoir pris les ordres des princes, jugea prudent de revenir à des voies plus douces. Il réinstalla dans leurs fonctions pastorales Pierre Toussaint et le diacre *André Floret*, après qu'ils eurent souscrit à un accord fondé sur celui de 1536 entre *Luther* et *Bucer*, et à quelques autres formes du culte (mars 1572). Les autres pasteurs du pays, au nombre de 27, suivirent alors leur exemple, et, après eux, les trois corps du magistrat de la ville ; la paix sembla régner pendant quelque temps, la plupart des opposants étant fatigués de ces luttes intestines qui minaient le pays depuis près de vingt ans. Toussaint survécut peu de mois au rétablissement de la paix. Il mourut le 5 octobre 1573, après une courte maladie, emportant avec lui dans la tombe les regrets de tous ceux qui, comme lui, travaillaient à l'avancement du règne de Dieu dans le pays de Montbéliard, et surtout de ceux qui, comme lui, comprenaient que la paix est le plus précieux bien du monde.

La situation se compliqua de nouveau par la demande que Charles IX adressa à la régence après la Saint-Barthélemy, afin d'obtenir l'extradition des malheureux protestants qui avaient cherché un asile à Montbéliard. Sourds à la voix de l'humanité, les princes tuteurs crurent devoir profiter de cette circonstance pour affaiblir les partisans de la foi helvétique et ordonnèrent l'expulsion de tous les réfugiés. Alors on vit, à l'honneur de nos

autorités locales, plusieurs d'entre elles donner l'exemple de la charité en accordant à quelques-uns de ces réfugiés la permission de rester par suite du droit de bourgeoisie qu'elles leur octroyèrent. Mais la plaie n'en était pas moins réouverte par cet acte inhumain et l'opposition n'attendait qu'une occasion pour se relever plus forte que jamais, occasion que le fanatisme du surintendant Efferhen ne devait malheureusement pas tarder à produire.

En effet, loin de chercher à ramener la paix et la tranquillité dans le pays par une administration sage et prudente, Efferhen fit, au contraire, tout ce qu'il lui était possible de faire pour exciter les esprits. Par ses mesures pleines d'intolérance, il surexcita tellement le sentiment populaire que le temple de Saint-Martin devint le théâtre de graves désordres. Alors, outré de cette résistance, il transmit, le 20 avril 1574, de nouvelles doléances aux princes curateurs et au conseil de Stuttgard et leur demanda des ordres beaucoup plus sévères contre les récalcitrants. Mais comme la bourgeoisie de Montbéliard elle-même, mécontente de cette intolérance, venait de faire savoir au conseil de régence qu'elle cessait de reconnaître Efferhen pour chef des églises du pays, les princes, alors, comprenant que, si l'on ne voulait pas soulever définitivement toute la population contre le pouvoir du jeune Frédéric, il était nécessaire de recourir de nouveau à des moyens plus pacifiques, se décidèrent, le 24 mai 1574, à envoyer à Montbéliard une commission de trois théologiens pour tâcher d'apaiser les esprits. C'étaient *Balthasar Bidembach* prévôt de l'église de Stuttgard, *Simon Sulcer*, professeur à Bâle, et *Jean-Jacques Grynæus*, surintendant à Rœtheln. Ils furent chargés de voir si la doctrine des pasteurs du pays était pure, s'il n'y avait pas d'erreurs calvinistes, si l'ordonnance ecclésiastique était observée et quelle était la conduite de chaque pasteur. Tous les pasteurs du comté de Montbéliard furent, en conséquence, appelés à Montbéliard le 22 juin 1574 pour être examinés; ceux des seigneuries de Blamont et Clémont le furent le 23 et ceux des seigneuries d'Héricourt, de Chatelot et d'Étobon le 24 du même mois. Grâce à l'esprit de prudence et à la sagesse que ces théologiens montrèrent dans toutes les discussions qu'ils eurent à soutenir avec les pasteurs, ils réussirent à ramener un peu

d'entente entre ces derniers et la régence, entente qui fut rendue d'autant plus facile que le fanatique Efferhen fut rappelé dans le Wurtemberg et remplacé, comme surintendant des églises du pays de Montbéliard, par *Jean-Conrad Piscarius*, originaire de Wurtemberg, théologien plus doux et plus conciliant, qui mérita l'estime de nos églises pendant les huit années (1575-1583) qu'il fut à leur tête. Quant à *André Floret*, le seul opposant qui restait encore, il fut destitué, le 27 juin 1575 par le gouvernement de Montbéliard, pour avoir refusé deux fois de suite de rendre compte de ses croyances devant le Consistoire supérieur de Stuttgard ; la paix fut complétement rétablie.

CHAPITRE V

Luttes intestines que soulève l'introduction de la Formule de Concorde dans les églises de notre pays. — Colloque de Montbéliard (mars 1586) et pacification des esprits pour un peu de temps. — Renouvellement des luttes intestines par la publication de la propre confession de Frédéric, fin de ces luttes occasionnées par les mesures que ce prince prend contre les récalcitrants.

La Formule de Concorde, ce factum de la plus haute subtilité théologique, que l'on était parvenu à dresser en Allemagne comme une barrière contre les doctrines de l'Église réformée, vint jeter un nouveau ferment de discorde dans le comté dont le comte Frédéric, après avoir fait ses études à Tubingue, avait pris possession en septembre 1577. Le premier acte administratif que fit ce prince fut malheureusement celui de publier la Formule de Concorde dans ses États; publication qui ralluma les dissensions dans les églises de notre pays. Cette formule fut lue et publiée solennellement au château de Montbéliard le 9 octobre 1577 en présence du comte Frédéric, des membres de son conseil et de tout le corps des pasteurs du comté et des seigneuries; la lecture seule dura de sept heures du matin jusque assez avant dans la soirée. Non-seulement plusieurs pasteurs refusèrent de

la signer, mais le magistrat de la ville lui-même déclara nettement « que la ville n'approuverait et ne recevrait jamais le livre dernièrement signé par la plupart des ministres et des seigneurs, *qu'elle ne voulait ni n'entendait non plus condamner aucune église réformée, quelque part quelle pût être.* » Le comte Frédéric, mécontent de cette résistance, finit par sévir contre les opposants qui furent tous destitués (23 avril 1578). On cite parmi ces derniers 5 maîtres d'école et 6 pasteurs, savoir: *Jean Brulley*, d'Allenjoie; *Claude Morel*, d'Exincourt; *Pierre Bollot*, de Brevilliers; *Jean Aubert*, de Seloncourt; *Jean Notelet*, de St.-Julien, *François Clerget*, de Villars-les-Blamont. La plupart d'entre eux se retirèrent en France leur patrie. Quant au maître bourgeois *Faillard* et au ministre destitué *Floret*, qui étaient allés en mission auprès du Sénat de Berne, pour le consulter à ce sujet, ils avaient été impitoyablement incarcérés, au retour de leur mission, au château de Blamont et y avaient été détenus pendant quelques jours, en janvier 1578. Toutes ces rigueurs réunies amenèrent une fermentation si violente à Montbéliard que le comte Frédéric, ne se croyant plus en sûreté dans son château, jugea nécessaire de s'enfuir de la ville, au milieu même des préparatifs d'une fête [1].

Tous les esprits qui aimaient encore un peu la paix, cherchèrent alors à la ramener à tout prix dans notre pays. Ils songèrent à provoquer une conférence entre quelques théologiens et jurisconsultes de renom, dans le but de rapprocher les esprits et de n'avoir à Montbéliard qu'une seule forme de communion, de manière que la sainte Cène selon l'Évangile puisse réunir enfin tous les chrétiens séparés du culte et des doctrines de l'Église catholique. Ils s'adressèrent à cet effet au comte Frédéric et le prièrent de bien vouloir réunir un colloque à Montbéliard, afin d'arriver à une entente si désirable à tous égards. Le comte, qui était rentré à Montbéliard et qui désirait lui-même beaucoup voir revenir la paix et la tranquillité dans ses États, se préparait à faire droit à leur demande, lorsque le baron de *Clairvant* lui fit, au nom de Henri, roi de Navarre, une proposition dans le même sens. En conséquence, le 21 mars 1586, il ouvrit un colloque

[1] Précis historique.

dans une des salles du château en présence des commissaires de Wurtemberg, le baron de *Anweil* et *Schutz*, docteur en droit. Notre intention n'est pas de nous étendre ici sur ce colloque de Montbéliard qui appartient à l'histoire de la théologie. Nous dirons simplement que ce fut *Théodore de Bèze*, qui, dans cette tentative de conciliation, fut le principal champion de l'église réformée, contre lequel *Jacques Andreæ*, chancelier de l'Université de Tubingue, soutint les dogmes luthériens. On discuta sur la personne du Christ, sur le baptême, l'eucharistie, la prédestination et la grâce, sur les orgues, les images, les autels dans les temples, mais on ne réussit pas mieux à s'entendre que dans les autres conférences ecclésiastiques du XVIme et du XVIIme siècle ; car, comme le dit fort judicieusement M. Goguel dans une de ses publications, il arriva alors ce qui se présente le plus ordinairement en pareille circonstance: c'est que chacun ou chaque parti garda ses opinions ou les tint pour les meilleures, les seules vraies, de telle sorte que l'assemblée se sépara le 29 mars sans avoir pu tomber d'accord [1].

Si le colloque ne produisit pas l'effet désiré, il laissa néanmoins dans les esprits des traces profondes qui favorisèrent pour un peu de temps le rétablissement de la paix dans les églises de Montbéliard. Th. de Bèze, qui, comme on le sait, s'était montré pendant le colloque le champion de la conciliation, engagea encore avant de partir les Français réfugiés « à participer à la table sainte avec les chrétiens de la Confession d'Augsbourg, si on voulait les y recevoir sans exiger de leur part rien qui ressemblât à une abjuration [2]. » Ceux-ci écoutèrent ses conseils pleins de sagesse et de modération; l'ancien ministre Floret entra en négociation avec *Richard Dinoth* et *Samuel Caucel*, ministres de Saint-Martin ou de l'église française de Montbéliard, et bientôt les fidèles des deux communions célébrèrent ensemble

[1] Les actes du colloque de Montbéliard ont été publiés à Montbéliard avec une traduction du latin en français, 1 vol. in-4° de 557 pages, plus une préface signée du comte Frédéric, par *Jacques Foillet*, de Tarrare, près de Lyon. Ce fut le premier ouvrage qui sortit de ses presses en MDLXXXVII (Château de Montbéliard et ses anciennes églises, p. 93, par M. Goguel).

[2] France protestante, de MM. Haag, art. Bèze, p. 268

la mémoire de leur divin Maître, selon les prescriptions de saint Paul aux Corinthiens (1 Cor. XI, 23, 29).

Après tant de frais d'éloquence et d'érudition il eût été doux de voir la paix se rétablir entièrement dans le pays de Montbéliard, et pourtant il ne devait pas en être ainsi. Celui qui avait été le moins satisfait des résultats du colloque avait été le comte Frédéric lui-même qui s'était bien promis de le faire sentir aux opposants à la première occasion, laquelle ne devait malheureusement pas se faire attendre longtemps. En effet, lorsque les réfugiés demandèrent l'application des concessions qui leur avaient été faites, le prince intervint lui-même dans les débats. Il menaça d'abord les réfugiés de son indignation, s'ils continuaient à troubler l'église, puis, pour détruire tout germe de discorde sur le point le plus controversé, il eut l'idée, renouvelée des empereurs byzantins (comme le dit fort bien M. Jeanmaire, pasteur de Badevel, dans son article de la Situation ecclésiastique sur la foi de nos pères) de publier le 22 décembre 1586, sa propre confession de foi sur l'Eucharistie, et de la faire signer par tous les employés civils et les ministres des églises. Les réfugiés protestèrent, et le magistrat de la ville refusa d'y souscrire « ne voulant pas se mêler de nouvelles disputes qui sont sans fin et sans mesure. » Mais Frédéric cassa la municipalité, le 7 mai 1587, sans pouvoir toutefois rétablir par ce coup d'État la tranquillité dans le pays.

Il est vrai que tant que le comté fut au pouvoir des Lorrains, qui y commirent d'horribles ravages [1], le comte, qui s'était prudemment retiré avec sa famille en Allemagne, ne songea pas à inquiéter les Calvinistes; mais dès son retour, qui eut lieu au bout d'un mois, il recommença à les persécuter de plus belle. « Plusieurs habitants de Montbéliard, demeurés fidèles aux dogmes des églises helvétiques, continuaient à s'abstenir du culte public; ils s'édifiaient entre eux dans des assemblées particu-

[1] Plusieurs temples, entre autres ceux de Dampierre-les-Bois, d'Etupes, de Roches et Glay, quinze presbytères et 709 habitations particulières furent livrés aux flammes pendant cette invasion de 15,000 Français, qui, commandés par les Guise, couvrirent, en moins de trois semaines, notre malheureuse contrée de deuil et de ruines (Précis historique, p. 77).

lières et se rendaient à Bâle pour y participer à la sainte Cène. Ils appartenaient, ajoute le Précis historique, aux familles des plus notables de la ville, » ce qui se comprend fort bien quand on songe qu'il fallait être riche pour pouvoir aller à Bâle chaque fois qu'on avait le désir de communier et pour être à même de payer les amendes qu'on ne tarda pas à encourir par cet acte d'insubordination, comme nous allons le voir. Le gouvernement des princes était logique, il avait interdit aux catholiques d'assister ailleurs que sur leurs terres à la messe, il devait à plus forte raison interdire à des protestants de communier ailleurs que chez eux. Ils infligèrent donc à tous ceux qui n'obéirent pas à cette dernière interdiction des amendes dont ils ne se départirent jamais, comme on peut le voir par la réponse suivante. Quelques fidèles, leur ayant demandé (vu probablement leur pauvreté) la suppression de ces amendes, ils leur firent savoir « qu'ils étaient libres de sortir de la ville, mais que, quant aux amendes, en payant, ils seraient quittes. »

Ainsi donc la position des Calvinistes était dorénavant nettement posée : il fallait ou croire à la consubstantiation luthérienne, ou bien quitter le pays. Entre ces deux alternatives, la plupart des partisans helvétiques n'hésitèrent pas. Ils allèrent presque tous chercher en Suisse la paix et la tranquillité de leur conscience, et si quelques-uns restèrent, ils cachèrent avec soin leurs opinions ou du moins se gardèrent bien de faire depuis lors la moindre opposition.

Le but des princes wurtembergeois en général et de Frédéric en particulier, était donc atteint. L'uniformité religieuse ou plutôt l'uniformité luthérienne était enfin maîtresse des églises du pays de Montbéliard et le calvinisme en était à jamais exclu. Si, dans la suite, l'église fut encore troublée par quelques tentatives de la foi calviniste pour se soustraire à l'oppression de la foi luthérienne, l'exemple de Frédéric servit à ses successeurs pour comprimer ces dernières.

Sans doute l'esprit de tolérance de notre XIXme siècle ne peut que fortement réprouver les moyens dont ces princes se servirent pour arriver à leur fin, mais si l'on se reporte à l'esprit de ces temps où la maxime *cujus regio, ejus religio* faisait force de loi

pour tout le monde, on comprendra aisément tous ces empiétements de l'autorité civile dans le domaine religieux.

CHAPITRE VI

Administration de Louis-Frédéric. — Rigidité de ce prince envers les dissidents. — Célébration du Jubilé de 1630. — Triomphe complet du Luthéranisme à cette époque.

Il y avait neuf mois et demi que le comte Frédéric était de retour d'un voyage qu'il avait fait en Angleterre, lorsque mourut le duc Louis de Wurtemberg, le 8 août 1593. Le comte quitta alors Montbéliard le 11 du même mois pour aller prendre possession du duché de Wurtemberg en même temps que le titre de duc de ce duché et de comte de Montbéliard. Dès lors il établit sa résidence à Stuttgard, mais il ne perdit jamais de vue ses États de Montbéliard. Il vint les visiter souvent et sa présence fut toujours l'occasion de quelques faveurs. Déjà en 1578 ce prince, ami des lettres, avait doté Montbéliard d'un des plus beaux jardins botaniques de l'Europe[1]. En 1598 il fit commencer à ses frais le collége de Montbéliard pour les hautes études et le temple principal de Montbéliard, celui de Saint-Martin qu'il fit reconstruire sur l'ancien, de 1601 à 1607. Enfin il fit encore reconstruire à ses frais plusieurs temples de notre pays, entre autres celui d'Étobon de 1601 à 1602. Malheureusement ce prince, ami du bien public, mourut à Stuttgard le 29 janvier 1608, frappé d'apoplexie, âgé seulement de 50 ans.

Son fils aîné *Jean-Frédéric*[2], né à Montbéliard le 5 mai 1582, lui succéda dans tous ses États de Wurtemberg et de Montbéliard. Ce fut un prince doux et plein de modération qui parvint

[1] Le jardin botanique de Montbéliard fut le quatrième établi en Europe. *Jean Bauhin*, l'un des pères de la botanique, en fut le fondateur et l'organisateur.

[2] Note A, p. 81.

peu à peu à calmer les esprits, tout en les ramenant, il est vrai, à l'unité. Il ne cessa d'exhorter les ministres à la concorde et à la modération, leur recommandant surtout d'être *doux* et *pacifiques* dans leurs discours et dans leur conduite. Mais il amena lui-même de nouvelles divisions, en prescrivant sa propre confession, qu'il avait réussi à faire signer par les pasteurs de Saint-Martin et le surintendant *Brêbach*. Cependant, touché des considérations présentées dans un rapport qui lui fut fait par ses conseillers laïques, Jean-Frédéric déclara que cet acte était entièrement volontaire, et que le refus de s'y soumettre ne devait, dans aucun cas, entraîner l'exclusion de la sainte Cène (2 mars 1611). Dès lors on n'en parla plus.

Jean-Frédéric se montra beaucoup plus rigide à l'égard du petit nombre des dissidents qui refusaient encore de se conformer aux lois ecclésiastiques de ce comté. Nous avons vu que ces derniers étaient condamnés à d'assez fortes amendes lorsque, malgré les ordres des princes, ils allaient à Bâle ou ailleurs communier avec ceux de leurs frères imbus des doctrines helvétiques. Lorsque Jean-Frédéric vint visiter ses États de Montbéliard en septembre 1615 ils voulurent profiter de cette occasion pour lui demander encore une fois la remise de ces amendes et la faculté d'aller pratiquer en Suisse leurs exercices religieux. Jean fut plus large que son prédécesseur ; il céda sur le premier point, mais il fut inflexible pour le reste et ordonna aux opposants de suivre fidèlement les ordonnances ecclésiastiques s'ils ne voulaient pas encourir de nouveau son indignation. Mais le duc Jean-Frédéric ne devait plus régner longtemps sur le pays de Montbéliard. Par un traité conclu à Stuttgard le 28 mai 1617, il céda en toute souveraineté à son frère puîné *Louis-Frédéric*[1] pour lui et ses descendants mâles, le comté de Montbéliard et toutes les seigneuries qui en dépendaient. Ce prince, qui résidait dans le Wurtemberg, ne vint établir sa résidence à Montbéliard qu'en octobre 1617 pour régner sur ses États jusqu'à sa mort arrivée à Montbéliard le 26 janvier 1631.

Louis-Frédéric était un prince doué d'un naturel fort pieux, doux et affable envers tous et généreux à l'occasion. Grâce à

[1] Voir note A.

son administration sage et toute paternelle, il s'attira l'amour de son peuple, qui l'appelait *le bon* prince Louis, et consolida la paix dans les églises du pays, invitant sans cesse les ministres « à user de leur modestie chrétienne dans leurs instructions et à employer la douceur et la persuasion pour ramener dans le bercail du bon pasteur les brebis égarées.

Léopold-Frédéric[1], son fils aîné, lui succéda le 26 janvier 1631 dans le comté de Montbéliard et toutes ses dépendances; il n'avait alors que six ou huit mois. Deux princes d'Allemagne, ses oncles, furent chargés de sa tutelle. Ce fut sous son règne, en 1634, que s'effectua l'entière pacification des troubles qui agitaient nos églises depuis près d'un siècle. Tout le monde, il est vrai, n'avait pas le zèle religieux des familles *Virot*, *Morelot*, *Wild Bouvier dit Grammont*, *Haguenot dit Lalance*, puisqu'en 1634 on comptait vingt et une familles qui étaient encore attachées aux doctrines calvinistes. Mais, comme elles ne recevaient plus qu'un enseignement uniforme de pasteurs venus presque tous du séminaire de Tubingue, d'où ils étaient censés rapporter la pure doctrine de la Confession d'Augsbourg, sur les vingt et une familles, dix-huit se convertirent bientôt au luthéranisme, à la suite d'une conférence entre les ministres français de la ville et les chefs du parti reformé (fin 1634), et les trois autres l'adoptèrent quelques années plus tard. Dès lors, la Confession d'Augsbourg et l'ordonnance ecclésiastique de 1560 n'ont pas cessé d'être la règle de toutes les églises.

Remarquons toutefois que le protestantisme de Montbéliard conserva toujours quelques traits de ressemblance avec celui de la Suisse française. La langue même usitée dans le culte et dans les familles nécessita dans notre pays des traductions de la Bible, des recueils de psaumes et des livres de dévotion dont on se servait dans les églises réformées de Neuchâtel, de Lausanne et de Genève. Mais ce qui prouve le mieux que le protestantisme de notre pays a toujours conservé quelque ressemblance avec celui de la Suisse, c'est que dans les temples on ne trouve ni les tableaux, ni les ornements, ni même les crucifix que l'on

[1] Voir note A.

rencontre presque partout en Allemagne dans les temples, comme signe extérieur du christianisme [1].

Nous venons de voir que le luthéranisme l'emporta définitivement dans le pays de Montbéliard après la conversion des vingt et une familles qui étaient restées attachées aux doctrines helvétiques jusque vers l'an 1634. Nous pouvons néanmoins dater, avec la plupart des écrivains qui se sont occupés de l'histoire du protestantisme de notre pays, la conversion définitive de nos églises à la doctrine de la Confession d'Augsbourg, de la célébration du Jubilé de 1630, qui solennisa l'anniversaire de la Diète, où elle fut professée pour la première fois. Les ministres furent invités à faire dans leurs paroisses des services solennels d'actions de grâces pour cet événement si mémorable qui consolida l'œuvre divine dont Luther, Melanchton, Zwingli, Farel, Calvin et d'autres n'avaient été que les humbles instruments. Les communions si nombreuses qui eurent lieu cette année dans toutes les paroisses prouvèrent que les dissidences avaient enfin cessé pour jamais et que la paix était bien définitivement établie dans les églises du pays de Montbéliard.

[1] Observons ici, à titre de renseignement, que le pays de Montbéliard et celui du Ban-de-la-Roche, entre l'Alsace et la Lorraine, sont les seuls de langue française où ait été introduit le culte de la Confession d'Augsbourg.

TROISIÈME PARTIE

Destinées du Luthéranisme dans nos églises, depuis la célébration du Jubilé de 1630 jusqu'à nos jours

CHAPITRE I

Administration de Léopold-Frédéric. — Effets de la guerre de Trente ans dans notre pays. — Administration du duc Georges. — Exactions des Français dans le Comté et les Seigneuries. — Occupation de Montbéliard par les troupes françaises (29 oct. 1680).

La guerre de Trente ans[1], allumée en Allemagne dès l'an 1618 pour des motifs à la fois politiques et religieux, commença à se montrer menaçante pour le pays de Montbéliard sur la fin de l'an 1629. Pendant plus de quinze ans, les calamités les plus terribles affligèrent notre malheureuse patrie. Dépeuplée par la guerre, par la disette et par la peste qui y fit de nombreuses victimes, surtout parmi les pasteurs, ravagée tour à tour par les Impériaux, les Lorrains, les Espagnols et les Français eux-mêmes, dont les tuteurs du jeune Léopold avaient imploré l'appui en 1633, cette pauvre contrée ne présentait plus qu'un vaste champ de carnage et de dévastations, lorsque les traités de Westphalie (1648), vinrent y rétablir un peu la tranquillité, comme du reste dans

[1] Voir note E, p. 90.

toute l'Europe. Ce ne fut guère, il est vrai, que deux ans plus tard, le 20 juillet 1650, que les Français évacuèrent le pays. Des services d'actions de grâces eurent lieu dans différentes églises *pour un si grand bienfait*, et Léopold-Frédéric, jaloux de soulager la misère de son peuple, lui fit remise, en 1651, de toutes les redevances et prestations qui restaient dues à son domaine. En même temps, dans un règlement ecclésiastique de la même année, Léopold recommanda aux consistoires de paroisse de bien administrer... les fonds des boîtes des pauvres ou caisses d'aumônes, et de faire des distributions d'argent aux plus nécessiteux. Des troncs furent placés en ce temps-là dans le temple de Saint-Martin de Montbéliard; mais on négligea d'en placer dans la campagne.

De nouveaux troubles religieux surgirent au sujet des discussions qui eurent lieu en 1657 et 1658 entre les pasteurs sur la nature divine et la nature humaine de Jésus-Christ. Mais ils ne durèrent heureusement que très-peu de temps, les pasteurs du pays ayant adhéré aux doctrines professées par l'Université de Tubingue. L'année suivante (1659), on renouvela la tentative de réunion des deux confessions rivales; mais cette tentative échoua comme toutes les précédentes. La princesse qui eut l'honneur de cette initiative portait dignement un nom illustre: c'était *Anne de Coligny*, arrière-petite-fille du célèbre Amiral et épouse du duc Georges de Wurtemberg, qui résidait à Herbourg, en Alsace. Son chapelain, *Jean Mallet*, pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, à qui, sur le refus de Léopold d'obtempérer lui-même à ses désirs, la princesse s'était adressée, composa un livre remarquable qui fit sensation parmi les savants, sans toutefois réussir à mener ce projet à bonne fin. Léopold-Frédéric mourut d'apoplexie le 15 juin 1662, et, comme il n'avait pas d'enfant, sa succession tout entière passa à son frère consanguin, le duc *Georges*[1].

Georges, dit le Précis historique, était un prince bizarre, mais sévère observateur de tous ses devoirs religieux et animé de l'amour du bien. Sa profonde connaissance de la Bible donnait plus de gravité à ses réprimandes toujours pleines, il est

[1] Voir note A.

vrai, de douceur et de charité. Versé dans la langue latine, admirateur de Tacite, qu'il savait par cœur et qu'il commenta plus tard, lecteur infatigable de la Bible, partisan enthousiaste de la philosophie de Descartes, il a laissé sur la philosophie et la théologie un grand nombre de dissertations manuscrites et un journal curieux, sans parler de deux ouvrages pleins de rêveries apocalyptiques, savoir *un traité de la Bible close et d'Élie qui la doit ouvrir* (1667), et un autre *sur la manière de comprendre la Bible* (1670).

Un des premiers soins du duc Georges fut d'améliorer l'agriculture, ruinée par les guerres précédentes ; puis ce prince lettré, après avoir fondé à Montbéliard, en 1665, un nouvel édifice pour la tenue des écoles françaises, voulut réaliser un projet de son aïeul Frédéric, en dotant Montbéliard d'un collége, dont il fit lui-même l'inauguration le 30 juin 1670. La durée de cet établissement d'instruction supérieure ne fut malheureusement pas de longue durée. Six ans s'étaient à peine écoulés depuis son inauguration, que Louis XIV, violant la neutralité que le duc Georges voulait garder et qui était reconnue par les puissances belligérantes, fit occuper les États de Montbéliard par le maréchal de Luxembourg (nov. 1676). Alors, professeurs et élèves furent expulsés du collége et remplacés par des capucins, malgré la convention qui accompagnait l'occupation et qui stipulait « que les habitants de Montbéliard demeureraient dans la jouissance de leurs franchises et l'exercice de leur religion, comme à l'ordinaire, sans qu'il y soit rien innové. »

Justement indigné de la mauvaise foi du général français, le prince Georges se retira à Bâle avec sa famille, puis à Œls ; il ne rentra à Montbéliard qu'après la conclusion de la paix de Nimègue (1679) qui lui restitua son comté et ses dépendances en toute souveraineté. Cependant, malgré cette close formelle, Louis XIV rendit seulement le comté de Montbéliard et continua à occuper les quatre seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont, et, non content de cette usurpation, il fit casser par son Conseil d'État, le 5 février 1680, un arrêt du parlement de Grenoble, rendu le 5 juillet 1614, qui avait reconnu l'autonomie et la souveraineté du comté de Montbéliard et des

quatre seigneuries, contrairement aux prétentions du roi d'Espagne, alors souverain de la Franche-Comté. Le Parlement de Besançon, à qui la décision fut renvoyée par Louis XIV, déclara par son arrêt du 31 août 1680, le comté de Montbéliard fief de celui de Bourgogne et ordonna au duc Georges d'en faire les foi et hommage dans le terme de six semaines, sous peine de commise ou séquestre. « Qu'on m'enlève tout si l'on veut, répondit le duc avec fermeté, mais je ne violerai jamais mes serments envers l'empereur et l'empire, dont je suis vassal. » Deux mois après, le 29 octobre, deux commissaires occupèrent Montbéliard au nom du roi de France, et le prince, ne voulant pas se soumettre à son autorité, se retira en Allemagne, abandonnant ainsi le comté dont l'administration passa définitivement entre les mains de la France.

CHAPIRRE II

Les Français abandonnent Montbéliard après le traité de Ryswick (1697). — Nouvelles exactions des Français dans notre pays, surtout dans les Seigneuries. — Administration de Léopold-Eberhardt. — Maux auxquels sont soumis les protestants du Comté et des Seigneuries pendant son règne.

Sans être exposés aux mêmes persécutions que leurs coreligionnaires de l'intérieur de la France, les protestants du comté de Montbéliard et des seigneuries furent pourtant soumis à toutes sortes de vexations. Il leur fut défendu d'élever dans le luthéranisme les enfants de quatorze ans et au-dessous qui seraient issus de mariages mixtes, et dont les pères, professant le culte romain, seraient encore en vie. Les protestants de Tavel, sujets de la seigneurie d'Héricourt, furent réduits à s'assembler dans une maison particulière, l'entrée du temple qui jusque-là avait été commune aux deux cultes professés dans ce village, leur ayant été interdite. On alla même jusqu'à faire abjurer aux pro-

testants leur foi en employant la corruption, comme, par exemple, en exemptant d'impositions et autres charges les nouveaux convertis.

Cet état de choses dura jusqu'à la paix de Ryswick (1697), qui rétablit les princes de la maison de Wurtemberg dans la possession pleine et entière du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries d'Héricourt, Blamont, Clémont et Châtelot, « pour en jouir et les posséder comme ils en jouissaient et les possédaient avant les guerres, toutes prétentions contraires étant abolies et sans qu'on pût jamais les faire revivre, sous quelque prétexte que ce fût. » En exécution de cet article, Louis XIV fit évacuer le comté et les seigneuries, et le duc Georges revint au milieu de ses anciens sujets. Les protestants recouvrèrent le libre exercice de leur religion et la jouissance de tous leurs droits et l'église de Saint-Maimbœuf qui, en 1680, avait été de nouveau consacrée au culte catholique, fut rendue au culte protestant.

Tous ces bienfaits garantis par un nouveau traité, furent encore de courte durée. En signant un traité, Louis XIV se réservait tacitement le droit de le violer, si son intérêt l'exigeait ; aussi celui de Ryswick ne fut pas mieux exécuté que celui de Nimègue. Contrairement aux stipulations du traité, le roi de France ne voulut laisser au prince Georges de Montbéliard que le *domaine utile* ou revenus seigneuriaux des quatre seigneuries et continua d'en usurper la souveraineté. Les usurpations du roi s'étendirent même sur le territoire de Montbéliard que le prince possédait en souveraineté. Le 9 janvier 1699 un corps de troupe envahit Montbéliard et établit à main armée le culte catholique dans le bâtiment du collége, quoiqu'il n'y eût dans la ville aucun habitant qui professât ce culte. Le comte Georges dut se borner à protester. Il ne survécut que peu de mois à ce nouvel outrage, étant mort le 11 juin 1699, en répétant ces belles paroles : « Je serai tantôt mieux, l'Éternel viendra bientôt à mon secours. » La succession passa à *Léopold-Éberhard* [1], le seul fils qu'il eut eu de sa femme Anne de Coligny.

Nous ne nous arrêterons guère sur le malheureux règne de ce

[1] Voir note A.

prince qui eut le tort de joindre aux difficultés déjà si nombreuses de la situation le scandale d'une vie privée fort débauchée. Malgré les énergiques protestations de Léopold le gouvernement français, grâce aux nombreuses baïonnettes dont il se fit toujours appuyer, ne craignit pas de commettre toute espèce d'usurpations sur les quatre seigneuries. En janvier 1700 l'archevêque de Besançon fit même savoir au prince qu'il venait de recevoir du roi de France l'ordre d'*instituer* des curés dans les chef-lieux des quatre seigneuries et qu'il allait faire exécuter cet ordre. Déjà en 1699 l'église de Blamont avait dû servir pour les deux cultes. L'église d'Héricourt, chef-lieu de la seigneurie de ce nom, et l'église de Montécheroux, chef-lieu de la seigneurie de Clémont devinrent en 1700 communes à l'exercice des deux cultes protestant et catholique. Quant à l'église de Saint-Maurice, chef-lieu de la seigneurie de Châtelot, elle devait aussi devenir commune aux deux cultes la même année; mais les habitants de la localité ayant refusé de recevoir le curé, l'église dont il s'agit fut attribuée au seul culte catholique, ainsi que ses filiales les églises de Colombier-Fontaine et de Blussans, quoiqu'il n'y eût point de catholiques dans aucune de ces localités, sauf quelques-uns à Blussans.

Ces actes de spoliation, qui selon les premières déclarations du roi ne devaient atteindre que les chefs-lieux des quatre seigneuries, s'étendirent à d'autres lieux encore dans la même année; les églises de Lougres, d'Audechaux et de Voujeaucourt devinrent aussi communes aux deux cultes d'après les ordres du gouvernement français. Il se trouvait quelques catholiques à Voujeaucourt, village mi-parti entre le comté de Montbéliard et la Franche-Comté, mais il n'y en avait pas dans les autres villages.

Tant d'afflictions et de calamités firent sentir le besoin d'implorer les compassions du Dieu de toute grâce et de toute miséricorde. Par ordre du gouvernement un *jeûne* de repentance et de prières fut célébré dans chacune des églises de la principauté et des seigneuries, le 23 juillet 1702. L'année suivante le gouvernement établit un autre jeûne pénitentiel avec distribution de la sainte Cène, pour avoir lieu tous les ans le second dimanche de septembre. Cette pieuse institution subsiste encore de

nos jours parmi nous, et *le jour de jeûne*, ainsi qu'il est communément appelé dans nos églises, compte encore aujourd'hui comme une des fêtes religieuses les plus célébrées dans notre pays.

Sur ces entrefaites Léopold-Eberhardt venait de faire lui-même de vives remontrances à Louis XIV sur les atteintes portées aux traités et à ses propres droits et de solliciter les bons offices de l'Angleterre, de la Suède et des États généraux de la Hollande auprès du roi. Mais ce vieux monarque, qui était en plein sous l'influence qui lui avait fait naguère (1685) révoquer le fameux édit de Nantes, loin de mettre fin aux atteintes nombreuses commises en son nom, voulut au contraire les légitimer par ses lettres patentes du 9 avril 1707, au Parlement de Bourgogne, lettres par lesquelles non-seulement il consacrait toutes les usurpations qui avaient eu lieu dans les quatre seigneuries, mais encore réduisait à une simple tolérance les droits antiques et solennels de ces quatre seigneuries. Dès lors les tracasseries qu'éprouvèrent les protestants de ces terres furent sans nombre. On emprisonna sans motifs sérieux des pasteurs qui, comme *Samuel Cucuel*, de Chagey, ou *Binninger*, de Seloncourt, voulurent faire quelque résistance à ces empiétements de l'église romaine. Les traités de Rastadt et de Bade, conclus en 1714 entre la France et l'empire, qui rendaient au prince de Montbéliard la souveraineté pleine et entière des seigneuries, donnèrent quelques espérances aux opprimés. Mais il en fut de ces traités comme de celui de Ryswick : ils furent impitoyablement violés, à tel point que le Parlement de Besançon osa introduire par force la législation du comte de Bourgogne dans les quatre seigneuries.

Les maux des opprimés augmentèrent encore pendant les premières années du règne de Louis XV. Dans plusieurs localités on interdit la sonnerie des cloches pendant la semaine sainte. on força les protestants à fournir à l'entretien du culte catholique ; on alla même, en 1719, jusqu'à les obliger d'interrompre leurs travaux pendant les nombreux jours de fêtes de l'Église romaine. L'église de *Chenebier*, située sur le territoire de la seigneurie d'Héricourt, filiale de l'église d'Étobon, fut la seule qui sut résister, en 1717, aux empiétements du clergé romain,

en refusant catégoriquement à un prêtre catholique des environs les dîmes dont il prétendait jouir et qu'il ne put jamais avoir. Léopold-Éberhard mourut dans son château de Montbéliard le 25 mars, à la suite d'une apoplexie qui l'avait frappé le 4 du dit mois, âgé de 52 ans 10 mois. Ses États passèrent alors à son cousin *Éberhard-Louis*[1], qui était déjà duc régnant de Wurtemberg depuis plusieurs années, et qui s'appliqua à apporter les remèdes les plus convenables aux maux dont nos églises étaient affligées.

CHAPITRE III

Administration d'Éberhard-Louis. — Sages mesures de ce prince. — Exactions des Français dans les Seigneuries. — Administration de Charles-Alexandre, — des tuteurs du jeune Charles-Eugène. — Mesures de ces princes qui redonnent un peu de courage aux protestants. — Traité de Versailles (mai 1748). — Avénement de Louis XVI au trône de France.

Éberhard-Louis ne put guère agir en faveur des protestants des quatre seigneuries, sur lesquelles le gouvernement français avait mis le séquestre depuis la mort de Léopold-Éberhard, soi-disant pour sauvegarder les droits des enfants de ce dernier prince. Son attention dut se reporter presque entièrement sur le comté de Montbéliard lui-même. Pendant le séjour de six semaines qu'il fit à Montbéliard en 1723, il pourvut par d'utiles règlements à l'administration civile et employa tous ses efforts pour rétablir la discipline dans l'église. C'est dans ce but, qu'après avoir remis en vigueur les articles qui prescrivaient des visites périodiques dans toutes les églises tombées en désuétude sous l'administration dissolue de son prédécesseur, il publia, le 30 août 1724, un *Supplément à l'ordonance ecclésiastique de 1560*, qui contenait plusieurs articles fort sages sur la lecture assidue

[1] Voir note A.

de la Bible, la profanation des dimanches et jours de fêtes, des réformes à introduire dans les écoles, etc., etc. Enfin, en juin 1725, le conseil ecclésiastique fit, dans les voies de la tolérance, un pas qui devait marquer le déclin du confessionalisme dans nos églises, en octroyant aux pasteurs l'autorisation de recevoir les réformés à la sainte Cène. Quelques voix isolées se firent bien entendre contre cette mesure, mais elles ne trouvèrent d'écho nulle part.

Nous avons vu que les quatre seigneuries avaient été séquestrées par le gouvernement français, après la mort de Léopold Éberhard. Dès lors, les protestants de ces terres furent soumis à des tribulations sans nombre. Malgré les assurances du commandant supérieur, « que l'intention de S. A. M. était de ne rien innover, quant à la religion luthérienne, dans les quatre seigneuries, sur ce qui s'était pratiqué du vivant du feu prince de Montbéliard, » les ministres furent contraints à des protestations tout à fait insolites; ils furent privés de tout concours à la gestion des biens des fabriques et legs pieux, et le gouvernement français refusa toute dépense pour le rétablissement et l'entretien des églises, presbytères et maisons d'école encore occupés par les protestants; ce gouvernement alla même jusqu'à s'arroger le droit de contrôle sur la nomination des pasteurs ainsi que celui d'interdire au surintendant de Montbéliard de les inspecter et de visiter les églises.

Au milieu de tous ces maux, le second jubilé séculaire de la présentation de la Confession d'Augsbourg, du 25 juin 1730, vint rendre un peu de courage aux âmes alarmées et abattues, et produisit chez la plupart d'entre elles un véritable amendement. Ces dispositions furent maintenues et consolidées dans la suite par des mesures fort sages que la régence de Montbéliard prit alors au sujet de la tenue régulière des séances consistoriales (mars 1732), de l'établissement d'un jeûne le vendredi 18 juillet 1732, avec administration de la sainte Cène, de la confirmation publique des catéchumènes. L'instruction publique eut surtout part à la sollicitude du prince. Le duc Éberhard-Louis réorganisa, en 1733, l'école latine de Montbéliard sous le nom de Gymnase, école où l'on enseigna bientôt la grammaire, les humanités, la rhétorique, la logique, la morale, l'hébreu, et,

plus tard, l'histoire, la géographie et les mathématiques. Tout d'abord, deux professeurs seulement étaient attachés à cette école ; l'un portait le nom de *recteur*, et l'autre celui de *co-recteur*. En 1731, un troisième professeur de latin fut établi sous le nom de *sous-co-recteur*. Ce n'est qu'en 1771 qu'on établit un quatrième professeur, qui fut appelé *lecteur* en mathématiques, histoire et géographie. Enfin, outre ces quatre professeurs du Gymnase, il y eut encore deux maîtres de l'école française primaire et secondaire de Montbéliard.

Éberhard-Louis, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard, mourut dans le Wurtemberg le 31 octobre 1733. N'ayant pas laissé d'enfant mâle, il eut pour successeur dans le comté de Montbéliard son cousin *Charles-Alexandre*[1], né le 24 janvier 1684, qui avait embrassé la religion romaine dans sa jeunesse, alors qu'il servait sous le drapeau de l'Autriche et qu'il était loin de prévoir qu'il succéderait un jour aux aînés de sa race. A peine venait-il de ceindre la couronne ducale, que la guerre éclata en 1734, entre l'empire d'Allemagne et la France, et que Louis XV fit occuper Montbéliard, dont il supprima la régence qui fut remplaçée par un bailliage. Ses commissaires promirent bien le maintien des franchises du pays et le libre exercice de la religion protestante, mais cela ne les empêcha pas de fermer, peu de jours après leur arrivée, l'église du château au culte protestant, et de la mettre à la disposition du culte catholique. Quant aux seigneuries, nous avons vu qu'elles avaient passé, par usurpation, sous la suzeraineté de la France, qui s'y livrait à de vastes dévastations. Dans une lettre du 2 mars 1735, le garde des sceaux de France fit savoir à l'intendant de Besançon « que S. M. sentait bien tout le droit qu'elle avait d'empêcher l'exercice de toute autre religion que de la catholique dans les quatre seigneuries, mais qu'il fallait simplement se contenter de ne point remplacer les ministres protestants qui viendraient à mourir. » Cet ordre n'aurait malheureusement été que trop bien exécuté si, à la suite des préliminaires de paix, les Français n'avaient dû abandonner Montbéliard (avril 1736). Charles-Alexandre put alors rentrer en possession du comté de Montbé-

[1] Voir note A.

liard. Une mort subite qui l'enleva le 12 mars 1737, mit un terme aux craintes que l'on concevait justement depuis quelque temps sur la sincérité de ses anciennes promesses sur la liberté religieuse de ses sujets.

Son fils aîné, *Charles Eugène*[1], âgé de neuf ans, lui succéda sous la tutelle de *Charles Rodolphe*, duc de Wurtemberg-Neustadt. Celui-ci, zélé protestant, calma les alarmes des habitants de Montbéliard, inquiets pour leur religion et leurs libertés (page 66). Dès son entrée en fonctions, il rétablit le culte évangélique allemand dans le temple du château, pourvut aux vacances des paroisses du comté de Montbéliard, et, ce qui était bien plus important, ordonna que les protestants fussent seuls admissibles aux emplois publics de la principauté. Son attention se porta surtout sur les protestants des quatre seigneuries. Déjà en janvier 1738, dans le but d'adoucir le malheureux sort des pauvres pasteurs de ces terres, il avait ordonné que le déficit annuel de leur traitement fût couvert moitié par la caisse ecclésiastique, moitié par celle du duché de Wurtemberg. Le 4 avril 1740, la Diète de Ratisbonne adressa, sur sa demande, à Louis XV des représentations énergiques au sujet du séquestre prolongé des quatre seigneuries et des atteintes portées au culte des habitants de ces seigneuries. Le roi de France répondit d'une manière peu convenable, et osa même, dès 1740, faire mettre à exécution l'ordre qu'il avait donné en 1735 de remplacer par des curés les ministres qui viendraient à manquer dans les seigneuries. En conséquence les protestants furent expulsés violemment, en 1740, de l'église de Chagey[2], de l'église de Se loncourt et de celle de Boudeval, filiale de cette dernière, en 1741 de l'église de Longevelle, et en 1746 de l'église de Glay et de celle de Villars, sa filiale, qui toutes leur appartenaient entièrement. Il leur fit défendre, en 1744, de s'assembler dans l'église de Lougres, dont ils partageaient la jouissance avec les catholiques dès 1700. Le temple de Blamont, qui était commun aux deux cultes dès 1699, fut brûlé en 1726 et reconstruit en 1731 avec les fonds des protestants. Ceux-ci furent néanmoins

[1] Voir note A.
[2] Voir note F, p. 92.

exclus de l'usage du nouveau temple et réduits à s'assembler dans une maison particulière du lieu; par suite de réparations faites dans cette maison en 1744, ils ne purent plus s'y assembler et se virent obligés d'aller dans le temple de Pierre-Fontaine. Toutes ces exactions, qui étaient commises si ignominieusement, ne pouvaient même se justifier au nom de l'égalité, puisque, dans à peu près toutes les paroisses dont nous venons de parler, il n'y avait presque pas de catholiques, et que les quelques familles catholiques qui s'y trouvaient dispersées çà et là étaient étrangères ou nouvellement venues. Le duc *Charles-Frédéric*, de Wurtemberg-Oels, qui avait remplacé en 1740 Charles-Rodolphe dans l'administration du Wurtemberg et de Montbéliard, se montra aussi bon protestant et prit toutes les mesures favorables au culte évangélique dans le comté de Montbéliard. Mais, malgré ses protestations énergiques, il ne parvint pas plus que son prédécesseur à améliorer le malheureux sort des protestants des quatres seigneuries.

En 1744, *Charles-Eugène*, quoique âgé de 16 ans seulement, obtint de l'empereur d'Allemagne la dispense nécessaire pour prendre les rênes du gouvernement de ses États de Wurtemberg et de Montbéliard. Alors, afin de mettre un terme à l'état déplorable des quatre seigneuries, ce prince, en sa qualité de comte de Montbéliard, consentit à faire, avec le roi de France, le traité de Versailles du 10 mai 1748, traité par lequel, d'un côté, Louis XV rendait au comte Charles les seigneuries qui avaient été séquestrées sous son prédécesseur, et, de l'autre, le comte Charles faisait sacrifice de ses droits de souveraineté et se contentait des droits et revenus seigneuriaux. En outre, le roi de France confirmait les lettres-patentes de 1707 et promettait de tolérer l'exercice de la religion évangélique dans les seigneuries et d'abolir toutes les innovations contraires aux principes de ces lettres. Mais cette convention fut encore violée comme tant d'autres l'avaient déjà été. Les protestants ne recouvrèrent pas les églises des quatre seigneuries qui leur avaient été enlevées dans la première moitié du dernier siècle et qui auraient dû leur être restituées en vertu de la convention, mais ils conservèrent les églises des mêmes seigneuries, dont ils étaient encore en possession. Enfin le 4 mars 1750, le ministre

des affaires étrangères du roi de France, *Puisieux*, malgré les réclamations du procureur général Rossel, de Montbéliard, appuyées par les ambassadeurs de Prusse, de Danemark et de Suède, fit savoir au plénipotentiaire de Wurtemberg « que les choses relatives à la religion resteraient dans leur état actuel, et qu'absolument, ni la convention de 1748, ni la lettre de cachet de Sa Majesté, ni celles du feu roi, de 1707, ne seraient exécutées. » Observons toutefois que si le gouvernement français ne rendit pas aux protestants les églises qui leur avaient été enlevées, du moins il ne leur en enleva plus d'autres à partir de ce moment.

L'esprit du siècle devait bien finir par se faire sentir jusque dans les Seigneuries dont le sort s'était enfin amélioré peu à peu dans les dernières années du règne de Louis XV. L'avénement de son petit-fils, Louis XVI, qui monta sur le trône de France en 1774 avec la sincère intention de réparer beaucoup de maux, ranima les espérances de la population de ces contrées. La sécurité s'affermit de jour en jour, et lorsque ce monarque restitua aux réformés de son royaume la jouissance de leurs droits civils (1788), les protestants du comté de Montbéliard et des Seigneuries s'attendirent à recouvrer aussi une entière liberté de conscience et la possession des temples que la violence leur avait arrachés. Mais grâce à l'esprit d'intolérance dont les autorités subalternes de ces contrées se montrèrent presque toujours animées, leur attente ne fut comblée que deux années plus tard, lorsque la Révolution française vint leur apporter le libre exercice du culte qu'elle avait proclamé dans tout le territoire soumis directement ou indirectement à la France.

CHAPITRE IV

Destinées du protestantisme de notre pays, depuis la Révolution française jusqu'à nos jours (1790-1872).

Ce fut le 9 septembre 1790 que l'Assemblée nationale rendit le mémorable décret, sanctionné le 18 par le roi, qui devait com-

bler les vœux des habitants des Seigneuries, courbés, depuis si longtemps, sous le joug de l'arbitraire, du fanatisme et de l'intolérance. En voici le texte : « L'Assemblée nationale, considérant que les protestants de la Confession d'Augsbourg, habitant les quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot, situées dans la ci-devant province de Franche-Comté et dépendantes aujourd'hui des départements du Doubs et de la Haute-Saône, ont toujours eu l'exercice de leur culte, avec églises, écoles, sépultures, fabriques, consistoires, paiement des ministres et des maîtres d'écoles ;

« Décrète en conséquence et d'après les principes adoptés par les protestants qui habitent la ci-devant province d'Alsace, qu'ils continueront désormais à jouir de l'exercice public de leur culte, avec tout ce qui en dépend, dans l'étendue des quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot, et que les atteintes qui peuvent y avoir été portées, seront regardées comme nulles et non avenues. » Puis, comme le clergé catholique suscitait des obstacles à l'exécution de ce décret, le directoire du département du Doubs arrêta, le 29 avril 1792, « que les droits des protestants étant justifiés, ils seraient remis incontinent en possession de leurs temples, de leurs presbytères et de leurs cimetières. » En cette année, ils rentrèrent donc dans la possession entière des églises de St-Maurice, de Colombiers-Fontaine, de Longevelle, de Lougres, d'Audechaux, de Seloncourt, de Boudeval et de Montécheroux. Ils consentirent à partager avec les catholiques, alors très-peu nombreux, les églises de Glay et de Villars-les-Blamont. L'exercice des deux cultes, interdit en 1700 dans l'église de Voujaucourt, fut maintenu. Quant aux églises de Blamont et de Blussans, sous prétexte qu'elles avaient été reconstruites depuis peu de temps par les curés, quoiqu'avec des fonds protestants, elles restèrent néanmoins entre les mains des catholiques. On donna cependant à Blamont une salle dans le bâtiment des halles pour l'exercice du culte protestant, en attendant la construction d'un temple particulier, qui se fit en 1823. Les protestants de Blussans, de Blussanjeaux et de Châtelot, qui avaient joui du temple de Blussans jusqu'en 1700, n'ayant pu rentrer dans ce temple en 1792, se résignèrent à fréquenter celui de St-Maurice.

Les protestants de l'ancienne seigneurie d'Héricourt, incorporés dans le département de la Haute-Saône, demandèrent aussi à différentes reprises aux administrations de ce département l'exécution du décret du 9 septembre 1790, pour ce qui les concernait; ils entrèrent le dimanche 27 janvier 1793 dans l'église de Chagey, consentant à la laisser commune aux deux cultes, malgré le petit nombre des catholiques de ce village, tous étrangers et nouveaux-venus. Ils ne purent entrer qu'en 1798, après bien des difficultés, dans l'église de Tavel qui redevint mixte, comme elle l'avait été jusqu'en 1684. Quant aux protestants d'Héricourt, ils furent contents de continuer à partager leur église avec les catholiques, comme cela se faisait dès l'an 1700.

Une rude épreuve attendait encore nos églises. La Révolution française avait à peine éclaté à Paris que déjà son contre-coup se faisait sentir dans toute l'Europe, et particulièrement dans les pays limitrophes de la France. Le prince *Frédéric-Eugène*, qui en 1786 avait été nommé Stathouder à vie de la principauté de Montbéliard par son frère Charles-Eugène, effrayé des progrès toujours croissants qu'elle faisait, et ne se croyant plus en sûreté dans son Comté, le quitta en avril 1792 pour se retirer en Allemagne auprès de son frère Charles-Eugène, duc régnant de Wurtemberg. Néanmoins le pays de Montbéliard continua encore d'appartenir au duc de Wurtemberg. Il resta placé sous l'administration du Conseil de régence de Montbéliard jusqu'au 10 octobre 1793, jour où *Bernard de Saintes*, membre de la Convention nationale, vint en prendre possession au nom de la République française, et dès lors cette contrée ne devait plus jamais retourner entre les mains de la famille wurtembergeoise qui depuis près de quatre siècles n'avait cessé de gouverner ses destinées avec assez de bonheur et de prospérité. Frédéric-Eugène, en effet, voyant que les choses ne changeaient pas, céda enfin définitivement à la France (par un traité fait à Paris le 7 août 1796 et ratifié le 15 du même mois) tous ses droits sur le Comté de Montbéliard et sur les Seigneuries qui en dépendaient, de telle sorte que depuis lors le sort des églises de notre pays fut absolument le même que celui des églises des autres communions

protestantes de France. Nous allons voir qu'il fut cependant loin d'être toujours heureux.

En effet, dès son arrivée à Montbéliard, Bernard de Saintes se saisit du domaine ecclésiastique, qui fut successivement aliéné, et dépouilla les temples de leurs vases sacrés et d'une partie de leurs cloches. L'année suivante, l'impiété hideuse du gouvernement révolutionnaire le poussa à proscrire dans toute l'étendue du territoire soumis à sa domination les religions de toutes les communions, ainsi que leurs ministres. Le culte public cessa donc dans toutes les paroisses de notre pays comme dans toute la France, les temples et les autels furent profanés, et les ecclésiastiques, pasteurs aussi bien que curés, furent réduits à célébrer leur culte en secret, le plus souvent pendant la nuit, et encore ne pouvaient-ils le célébrer, la plupart du temps, que sous peine d'être incarcérés ou maltraités. Ces épreuves durèrent jusqu'en 1795, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un décret de la Convention nationale vînt de nouveau proclamer la liberté des cultes pour tous. Alors les temples furent réouverts et les chrétiens s'y rendirent en foule pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. La liberté religieuse néanmoins ne fut réellement octroyée aux pasteurs qu'à partir de 1799, époque à laquelle le premier Consul de la République française, Bonaparte, abrogea tous les décrets restreignant la liberté des cultes, et n'exigea plus des ecclésiastiques que le serment d'obéir à la Constitution du pays.

Les cultes chrétiens reçurent une nouvelle organisation en France par la loi du 18 germinal, an X de la République (8 avril 1802), qui assura en même temps d'une manière définitive l'existence légale des deux communions protestantes. D'après cette loi, les églises de la Confession d'Augsbourg eurent des pasteurs, des églises consistoriales, des inspections et un consistoire général dont le siége fut à Strasbourg ; l'administration des affaires appartint à un Directoire, séant également à Strasbourg, qui fut composé du président du consistoire général, d'un inspecteur ecclésiastique et de trois membres laïques. Cette organisation fut appliquée à nos églises en 1804, et d'après un décret impérial du 26 vendémiaire, an XIII de la République (18 octobre 1804), Montbéliard devint le chef des six Inspections ecclésiastiques du

ressort du Consistoire général et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg. Cette inspection s'étendit sur toutes les communes protestantes de l'ancien Comté de Montbéliard et des Seigneuries adjointes. Elle comprit *cinq consistoires*, savoir celui de *Montbéliard*, renfermant six paroisses, celui d'*Audincourt*, en renfermant également six, celui de *St-Julien*, en ayant cinq, celui de *Blamont*, en ayant huit, et celui d'*Héricourt*, qui en avait cinq, ce qui fait un total de *trente paroisses* pour les cinq consistoires.

Le libre exercice de la religion protestante, sanctionné sous la République et sous l'Empire, fut encore confirmé par la charte constitutionnelle de 1814, et depuis lors, malgré les obstacles nombreux que dans son dépit le clergé catholique chercha encore à plusieurs reprises à lui susciter, il n'a cessé d'être de plus en plus reconnu. Les révolutions de 1830 et de 1848 elles-mêmes, suivant en cela l'esprit du temps, offrirent à nos églises, comme du reste à toutes les églises de France, les plus larges garanties, en déclarant « que chacun pourrait dorénavant professer librement sa religion et recevrait de l'État, pour l'exercice de son culte, une égale protection[1]. » Enfin la Constitution de 1852 elle-même, malgré l'esprit d'intolérance et de cléricalisme sous lequel elle fut rédigée, enleva définitivement les quelques entraves qui lui étaient encore opposées en reconnaissant et garantissant simplement les grands principes proclamés en 1789, formant la base du droit public des Français sans faire mention d'aucun culte et sans parler d'aucune religion d'État.

Il nous reste enfin à parler de la situation anormale dans laquelle se trouvèrent les églises de notre pays à la suite de la malheureuse guerre que, grâce à l'impéritie du gouvernement impérial, la France déclara à la Prusse il y a bientôt trois ans (19 juillet 1870). Cette situation provint en grande partie des imperfections nombreuses inhérentes à la loi organique des cultes protestants du 18 germinal an X, qui, jusqu'alors, avaient donné lieu à bien des réclamations. Le conseil presbytéral ou des anciens d'église de la paroisse n'y était pas reconnu; les plus imposés au rôle des contributions nommaient seuls les

[1] Constitution de 1848, art. 7.

membres laïques des consistoires, de telle sorte que le nombre des électeurs était fort restreint; les attributions des consistoires et des divers ecclésiastiques n'étaient pas définies d'une manière assez nette. Toutes ces imperfections et d'autres encore avaient, disons-nous, été reconnues depuis longtemps et avaient donné lieu à de fréquentes réclamations. Déjà, en 1834 et en 1835, un projet de loi organique des Églises réformées avait été élaboré dans des conférences pastorales de Paris. En 1848 un nouveau projet de loi des mêmes églises avait été délibéré et voté par un synode officieux de Paris où siégeaient des pasteurs, professeurs et notables laïques représentant toutes les églises réformées de France. En la même année 1848, un projet de loi organique de l'Église de la Confession d'Augsbourg avait été discuté et adopté par une assemblée de délégués ecclésiastiques et laïques à Strasbourg, bien qu'à cette époque plusieurs pasteurs et laïques du pays de Montbéliard eussent parlé en faveur de la réunion des deux Églises réformée et luthérienne de France dans les conférences pastorales de Paris et dans le sein des consistoires de l'Inspection de Montbéliard, auxquels ils appartenaient. Louis-Napoléon, président de la République, avait prétendu pourvoir aux besoins les plus urgents en rendant, sous la date du 26 mars 1852, un décret sur la réorganisation des Églises réformées et de la Confession d'Augsbourg. D'après ce décret, les Églises réformées et celles de la Confession d'Augsbourg avaient des paroisses, des conseils presbytéraux, des pasteurs et des consistoires; les premières avaient en outre un conseil central à Paris, et les dernières des inspections, ainsi qu'un consistoire supérieur et un directoire séant l'un et l'autre à Strasbourg. Chaque paroisse avait un conseil presbytéral composé de plusieurs laïques, présidé par un pasteur. Les conseils presbytéraux étaient élus par le suffrage paroissial et renouvelés par moitié tous les trois ans. Les consistoires étaient aussi renouvelés tous les trois ans. Les pasteurs de l'Église réformée étaient nommés par les consistoires, et ceux de l'Église de la Confession d'Augsbourg l'étaient par le gouvernement sur la présentation du directoire de Strasbourg, chargé de la haute administration dans cette dernière Église. Enfin les dispositions de la loi du 18 germinal an X étaient confirmées en ce qu'elles

n'avaient rien de contraire au décret du 26 mars 1852. Mais, malgré ces améliorations, nous allons voir que bientôt les églises de notre pays devaient se trouver dans une mauvaise situation par suite de la malheureuse guerre entreprise si légèrement en 1870 par la France contre la Prusse.

Les préliminaires de la paix entre ces deux pays, signés à Versailles le 26 février 1871, portaient abandon de l'Alsace à l'Allemagne. Le traité de paix entre les deux puissances, signé à Francfort-sur-le-Mein, le 10 mai 1870, portait dans son article 6 que les communautés de l'Église de la Confession d'Augsbourg restées sur le territoire français cesseraient de relever du Consistoire supérieur et du Directoire séant à Strasbourg. Ainsi prit fin d'une manière définitive l'union administrative des paroisses protestantes du pays de Montbéliard avec celles de l'Alsace, laquelle remontait à la loi organique des cultes protestants du 18 germinal an x.

Il fallut songer à la réorganisation administrative des paroisses luthériennes de France, toutes comprises dans les deux inspections de Montbéliard et de Paris. En attendant cette réorganisation, le ministre des cultes, Jules Simon, par son arrêté du 12 juin 1871, autorisa les consistoires de la Confession d'Augsbourg à nommer, pour les paroisses vacantes, des pasteurs, à titre provisoire seulement, auxquels serait assuré le traitement pastoral tout entier. Déjà sur la fin de mars 1871 les cinq consistoires de l'Inspection de Montbéliard, réunis sur l'invitation de l'inspecteur ecclésiastique de Montbéliard, avaient désigné chacun quatre de leurs membres (deux pasteurs et deux laïques), pour former une commission chargée de rédiger un projet de réorganisation de l'Église de la Confession d'Augsbourg[1]. Ce projet, sur le rapport d'une sous-commission, fut adopté par la commission dans ses séances tenues à Montbéliard le 14 et le 18 juillet 1871. Il ne fut accepté qu'avec de certaines modifications par le consistoire luthérien de Paris le 29 août

[1] C'est à cette époque que quelques pasteurs de notre pays fondèrent un journal qui nous a souvent servi pour notre thèse, nous voulons parler de la *Situation ecclésiastique* qui prit vaillamment en main la défense de toutes les questions à l'ordre du jour, notamment celle de l'union des Églises protestantes de France.

suivant. Comme il y avait divergence, M. Simon, ministre des cultes, par lettre du 7 octobre 1871, appela l'assemblée d'Inspection de Montbéliard à désigner dix-huit délégués (six pasteurs et douze laïques), qui, réunis à quinze délégués de l'Inspection de Paris (cinq pasteurs et dix laïques), seraient appelés à Paris ultérieurement pour rédiger définitivement un projet de loi qui serait présenté à l'Assemblée nationale de France. L'assemblée d'Inspection de Montbéliard, tenue dans cette ville le 28 octobre 1871, décida à la majorité de 59 voix contre 19 (outre 2 abstentions), que, pour arriver dans un avenir prochain à l'union administrative de l'Église de la Confession d'Augsbourg avec l'Église réformée de France, elle ne présenterait alors aucun projet de loi, et qu'elle demanderait seulement des modifications au décret du 26 mars 1852[1]. Ces modifications portaient que provisoirement l'assemblée d'Inspection de Montbéliard serait revêtue des attributions de l'ancien Consistoire supérieur de Strasbourg, et que la nomination des pasteurs serait faite par les consistoires avec adjonction du conseil presbytéral de la paroisse à pourvoir. Les cinq délégués (deux pasteurs, savoir, l'inspecteur et un autre pasteur et trois laïques), que l'assemblée d'Inspection envoya au Ministre des cultes pour lui faire part de sa détermination, furent reçus le 11 novembre 1871 par le ministre, qui promit d'avoir égard à leur demande. Les 19 membres de la minorité envoyèrent de leur côté 2 députés à Paris pour faire connaître au ministre qu'ils ne voulaient pas d'union administrative avec l'Eglise réformée, et que l'Église de la Confession d'Augsbourg fut maintenue ; ces délégués se présentèrent chez le ministre quelques jours après, et M. Simon les assura qu'un synode serait convoqué prochainement à Paris. Chaque parti se prépara donc pour envoyer à Paris des délégués capables de soutenir ses idées, lorsqu'une lettre du ministre des cultes du 9 juillet 1872 ordonna l'élection de 18 délégués pour l'Inspection de Montbéliard, le 18 juillet, pour un synode devant se tenir à Paris le 23 juillet. L'assemblée de l'Inspection réunie à Montbéliard le 18, nomma alors ses 18 délégués, après avoir décidé à la majorité de 41 voix contre 38 que

[1] Voir note H, p. 98.

ces délégués n'auraient point à traiter des questions de doctrine, mais qu'ils s'occuperaient exclusivement de la réorganisation de l'église au point de vue administratif.

Nous ne nous arrêterons pas à donner ici le détail de ce qui se passa dans ce synode ; réuni à Paris le 23 juillet, dans une des salles du ministère de l'Instruction publique et des cultes, il ne dura que six jours seulement du 23 au 29 juillet 1872. Le temps nous manquerait si nous voulions le faire et nous dépasserions les limites de notre travail. Nous nous bornerons simplement à dire que les délégués de l'Inspection de Montbéliard, fidèles au mandat que leur avait confié l'Assemblée d'Inspection ne voulurent en aucune manière se mêler des questions dogmatiques que la minorité orthodoxe du synode chercha deux ou trois fois à soulever et ne s'occupèrent simplement que des questions administratives. Grâce à leur ascendant, grâce aussi à l'esprit de tolérance et de charité dont tous les membres du Synode se montrèrent animés pendant le courant des séances, les questions furent rapidement discutées et résolues. On adopta pour ainsi dire la plupart des modifications qui avaient été élaborées dans l'Assemblée d'Inspection de Montbéliard du 20 octobre 1871. Le projet d'union dans un avenir plus ou moins proche des deux églises fut seul ajourné, parce que, sans doute, il n'était pas encore assez étudié, ou plutôt parce que le temps de sa réalisation n'avait pas encore sonné. Le Synode, en un mot, proclama l'autorité souveraine des saintes Écritures en matière de foi et déclara qu'il maintiendrait *à la place de sa constitution légale* (au point de vue administratif seulement et vis-à-vis du gouvernement) *la Confession d'Augsbourg*, dont elle continuerait à porter le nom. Ce fut un beau moment, un moment solennel que celui où, après un discours fort émouvant de l'honorable vice-président du Synode, M. Ad. Noblot, d'Héricourt, tous les membres de l'Assemblée, debout et animés d'une même pensée, affirmèrent en même temps la foi et les libertés de notre église.

CONCLUSION

Notre tâche est terminée et le but que nous nous étions proposé atteint. Nous n'ignorons pas combien nous sommes resté au-dessous de ce que réclamait de nous un sujet semblable à celui que nous avons traité, mais nous espérons qu'on voudra bien nous le pardonner en raison même des difficultés d'un pareil sujet. Issu d'une des plus anciennes familles protestantes du pays de Montbéliard et destiné nous-mêmes à remplir bientôt peut-être le ministère évangélique dans ce pays, nous avons pensé qu'il était de toute utilité de nous faire une idée aussi exacte que possible des destinées de la Réformation dans notre pays. Sachant que l'état présent de notre siècle ne peut être réellement compris que si on connaît les siècles précédents, nous nous sommes donc mis à l'œuvre, et nous avons étudié les progrès du protestantisme dans cette contrée depuis son origine jusqu'à nos jours. Nous avons d'abord recherché les causes et les circonstances qui permirent à la Réforme de s'implanter chez nous; nous avons ensuite examiné comment et pourquoi le luthéranisme avait pu l'emporter sur le calvinisme et prendre définitivement racine dans nos églises, et nous sommes ainsi arrivé à certaines conclusions par lesquelles nous terminerons notre travail.

De l'étude que nous venons de faire, il résulte d'abord le fait incontestable que nos pères ont professé le luthéranisme, mais que s'ils l'ont professé c'est qu'ils y ont été amenés bien plutôt par des causes politiques que par des sympathies personnelles et des convictions arrêtées. Il est arrivé chez nous ce qui a eu

lieu dans presque tous les pays à cette époque, c'est que le gouvernement qui tenait alors en main les destinées temporelles du pays décida également de ses destinées spirituelles. si bien que le luthéranisme put s'établir à Montbéliard par le seul fait du caprice des princes régnants.

Il résulte en second lieu de notre étude le fait suivant qui découle naturellement du premier, c'est que nos églises ont de tout temps assez visiblement incliné vers le calvinisme autant du moins que vers le luthéranisme. Nous pourrions même dire que leurs tendances naturelles les eussent porté de préférence vers la doctrine réformée si elles n'eussent rencontré de la part du pouvoir des obstacles insurmontables. Si nous voulions expliquer et justifier ces sympathies nous n'aurions qu'à rappeler que celui qui introduisit dans notre pays l'ineffable bienfait de la Réforme, ce fut Farel, l'émule et le prédécesseur de Calvin et qu'il fallut au moins un siècle de luttes et de dissensions intestines pour que le luthéranisme l'emportât définitivement dans le comté. Encore ne l'emporta-t-il que superficiellement, puisque, comme nous l'avons vu, depuis Toussaint jusqu'à nos jours, les luttes n'ont cessé de reparaître dans nos églises.

Nous espérions qu'à la suite des deux synodes tenus l'année dernière à Paris, le projet de fusion des deux églises protestantes de France se réaliserait et que l'idée d'union serait enfin inscrite dans les lois de notre pays comme elle l'était déjà si longtemps dans les cœurs. Malheureusement il n'en devait pas être ainsi, parce que sans doute l'heure de sa réalisation n'avait pas encore sonné. Néanmoins nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il faille se décourager pour cela ; nous croyons avec l'honorable doyen de la faculté de théologie de Montauban, M. Sardinoux, « qu'il serait bien de travailler à l'union afin de préparer si possible des horizons nouveaux au christianisme en France, au christianisme si méconnu, si travesti et qui pourtant peut seul nous tirer des abîmes religieux, moraux, intellectuels et sociaux. » Or pour cela nous devrions imiter nos ancêtres et ne pas recevoir plus qu'ils ne l'ont fait, de soi-disant Confession de foi qui nous sépare de nos compatriotes, des descendants de ces Huguenots auxquels nous tendions les bras il y a environ trois siècles. Trop longtemps nous nous sommes séparés de nos frè-

res ; il est grand temps de nous unir à eux pour faire tous ensemble l'œuvre qui nous incombe au milieu des désastres de notre patrie. Écoutons la magnifique devise qui se trouve inscrite sur les frontispices de presque tous les temples de notre pays et que « Dieu seul soit notre appui. » Ne soyons plus ni de Paul, ni d'Apollos, ni de Luther, ni de Calvin, ni de Farel, ni d'aucun autre que de Christ et soyons chrétiens avec lui par la manifestation de notre foi en marchant sur ses traces, en nous conformant à l'amour et à l'affection qu'il nous commande pour nos frères, en n'ayant enfin plus qu'une pensée, celle de nous écrier avec le psalmiste :

« Oh ! que c'est une chose bonne, et que c'est une chose agréable, que les frères demeurent unis ensemble ! »

(Ps. CXXXIII, 1.)



NOTES[1]

Note A, voir page 28 et suivantes.

Liste chronologique des princes wurtembergeois qui ont régné sur le pays de Montbéliard depuis 1397 jusqu'en 1793.

1. — Le Comté de Montbéliard avec ses dépendances entra dans la possession de la *maison de Wurtemberg en 1397* par le mariage d'*Eberhard le Jeune,* fils d'Eberhard le Débonnaire, celui-ci comte régnant de Wurtemberg, avec *Henriette,* héritière du Comté de Montbéliard. Eberhard le Jeune devint aussi comte régnant de Wurtemberg en 1417 par la mort de son père, et il mourut lui-même en *1419*. La comtesse Henriette, devenue veuve, gouverna d'une main ferme le Wurtemberg et le Montbéliard; lorsque ses deux fils, Louis et Ubrick, eurent atteint l'âge de majorité, elle leur remit le gouvernement de ses États d'Allemagne et ne se réserva que ses États héréditaires de Montbéliard. Elle mourut dans son château de Montbéliard en *1444*.

2. — *Louis Ier et Ulric le Bien-aimé,* déjà comtes de Wurtemberg depuis plusieurs années, succédèrent conjointement à leur mère Henriette dans le Comté de Montbéliard en 1444. Ils continuèrent à résider dans le Wurtemberg.

3. — *Louis Ier* devint seul *comte régnant* de Wurtemberg et de Montbéliard en *1446* par un traité fait avec son frère Ulric le Bien-aimé. Il mourut à Urach dans le Wurtemberg en *1450*.

[1] Nous avons cru nécessaire d'ajouter à la fin de notre thèse, pour la rendre aussi complète et aussi compréhensible que possible, les quelques notes plus détaillées qui suivent et que nous devons en majeure partie à la bienveillance de M. Beurlin, pasteur d'Étobon, que nous avons déjà cité au commencement de notre travail.

4.— *Louis II et Eberhard l'Aîné,* dit aussi *le Barbu,* fils de Louis Ier, lui succédèrent conjointement en 1450 dans ses États de Wurtemberg et Montbéliard, sous la tutelle de leur oncle Ulric le Bien-aimé.

5. — *Eberhard l'Aîné ou le Barbu* régna seul sur le Wurtemberg et le Montbéliard dès l'an *1457,* époque de la mort du comte Louis II, son frère, mort sans enfants, et il régna sur le pays de Montbéliard jusqu'en *1473.*

6. — *Ulric de Wurtemberg,* fils d'Ulric le Bien-aimé, ci-dessus mentionné, devint comte de Montbéliard en *1473* par suite d'un traité fait avec son cousin Eberhard l'Aîné ou le Barbu qui conserva tous ses États d'Allemagne. Il vint résider à Montbéliard en la même année 1473. Il régna sur les États de Montbéliard jusqu'en *1482,* époque où il abdiqua.

7. — *Eberhard le Jeune,* frère du comte Henri, devint en *1482* comte régnant de Montbéliard, par cession de ce dernier prince dont la raison était alors altérée. Voulant continuer à vivre dans le Wurtemberg, il céda ses États de Montbéliard en la même année 1482 à son cousin Eberhard l'Aîné ou le Barbu.

7bis. — *Eberhard l'Aîné* devint en *1482* une deuxième fois comte régnant de Montbéliard; étant déjà comte régnant de Wurtemberg, il réunit de nouveau sous son sceptre tous les États de sa maison. Le même Eberhard fut élevé au *titre de duc de Wurtemberg en 1495* par l'empereur Maximilien d'Allemagne, et ce titre fut déclaré héréditaire dans sa famille. Il mourut dans le Wurtemberg en *1496* sans laisser d'enfants.

7ter. — *Eberhard le Jeune,* cousin d'Eberhard l'Aîné, lui succéda en *1496* dans le Duché de Wurtemberg, ainsi que dans le Comté de Montbéliard qu'il avait déjà possédé en 1482. Il renonça à tous ses États en *1498.*

8. — *Ulric,* fils aîné du comte Henri, ci-dessus mentionné, et neveu d'Eberhard le Jeune, devint *duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard en 1498* par suite de l'abdication de ce dernier prince. Il vendit, sous condition de rachat, le Comté de Montbéliard à son frère, le comte Georges, en *1526.*

9. — *Georges,* frère du duc Ulric de Wurtemberg, ayant obtenu de lui par vente à rachat en *1526* le Comté de Montbéliard, le conserva jusqu'en *1534.*

François I[er], roi de France, fit en *1534* l'acquisition du Comté de Montbéliard du duc Ulric de Wurtemberg qui le retira des mains de son frère Georges; mais le roi restitua ce comté au duc Ulrich en *1535*.

9*bis*. — *Ulric*, restauré en *1535* dans son Comté de Montbéliard, en nomma gouverneur son frère Georges qui vint résider à Montbéliard. *Christophe*, fils d'Ulric, fut nommé par son père au poste de gouverneur du pays de Montbéliard l'an 1542 en remplacement du prince Georges. Ulric mourut en 1550 à Tubingue dans le Wurtemberg.

10. — Christophe succéda en *1550* à son père Ulric dans le Duché de Wurtemberg et le Comté de Montbéliard. Conservant ses États d'Allemagne, il abandonna en *1553* ceux de Montbéliard à son oncle, le prince Georges, plus haut dénommé.

10*bis*. — *Georges de Wurtemberg*, devenu une seconde fois comte régnant de Montbéliard en *1553*, établit sa résidence dans la ville de ce nom. Il mourut en *1558*, ne laissant qu'un fils du nom de Frédéric.

11. — *Frédéric*, fils du comte Georges, lui succéda en *1558* dans ses États de Montbéliard; il devint en outre duc régnant de Wurtemberg en 1593 par la mort de son cousin Louis, fils unique de Christophe, ci-dessus dénommé. Il mourut en *1608* à Stuttgard dans le Wurtemberg.

12. — *Jean-Frédéric*, fils aîné de Frédéric, devint duc régnant de Wurtemberg et comte de Montbéliard en *1608*. Il abandonna le Comté de Montbéliard à son frère puîné Louis-Frédéric en *1617*, mais il conserva le Duché de Wurtemberg.

13. — *Louis-Frédéric*, frère puîné de Jean-Frédéric, obtint de son frère en toute souveraineté le Comté de Montbéliard avec ses dépendances en *1617*, et il prit le titre purement honorifique de duc de Wurtemberg. Il vint résider à Montbéliard dès 1617, et il y mourut en *1631*.

14. — *Léopold-Frédéric*, fils aîné de Louis-Frédéric, lui succéda en *1631* dans les États de Montbéliard; outre le titre de comte de Montbéliard, il prit celui purement honorifique de duc de Wurtemberg. Il mourut sans enfants à Montbéliard en *1662*.

15. — *Georges II*, frère consanguin de Léopold-Frédéric, lui succéda en *1662* dans le Comté de Montbéliard et ses dépendances; il prit, comme lui, le titre honorifique de duc de Wurtemberg. Il mourut à Montbéliard en *1699*.

16. — *Léopold-Eberhard*, fils unique de Georges, lui succéda dans le Comté de Montbéliard et se décora, comme lui, du titre de duc de Wurtemberg. Il décéda à Montbéliard, lieu de sa résidence, en *1723*, ne laissant que des enfants illégitimes. En lui s'éteignit la branche de Montbéliard de la famille de Wurtemberg.

17. — *Eberhard-Louis*, qui était déjà duc régnant de Wurtemberg dès 1677, succéda en *1723* à son cousin Léopold-Eberhard, dans le Comté de Montbéliard et ses dépendances, et réunit ainsi sous son sceptre tous les États de la maison de Wurtemberg. Il mourut dans le Wurtemberg en *1733* sans postérité masculine.

18. — *Charles-Alexandre*, le cousin et plus proche parent d'Eberhard-Louis, lui succéda dans tous ses États de Wurtemberg et de Montbéliard en *1733*; il mourut en *1737*.

19. — *Charles-Eugène*, fils aîné de Charles-Alexandre, lui succéda dans le Duché de Wurtemberg et le Comté de Montbéliard en *1737*, et il était encore souverain de tous ces Etats, *lorsque, le 10 octobre 1793, le Comté de Montbéliard fut réuni à la France.* Pendant la minorité de Charles-Eugène, deux de ses cousins eurent l'administration de ses États, d'abord dès 1737 à 1739 le duc *Charles-Rodolphe de Wurtemberg-Neustadt*, puis dès 1739 à 1744 le duc *Charles-Frédéric de Wurtemberg-Œls.* Le duc *Frédéric-Eugène* de Wurtemberg, frère du duc régnant de Wurtemberg, Charles-Eugène, fut nommé par ce dernier, *en 1786, stathouder ou gouverneur à vie du Comté de Montbéliard*, et il conserva ce titre jusqu'à la réunion du pays à la France. Il était venu résider à Montbéliard comme simple particulier en 1767.

Comme on le voit, *dix-neuf princes wurtembergeois ont régné en toute souveraineté sur le Comté de Montbéliard dès 1397 à 1793.* Le Comté de Montbéliard a toujours eu les mêmes souverains que le Wurtemberg, sauf de 1473 à 1482, de 1526 à 1534, de 1553 à 1593 et de 1617 à 1723, années pendant lesquelles il fut séparé du Wurtemberg pour être possédé par des branches cadettes de la maison de Wurtemberg.

NOTE B, voir page 32.

Autorités ecclésiastiques du pays de Montbéliard aux XVIme, XVIIme et XVIIIme siècles.

Sous le gouvernement des princes de Montbéliard, dès l'origine de la Réformation religieuse, les paroisses du Comté de Montbéliard et des Seigneuries étaient placées sous la haute surveillance et la direction du *Conseil ecclésiastique,* composé de tous les conseillers du prince, au nombre de 5 ou 6, et du Surintendant ecclésiastique qui était en même temps pasteur de l'une des églises de Montbéliard. Le *surintendant* était choisi parmi les pasteurs de l'église allemande de la dite ville au xvime et au xviime siècle, et indifféremment parmi les pasteurs de l'église allemande et ceux de l'église française de St-Martin au xviiime siècle. Il recevait sa nomination du prince de Montbéliard. Il était le chef de tout le ministère évangélique du pays. Il devait surveiller la conduite des pasteurs, la manière dont le culte était célébré, l'état moral et religieux de la population; pour cela il devait alors visiter une fois par an toutes les paroisses et faire le rapport au gouvernement qui avisait aux moyens de réprimer le mal. Le Conseil ecclésiastique de Montbéliard était la plus haute autorité de l'église. Il faisait soit d'office, soit sur le rapport du surintendant les règlements relatifs au culte et à la discipline; il infligeait l'amende et même la prison aux pécheurs scandaleux, après les avoir entendus; il nommait les pasteurs avec l'agrément du prince au xvime et au xviime siècle, et les présentait à la nomination du prince au xviiime siècle. — Il y avait en outre dans chaque paroisse, dès l'époque de la Réformation religieuse, un *Consistoire paroissial,* composé du pasteur de la paroisse, président, des maires et des anciens d'église de toutes les communes de la paroisse. Le Consistoire paroissial était chargé de maintenir l'ordre et la discipline dans la paroisse et de faire exécuter les règlements ecclésiastiques; il devait faire comparaître devant lui tous les pécheurs scandaleux pour les réprimander et les censurer, et même pour leur infliger de légères amendes au profit de la caisse des pauvres de la paroisse, et il était tenu de dénoncer les pécheurs scandaleux à l'autorité supérieure qui ne manquait pas de leur appliquer la peine méritée. — Les *anciens*

d'église, nommés par les Consistoires de paroisse, étaient confirmés par le Conseil ecclésiastique de Montbéliard, et assermentés également par lui. Il y avait deux ou trois anciens d'église, suivant la population.

NOTE C, voir page 32.

Caisse ou recette ecclésiastique des églises du pays de Montbéliard.

Dès l'origine de la Réformation, en 1541, le produit des dîmes, des rentes foncières, des capitaux et de tous les biens meubles et immeubles qui avaient appartenu au clergé catholique dans le ressort du Comté de Montbéliard et des Seigneuries d'Étobon et de Blamont, fut réuni en une seule masse et versé dans *une Caisse dite Recette ecclésiastique* des églises, qui fut toujours séparée de celle du domaine du prince. La Recette ecclésiastique eut principalement pour destination de faire le traitement des pasteurs et de contribuer aux reconstructions et réparations des presbytères et des églises; elle fut gérée par un receveur laïque demeurant à Montbéliard, sous la surveillance du Conseil du prince. En janvier 1549, le clergé catholique ayant été rétabli dans tout le Comté de Montbéliard et les Seigneuries d'Étobon et de Blamont par suite de la mise à exécution de l'Intérim de Charles V, reprit tous les biens et revenus dont il avait été dépouillé, et la Recette ecclésiastique fut supprimée. En 1552, lors de l'abolition de l'Intérim, le clergé catholique ayant été expulsé de nouveau, tous ses biens et revenus rentrèrent en masse dans la Recette ecclésiastique qui fut ainsi reconstituée comme précédemment. En 1560, époque de l'introduction de la Réformation dans les trois Seigneuries d'Héricourt, de Châtelot et de Clémont, les dîmes et les biens meubles et immeubles du clergé catholique dans ces trois Seigneuries reçurent la même destination que les dîmes et biens du clergé dans le Comté de Montbéliard et les Seigneuries d'Étobon et de Blamont. Le domaine ecclésiastique fut alors divisé en trois arrondissements de recette; il y eut la *Recette ecclésiastique de Montbéliard* pour le Comté de Montbéliard et la Seigneurie d'Étobon, la *Recette ecclésiastique d'Héricourt* pour les Seigneuries d'Héricourt et de Châtelot, et la *Recette ecclésiastique de Blamont* pour les Seigneuries de

Blamont et de Clémont. Chaque recette avait son receveur sous la surveillance du Conseil de Montbéliard.

Chaque pasteur recevait dans les premiers temps pour ***traitement annuel*** de l'une ou de l'autre de ces recettes d'après le lieu de son domicile, ***40 francs***, ancienne monnaie de Montbéliard, valant 32 livres tournois, ***six bichots de seigle et six d'avoine*** (le bichot comprenait 24 quartes de chacune 27 litres, 2 décilitres). La partie en argent de ce traitement reçut une légère augmentation en 1564; elle était de 54 francs (43 livres 4 sous tournois) en 1584; elle était encore à ce taux en 1753 ; elle fut portée à 100 livres tournois en 1763, et resta la même jusqu'à la réunion du pays à la France en 1793. Quant à la partie en grain du traitement pastoral, elle resta toujours la même jusqu'en 1793. Les pasteurs du pays, dès l'origine de la Réformation, ne reçurent jamais de casuel. Il était aussi pris de certaines sommes des recettes ecclésiastiques pour l'instruction publique, notamment pour le paiement des professeurs de l'École latine de Montbéliard.

Les pasteurs du pays de Montbéliard furent sans traitement dès 1793, époque où le gouvernement français s'empara du domaine ecclésiastique de ce pays nouvellement réuni à la France. Ils n'eurent pour subsister que les dons de leurs paroissiens en argent et en grains, pendant bien des années. Ils reçurent un traitement casuel de 500 fr. à la campagne et de 1000 fr. dans la ville de Montbéliard d'après le décret impérial du 31 août 1805. Le traitement des pasteurs de la campagne de 500 fr. fut porté à 1000 fr. et celui des pasteurs de la ville de Montbéliard à 1500 fr. par ordonnance royale du 28 juillet 1819. Le traitement des pasteurs de la campagne fut porté de 1000 à 1200 fr. par ordonnance du 22 mars 1827. Par ordonnance du 12 octobre 1842 les pasteurs de la campagne reçurent 1500 fr. et ceux de la ville 1800. Enfin par décret impérial du 20 octobre 1863 les pasteurs de la campagne reçurent 1600 fr. et ceux de la dite ville 1900.

NOTE D, voir page 40.

Ordonnance ecclésiastique de 1560.

L'ordonnance ecclésiastique pour le comté, terre et seigneurie de Montbéliard et de Riquevir fut publiée en 1560 en la cour et

chancellerie de Montbéliard, en présence de tous les maires et de tous les pasteurs du comté de Montbéliard et des seigneuries d'Étobon et de Blamont; elle ne fut imprimée qu'en 1568. En voici les principaux articles : L'Écriture sainte du Vieux et du Nouveau Testament étant l'unique fondement de la foi et de la religion, les pasteurs la liront avec soin, afin de la bien comprendre et d'en tirer toutes leurs instructions publiques et particulières. Comme la confession d'Augsbourg renferme les principaux points de la doctrine chrétienne d'après la parole de Dieu, les pasteurs n'enseigneront rien à cette Confession. — Le baptême doit être administré en tout temps aux petits enfants; toutefois il est plus convenable de baptiser les dimanches et jours de fête, ou bien les jours ouvriers où l'on prêche et où il y a l'usage des prières. L'usage du baptême privé doit être maintenu en cas de nécessité et de danger de mort. — Les enfants seront instruits dans le catéchisme dès leur plus bas âge ; les maîtres d'école le leur feront réciter tous les jours ; les pasteurs l'expliqueront aux jeunes gens dans les temples chaque dimanche et jour de fête. Si des enfants négligent des catéchismes, le pasteur engagera les parents à les y envoyer; si les parents ne tiennent pas compte de ses avertissements, il en avertira le Conseil de Montbéliard, qui prononcera la peine de la prison. Les jeunes gens ne pourront être reçus à la première communion que lorsqu'ils seront suffisamment instruits. — Lorsque le ministre devra administrer la communion, il en avertira ses paroissiens le dimanche précédent du haut de la chaire. La veille de la communion, il y aura un service de préparation. Après la prédication chacun de ceux qui se proposent de communier se présentera à son tour devant le pasteur pour être examiné en particulier et recevoir l'absolution privée. S'il vient devant le ministre des personnes d'une vie scandaleuse, il doit les dissuader de prendre la communion, et ne point les y recevoir, à moins qu'elles ne donnent des preuves d'amendement. Pendant que le pasteur interrogera ceux qui doivent communier, on chantera des psaumes; quand il aura achevé cet examen, il lira et récitera la Confession publique des péchés, puis l'absolution générale. On doit célébrer la communion toutes les fois qu'un certain nombre de pasteurs le demandent, principalement les dimanches et jours de fête. — Si quelque pécheur endurci s'abstient de communier pour ne pas être examiné et contraint de changer de conduite, le pasteur lui donnera des avertissements; s'il n'est pas écouté il en informera

le surintendant, et si ce dernier n'y peut rien non plus, il en avertira le Conseil de Montbéliard, qui infligera les peines méritées. Si le pécheur continue à ne donner aucun signe d'amendement, il sera condamné par le Synode à une excommunication publique. — Les pasteurs feront des prières après leurs sermons des dimanches et jours de fête, et après ceux des jours ouvriers, et liront aussi la prière dominicale, le symbole des apôtres, des passages de l'Écriture sainte. On chantera toujours avant et après le sermon. — On ne bénira les mariages que dans les temples, après des publications faites du haut de la chaire trois dimanches consécutifs. Les pasteurs visiteront régulièrement les malades pour les consoler, les porter à la repentance et leur donner, s'ils le désirent, la communion. Pour les enterrements, les pasteurs feront un service dans l'intérieur de la maison mortuaire. — L'ordonnance ecclésiastique renferme de bons règlements pour l'école latine de Montbéliard et pour toutes les écoles françaises du pays. Les ministres doivent réprimander les personnes qui négligeraient d'envoyer leurs enfants à l'école. Ils feront au moins une fois par mois la visite des écoles de leurs paroisses. — Nul ne doit être élu ministre de l'église sans qu'il ait produit des certificats de ses études, de sa doctrine et de sa conduite, sans qu'il ait été examiné par des conseillers et des théologiens sur la religion d'après la Bible et la Confession d'Augsbourg. — Un trésor sera établi dans les villes et les villages, pour secourir les pauvres et les malades ; il se composera des aumônes recueillies dans les temples, et des dons des fidèles. — Le surintendant fera chaque année la visite des églises du pays ; il s'informera si les pasteurs remplissent fidèlement leurs devoirs et se conduisent bien ; si les maires, les magistrats et tous les paroissiens fréquentent les églises et les communions ; si les blasphèmes, jurements, ivrogneries, débauches, désordres de toute espèce augmentent ou diminuent ; si le jour du repos est sanctifié convenablement, etc., etc. Le surintendant rédigera un procès-verbal de ses visites, et les communiquera au Conseil de Montbéliard, qui prendra les mesures de répression, s'il y a lieu. — Le grand consistoire délibérera aussi sur les moyens à employer pour obvier aux vices et réprimer les abus. Les choses graves et importantes seront réservées au souverain.

NOTE E, voir page 55.

Conséquences de la guerre de Trente ans dans le pays de Montbéliard.

La guerre de Trente ans que des motifs à la fois politiques et religieux avaient allumée en Allemagne dès 1618, commença à devenir menaçante pour le pays de Montbéliard sur la fin de 1629. En ce temps-là des troupes autrichiennes qui se trouvaient en Alsace vinrent y prendre leurs quartiers d'hiver et des contributions en argent et en vivres furent levées sur tout le pays pour leur entretien. Le prince Louis-Frédéric ne vit que le commencement des maux réservés à ses sujets, il mourut à Montbéliard le 26 janvier 1631, âgé de 45 ans, bien regretté à cause de ses qualités supérieures, et surtout de sa bonté, de sa générosité. Son fils aîné Léopold-Frédéric, né à Montbéliard le 30 mars 1624, âgé seulement de 6 ans 8 mois, lui succéda, comme nous l'avons du reste vu dans notre travail, dans tous ses États sous la tutelle de deux princes d'Allemagne, ses oncles. Dès le commencement de son règne, notre pays fut réduit à la plus triste situation. A la fin de 1631 et de 1632 une grande quantité de troupes au service de l'empereur d'Allemagne vinrent à différentes reprises y prendre leurs logements, et leur entretien fut à la charge des habitants. En mars 1633 un corps d'armée commandé par Ernest de Montecuculli, général autrichien, se rendant de Lure en Alsace, commit à son passage par le pays de Montbéliard des déprédations et des violences de tous genres. Trois ou quatre mois après le pays se trouvait encore menacé par un autre corps de l'armée impériale sous les ordres du duc Charles de Lorraine. Il ne resta au gouvernement du comte Léopold-Frédéric, pour éviter la ruine totale de la principauté, d'autres ressources que l'appui de Louis XIII, roi de France. Ce monarque qui se trouvait alors occupé au siége de Nancy, accorda tout ce qui lui était demandé. Le 21 septembre 1633 des garnisons françaises furent mises dans les places de Montbéliard, d'Héricourt et de Blamont. Ces garnisons purent bien défendre les trois villes où elles se trouvaient contre les attaques des ennemis, mais elles ne purent défendre le reste du pays qui fut bien des fois ravagé, comme en octobre 1633 lorsque l'armée autrichienne du duc de Feria, qui était venue d'Allemagne pour chasser les Sué-

dois de la Haute-Alsace, ravagea une grande partie du pays sans que les troupes françaises pussent rien y faire.

En 1634, notre pays eut plus ou moins à souffrir des incursions des troupes autrichiennes qui se trouvaient en Alsace. Mais en 1635, ces maux parvinrent à leur comble. Le duc Charles de Lorraine, forcé par les troupes françaises d'évacuer la Haute-Alsace, envahit le pays de Montbéliard dans la nuit du 4 au 5 avril 1635, à la tête de 15,000 hommes. Après des tentatives infructueuses pour s'emparer des places d'Héricourt et de Montbéliard, il s'en dédommagea en pillant, ravageant et dévastant les campagnes, et en y commettant des incendies et d'horribles excès pendant plus de trois semaines. Beaucoup de temples du pays (entre autres ceux de Dale, de Voujeaucourt, de Bondeval, de Belverne, de Chenebier) et beaucoup de presbytères (entre autres ceux de Tremoins et de Belverne) furent livrés aux flammes par les soldats du duc de Lorraine. Une peste affreuse sévit également dans notre pays depuis le mois de juin 1635 jusqu'au mois de novembre suivant et enleva environ les deux tiers des habitants. Sur les 32 pasteurs du pays, 14 moururent de la peste en 1635; il n'en restait plus que 18, y compris les deux de l'église allemande de Montbéliard.

Les maux réservés au pays n'étaient pas finis. Un corps de troupes autrichiennes y vint prendre ses quartiers en décembre 1635, et ne le quitta au bout de 10 jours qu'après avoir enlevé tout ce qu'il put de grains. D'autres troupes autrichiennes y reparurent en janvier 1636. L'armée de Gallas, général impérial, chassé d'Alsace par les Français et les Suédois, couvrit à son tour de deuil et de ruines les États de Montbéliard; elle les envahit le 14 août 1636 et ne les quitta au bout de 16 jours que pour passer en Franche-Comté; les habitants perdirent leurs dernières ressources et se virent privés des choses les plus nécessaires à la vie. L'armée de Gallas, ayant été repoussée de Franche-Comté, traversa de nouveau en décembre 1636 le pays de Montbéliard qu'elle saccagea encore une fois. Plusieurs lieux furent livrés aux flammes et leurs habitants contraints d'errer sans asile avec le peu de bétail qu'ils avaient pu cacher. Comme si la guerre et la peste n'avaient pas suffi pour dépeupler notre malheureux pays, la famine y joignit ses ravages. Elle s'était déjà fait sentir fortement en 1635; elle se fit sentir plus fortement encore à la fin de 1637 et surtout au printemps de 1638, et fit à cette dernière époque de nombreuses victimes. Cependant, dès 1638, le théâtre de la guerre commença à s'éloigner de notre pays.

Bientôt des pourparlers de paix laissèrent entrevoir des temps meilleurs. La paix de Westphalie, conclue le 14 octobre 1648, amena la fin des maux sous lesquels notre pays avait gémi depuis si longtemps. Par suite de l'exécution de cette paix, les places de Montbéliard, d'Héricourt et de Blamont furent évacuées le 10 juillet 1650 (style julien, ou 21 juillet style grégorien) par les troupes françaises qui, pour les protéger, y avaient séjourné 17 ans. Onze jours après le départ des Français, sur l'invitation du prince Léopold-Frédéric de Montbéliard, on fit des services d'actions de grâces dans toutes les églises du Comté et des Seigneuries à l'occasion de la paix.

Pendant la guerre de trente ans, les cinq sixièmes environ des habitants du pays de Montbéliard avaient perdu la vie. Lors de la paix de Westphalie, le pays ne présentait plus qu'un vaste champ de carnages et de ruines; on ne voyait que maisons détruites ou incendiées: les terres restaient en friche, faute de bras pour les cultiver, et un siècle devait à peine suffire à ce pauvre pays pour se relever.

NOTE F, voir page 65.

Saisie du temple de Chagey par les catholiques en 1740. Ses destinées depuis lors jusqu'à nos jours.

La France avait enlevé en 1676, par la force des armes, au prince de Montbéliard les droits de souveraineté sur les quatre Seigneuries d'Héricourt, de Châtelot, de Blamont et de Clémont, lui en laissant toutefois le domaine utile ou revenus seigneuriaux. Tous les habitants de ces terres sans exception professaient le culte évangélique. Cela n'empêcha pas Louis XIV d'instituer des curés dans différents lieux des Seigneuries dont il s'agit, mais il n'en expulsa pas les pasteurs évangéliques, sauf celui de St-Maurice. Louis XV, allant plus loin que son prédécesseur, donna en 1735 l'ordre de remplacer par des curés tous les pasteurs qui viendraient à manquer dans les quatre Seigneuries. Cet ordre ne fut point suivi dans les premières années à cause des vives réclamations des protestants, mais il reçut son exécution pour la première fois en 1740

dans la paroisse de *Chagey* qui était du ressort de la Seigneurie d'Héricourt. *Samuel Méquillet,* pasteur de Chagey, étant décédé le 23 novembre 1739, les habitants de Chagey et de Luze, villages de la paroisse, supplièrent l'intendant de Franche-Comté pour le roi, M. de Vannolos, de leur accorder la confirmation du choix qu'ils venaient de faire de son successeur dans la personne de *Jean Morel,* ancien diacre d'Héricourt. En attendant la décision de ce fonctionnaire, qui n'arrivait pas, Morel s'établit dans le presbytère et commença l'exercice de ses fonctions pastorales. Mais, suivant un rapport conservé dans les archives de Montbéliard, et que nous transcrivons en partie, « le 9 février 1740, le sieur Claude-Louis Briot, « curé d'Héricourt, escorté de deux autres curés et des officiers de « justice d'Héricourt, parut sur la place publique de Chagey et « somma les paroissiens de lui remettre les clefs de l'église et de « la maison de cure, en vertu de lettres d'institution de l'archevêque de Besançon et d'un arrêt du parlement de la même ville, « qui l'envoyait en possession de ce bénéfice. Le ministre Morel, à « la tête des paroissiens, répondit qu'eux tous avaient un profond « respect pour le parlement et pour M. l'archevêque, que, néanmoins, ils ne pouvaient obéir dans une occasion où il s'agissait « d'un changement si capital dans l'exercice de leur religion, et « qu'ils le sommaient d'attendre les ordres de Sa Majesté................ « Ces paroissiens, alarmés de plus en plus, firent partir pour Versailles, le 17 avril 1740, l'avocat Goguel de Montbéliard; à son « retour, il donna les espérances les plus flatteuses qu'ils seraient « conservés dans le libre exercice de leur religion...... Peu après, « le curé d'Héricourt, avec celui de Tavel et plusieurs autres, se « présenta de nouveau à Chagey avec deux cavaliers de la maréchaussée. Il produisit effectivement des ordres qu'il disait être « du roi, sur une petite feuille volante dont les caractères étaient « presque effacés. Mais comme ils n'étaient pas dans la forme que « les communautés des seigneuries ont accoutumé de recevoir les « ordres émanés du roi, et qu'ils lui étaient suspects par bien des « endroits, on renvoya M. le curé Briot comme la première « fois.

« Cette démarche engagea les paroissiens de Chagey à envoyer « de nouveau à la cour le sieur Nicolas Dormoi et le régent de « l'école de Luze, village annexé à la paroisse. Ils partirent le 1er « mai 1740, et rapportèrent des assurances qui tranquillisèrent les « habitants sur la crainte où ils étaient que leur église ne leur fût « enlevée; mais cette tranquillité ne dura pas longtemps.

« Le 27 août, un détachement de grenadiers du régiment de « Picardie, ayant la baïonnette au bout du fusil et des torches de « paille aux mains, se présenta à Chagey, avec M. Bassaud d'Au- « teuil, lieutenant général au baillage de Baume, le sieur Godard, « bailli d'Héricourt et une brigade de cavaliers de la Maréchaus- « sée, suivis de sept prêtres catholiques. Quelques paroissiens qui « se trouvaient sur la place publique près de l'église, demandèrent « les ordres du roi, déclarant qu'ils s'y soumettraient avec le res- « pect que l'on doit aux puissances établies de Dieu. On leur ré- « pondit que les ordres étaient au bout du fusil, et incontinent l'on « fit feu sur ces pauvres gens. Cinq d'entre eux, dont quatre de « Chagey et un de Luze, tombèrent raides morts sur la place, et il y « eut environ quinze blessés. On en aurait fait un plus grand mas- « sacre si tous ne s'étaient pas enfuis. « Les assaillants s'emparè- « rent ensuite de l'église et du presbytère. Ils cherchèrent partout « le ministre Morel, la baïonnette au bout du fusil, et il aurait in- « failliblement éprouvé les effets de la rage de ces soldats, si on ne « l'avait fait échapper. Ils exercèrent toutes sortes de cruautés con- « tre les habitants, brisèrent entièrement les fenêtres de l'église, « enfoncèrent les portes de cet édifice, rompirent les bancs et la « chaire et en firent un feu de joie sur le cimetière situé autour « de l'église ; ils effacèrent et piquèrent les épitaphes et écritaux « qui étaient sur les tombes, voulaient déterrer le corps du défunt « pasteur, menaçaient de brûler le village, et répandaient partout « la terreur et l'effroi. Ils vécurent ainsi à discrétion, pendant l'es- « pace d'environ douze jours, aux frais des habitants qu'ils mal- « traitèrent de bien des manières ; plusieurs de ces pauvres gens « furent mis en prison et d'autres condamnés à des amendes con- « sidérables. On arrêta plusieurs habitants des villages de la sei- « gneurie d'Héricourt, qui furent chargés de fers, et on les obligea, « par menaces, à donner des déclarations contre le ministre Morel « et les paroissiens de Chagey. Ceux qui refusaient de le faire « étaient menés dans l'église qui leur servait de prison. Dix d'en- « tre eux, chefs de famille, dont deux de la paroisse de Chagey, un « de chacun des villages de Chenebier, d'Échavanne, de Brevilliers, « de Bussurel, de Tavé, de Tremoins, de Bians et de Coisevaux « furent conduits à Besançon, où ils restèrent détenus environ six « semaines, sans qu'on leur ait dit de quoi ils étaient accusés, et « on les relâcha en gardant le même silence. Le curé Briot prit « sans le moindre retard possession de l'église de Chagey, pour y

« dire la messe dès le lendemain, du cimetière tout entier, qui « était situé autour de l'église, du presbytère pour y demeurer et « de la maison d'école pour y placer un instituteur de son culte. » Une seule famille catholique se trouvait alors à Chagey ; elle s'y était établie depuis quelques années seulement. Il n'y en avait point à Luze, l'annexe de Chagey. Quant aux protestants de Chagey et de Luze, ils durent fréquenter l'église de Couthenans, village de la souveraineté du comté de Montbéliard, et enterrer leurs morts dans le cimetière de ce dernier lieu. Quelques catholiques des pays étrangers vinrent demeurer à Chagey, dans la première moitié du XVIIIme siècle, pour travailler à la forge et au haut fourneau qui s'y trouvaient et dont le dernier subsiste encore : telle est l'origine de la population catholique de Chagey, qui du reste est encore bien inférieure à la protestante.

En exécution de la loi des 9 et 18 septembre 1790, portant que les atteintes portées à l'exercice public du culte protestant dans les quatre terres de Blamont, de Clémont, d'Héricourt et de Châtelot, seraient regardées comme nulles et non avenues, les protestants rentrèrent dans l'église de Chagey le dimanche 27 janvier 1793. Ils auraient dû la posséder exclusivement, mais ils consentirent à en partager la jouissance avec leurs frères concitoyens catholiques. Ils partagèrent aussi avec eux la jouissance du cimetière placé autour de l'église ; ils reprirent la possession entière de la maison d'école, et quant au presbytère, il fut vendu comme bien national, contrairement à la loi qui exemptait de la vente des domaines nationaux les biens ecclésiastiques des protestants. Un arrêté de Cavaignac, président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 juillet 1848, rétablit la paroisse de Chagey après une suppression de 108 ans. Le premier pasteur, M. *Boyé*, Paul-Henri-Michel, fut nommé et installé en 1850 et dirigea cette église jusqu'à ce qu'une cruelle maladie l'enleva à son troupeau dix ans après. Telles furent pendant environ un siècle et demi les destinées de l'église de Chagey, que nous nous sommes fait un devoir d'esquisser ici en quelques traits parce que c'est précisément dans cette église que nous avons reçu les premiers sacrements, notre première instruction religieuse et notre confirmation.

NOTE 6, voir page 32.

Tableau indiquant la création, la suppression et le rétablissement des paroisses protestantes dans le pays de Montbéliard de 1538 à 1872.

Années	Places de pasteurs.	
1538 —	2 —	Création d'une place de pasteur à l'*église Saint-Martin de Montbéliard* et d'une autre place à l'*église allemande de cette ville.*
1539 —	3 —	Création d'une *seconde place* de pasteur de l'*église Saint-Martin de Montbéliard.*
1541 —	16 —	Création de 13 places de pasteur dans les lieux suivants : *Abbévillers, Allanjoie, Bavans, Blamont, Exincourt, Clairgoutte, Désendans, Dampierre-les-Bois, Villars-les Blamont, Roches, Seloncourt, Saint-Julien* et *Valentigney.* — Vers l'an 1588 le pasteur de Villars alla résider à Glay, celui d'Exincourt, à Audincourt, et celui de Dampierre à Etupes.
1541 —	17 —	Création d'une place de *diacre ou pasteur adjoint à l'église de Saint-Martin* de Montbéliard.
1542 —	19 —	Création d'une place de pasteur à *Sainte-Suzanne* et d'une autre place *Vandoncourt.*
1552 —	20 —	Création d'une place de pasteur à Étobon.
1563 —	21 —	Création d'un place de pasteur à *Héricourt.*
1565 —	28 —	Création de 7 places de *pasteur* dans les lieux suivants : *Vians, Brevilliers, Chagey, Tremoins, Longevelle, Saint-Maurice* et *Montécheroux.*
1570 —	29 —	Création d'*une place de diacre à l'église allemande de Montbéliard.*
1576 —	30 —	Création d'une place de *diacre* à l'église de *Montécheroux.*
1581 —	31 —	Création d'une place de *diacre* à *Héricourt* et d'une place de *pasteur* à *Colombier-Fontaine.*
1583 —	33 —	Création d'une place de *pasteur* à *Mandeure.*
1586 —	32 —	*Suppression* de la place de *diacre* à *Montécheroux.*
1595 —	33 —	Création d'une place de *diacre* à *Blamont.*
1604 —	34 —	Création d'une place de pasteur à *Belverne.*

Années.	Places de pasteurs.	
1635 —	32 —	*Suppression* des places de pasteur à *Colombier-Fontaine* et à *Belverne.*
1662 —	31 —	*Suppression* de la place de pasteur à *Sainte-Suzanne.*
1700 —	30 —	*Suppression* de la place de pasteur à *Saint-Maurice* par le gouvernement français.
1717 —	31 —	Création d'une place de pasteur à *Beutal* par le gouvernement de Montbéliard.
1728 —	30 —	Suppression de la place de *diacre* à *Blamont* par le gouvernement français.
1740 —	28 —	Suppression des places de *pasteur* à *Chagey* et à *Seloncourt* par le gouvernement français.
1740 —	29 —	Création de la place de *pasteur* à *Couthenans* par le gouvernement de Montbéliard.
1741 —	28 —	Suppression de la place de *pasteur* à *Longevelle* par le gouvernement français.
1744 —	29 —	Création de la place de *pasteur* à l'*église du Faubourg* à *Montbéliard.*
1745 —	27 —	Suppression de la place de *pasteur* à *Montécheroux* et de celle de *diacre* à *Héricourt* par le gouvernement français.
1746 —	26 —	Suppression de la place de *pasteur* à *Glay* par le gouvernement français.
1769 —	27 —	Création d'une place de *diacre* à l'*église du Faubourg* à *Montbéliard.*
1792 —	32 —	*Rétablissement* de *cinq* places de *pasteur* à *Saint-Maurice,* à *Longevelle,* à *Glay,* à *Seloncourt* et à *Montécheroux.*
1793 —	30 —	Suppression des places de *diacre* à l'*église de Saint-Martin* et à l'*église allemande* de *Montbéliard ;* la place de *diacre* à l'*église du Faubourg* de cette ville fut convertie en celle de *second pasteur.*
1804 —	31 —	Création d'*une* place de *pasteur* à *Vieux-Charmont.*
1818 —	32 —	Création d'une place de *pasteur* à *Beaucourt.*
1829 —	33 —	Création d'une seconde place de pasteur à *Héricourt.*
1831 —	37 —	Création de *quatre* places de *pasteur* à *Dampierre-les-Bois,* à *Voujaucourt,* à *Champey* et au *Magny-d'Anigon.*

Années.	Places de pasteurs.	
1837 —	38 —	Création d'*une* place de *pasteur* à *Chenebier.*
1840 —	39 —	Création d'une place de *pasteur* à *Bussurel.*
1845 —	40 —	*Rétablissement* de la place de *pasteur* à *Colombier-Fontaine.*
1846 —	41 —	*Autorisation de nommer un pasteur* pour la paroisse de *Sainte-Suzanne,* desservie jusqu'alors par l'un des pasteurs de l'église du faubourg de Montbéliard, quoique créée en 1804.
1846 —	43 —	Création de *deux* places de *pasteur* à *Allondans* et à *Pierrefontaine.*
1848 —	44 —	*Rétablissement* de la place de *pasteur* à *Chagey.*
1861 —	45 —	Création de la place de *pasteur* à *Pont-de-Roide* (pour Pont-de-Roide et Audechaux.)
1862 —	46 —	Création de la place de *pasteur* à *Hérimoncourt.*
1866 —	47 —	Création de la place de *pasteur* à *Badevel.*

Comme on le voit, *il y a maintenant 47 places de pasteur dans le pays de Montbéliard, mais il ne s'y trouve que 44 paroisses,* attendu que les trois paroisses de Saint-Martin, de Montbéliard, du faubourg de la même ville, et d'Héricourt ont chacun deux pasteurs. Enfin il y a *une place de pasteur-vicaire* à *Vesoul* (Haute-Saône) créée en *1853*, et une *place de pasteur suffragant à Belfort* (Haut-Rhin) créée en 1855.

NOTE H, voir page 74.

Liste des Consistoires et paroisses de l'Inspection ecclésiastique de Montbéliard en 1872.

1. *Le consistoire de Montbéliard* renferme *sept paroisses*, savoir trois en ville, *celles de Saint-Martin,* de *Saint-Georges* ou du faubourg (avec Arbouans) et de *Saint-Maimbœuf* ou allemande, et quatre à la campagne, celles de *Bethoncourt,* de *Vieux-Charmont* (avec Grand-Charmont et Sochaux), de *Sainte-Suzanne* (avec Bart et Courcelles), et d'*Allondans* (avec Dung).

2. *Le consistoire d'Audincourt* comprend *onze paroisses*, celles d'*Audincourt,* d'*Allanjoie* (avec Dambenois, Brognard et Nommai),

d'*Étupes* (avec Exincourt et Taillecourt), de *Dampierre-les-Bois* (avec Fesches), de *Valentigney*, de *Voujaucourt*, de *Mandeure*, d'*Abbévillers*, de *Beaucourt*, d'*Hérimoncourt* et de *Badevel*.

3. *Le consistoire de Saint-Julien* comprend *neuf paroisses*, celles de *Saint-Julien* (avec Sainte-Marie, Rainans, Issans et Echenans-sur-l'Échang), de *Bavans* (avec Présentvillers), de *Désendans* (avec Aibre, Semondans et le Vernois), de *Beutal* (avec Lougres et Bretigney), de *Longevelle* (avec Lisle-sur-le-Doubs, Blugsonjeaux et le Châtelot), de *Tremoins* (avec Coiseveaux et Verlans), de *Champey*, de *Saint-Maurice* (avec Colombier-Châtelot et Blussans) et de *Colombier-Fontaine*.

4. *Le consistoire de Blamont* comprend *huit paroisses*, savoir celles de *Blamont*, de *Pierrefontaine* (avec Villars-les-Blamont), de *Roches* (avec Ecurcey et Thulay), de *Glay* (avec Meslières et Dannemarie), de *Montécheroux* (avec Liebvillers), de *Seloncourt* (avec Bondeval), de *Vandoncourt* (avec Dole), et de *Pont-de-Roide* (avec Audechoux).

5. *Le consistoire d'Héricourt* renferme *neuf paroisses*, celles d'*Héricourt* (avec Saint-Valbert, Bians et Loire), de *Brevilliers* (avec Echenans-sous-Montvaudois et Mandrevillars), de *Chagey*, de *Chenebier* (avec Echavanne) d'*Etobon* (avec Belverne) de *Clairegoutte* (avec Frédéricfontaine), du *Magny-d'Anigon*, de *Couthenans* (avec Luze) et de *Bussurel* (avec Vians).

Il y a donc eu dans l'inspection de Montbéliard *cinq consistoires* renfermant, comme nous l'avons vu dans la note précédente, *quarante-quatre paroisses* avec *quarante-sept pasteurs*.

La Faculté de Théologie, chargée par le Règlement de l'Académie d'examiner la présente thèse, en autorise l'impression, sans prétendre par là exprimer d'opinion sur les propositions qui y sont énoncées.

H. OLTRAMARE, Professeur,
Doyen de la Faculté.

Genève, le 1er février 1873.

THÈSES

1. A leur origine les églises du pays de Montbéliard n'étaient pas luthériennes, comme elles le sont toutes aujourd'hui.

2. Elles ne le devinrent qu'après un siècle de luttes et de dissensions intestines que les princes du pays soulevèrent dans leur sein en voulant leur imposer la foi luthérienne.

3. Néanmoins elles ont toujours conservé, même jusqu'à nos jours, quelques ressemblances avec les églises de la Suisse d'où elles avaient reçu en premier lieu leur doctrine.

4. Aussi est-il très-facile d'expliquer et de justifier les sympathies nombreuses que rencontra chez elles pendant ces dernières années le projet d'unir, dans un avenir plus ou moins lointain, les églises de la Confession d'Augsbourg avec les églises réformées de France.

TABLE DES MATIÈRES




WIDENER
BOOK DUE
JUL 5 - 1984
1230556


CANCELLED
WIDENER
BOOK DUE
AUG 2 1985
1650436

